

2023



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS	Page 3
LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	Page 12
LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES	Page 17
LA COLLECTE DU VERRE	Page 21
LA COLLECTE DES BIODECHETS	Page 23
LA COLLECTE EN DECHETTERIE	Page 25
LA COLLECTE DU TEXTILE	Page 32
COLLECTES et OPERATIONS SPECIFIQUES	Page 34
REDUCTION DES DECHETS	Page 35
INDICATEURS FINANCIERS	Page 37
ANNEXE 1 : Projet Déchets du mandat	Page 43
ANNEXE 2 : Rapport annuel SLGDO	Page 55
ANNEXE 3 : Rapport annuel synthétique PLPDMA	Page 118

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS

Contexte LOCAL :

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes (ALF) gère en régie directe, par l'inter la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur **58 communes** soit une population municipale de **27 571 habitants (population municipale N+1 au 1^{er} janvier 2024)** sur un territoire de **1 237 km² (selon l'INSEE)**.

La compétence traitement a été transférée totalement au VALTOM depuis le 1^{er} janvier 2014 avec la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de VERNEA situé à Clermont Ferrand.

Population :

Année	Population municipale N+1
1996	29 537
2000	28 536
2005	29 993
2010	28 386
2015	27 921
2016	27 823
2017	27 736
2018	27 618
2019	27 606
2020	27 583
2021	27 563
2022	27 571
2023	27 565
2024	27 571

Selon les chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2024, la population du territoire de Ambert Livradois Forez est de 27 571 habitants au lieu de 27 565 habitants (en 2023).

La population est composée de 13 170 foyers (INSEE 2020) composés de 2 personnes en moyenne.

12 000 personnes environ vivent dans les bourgs.

15 000 personnes vivent dans les villages/hameaux.

Outre la baisse globale de la population, on observe un vieillissement de la population (37 % a 60 ans et plus).

33 % de l'habitat est de l'habitat secondaire. 4000 lits d'hébergements touristiques sont présents sur le territoire.

8% de l'habitat est de l'habitat collectif.

Contexte réglementaire NATIONAL

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Les objectifs et mesures de la loi en matière déchets :

- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. C'est à dire réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- **Interdiction de la mise sur le marché des assiettes, verres et gobelets jetables de cuisine pour la table en plastiques** (sauf ustensiles compostables en compostage domestique et biosourcés) à partir du 1er janvier 2020.
- **Hiérarchie des modes de traitement** : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.
- **Valoriser sous forme de matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.**
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- **Economie circulaire**

Cette transition vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources ...

- Promouvoir la conception écologique des produits

- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits

- Allonger la durée de vie des produits

- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie.

LOI AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) 2020

Sortir du plastique jetable : fin progressive de tous les emballages en plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets en plastique du quotidien, ...

Mieux informer les consommateurs : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un identifiant unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, ...

Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, ...

Agir contre l'obsolescence programmée : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, ...

Mieux produire : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, ...

Réduire les déchets (DMA) de -15% d'ici 2030 (par rapport à 2010)

LOI BIODECHETS

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

D'ici 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

En 2018, le VALTOM a lancé une étude appelée STDGO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de fixer la politique départementale de gestion des biodéchets à l'horizon 2024 (objectifs, solutions techniques, enjeux financiers).

ALF a commencé en 2018 à définir son SLDGO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de définir localement (territoire ALF) la politique de gestion des biodéchets et déchets verts.

PLPDMA : réduction de – 15 % d’ici 2030

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

Au 31 décembre 2023, Ambert Livradois Forez se situe à ce niveau de performance :

- une réduction des Déchets Ménagers de -9.63 % (hors gravats par rapports à 2010)

PS : en intégrant les gravats, c’est une hausse de 3,59 % qui est observée par rapport à 2010

- un taux de valorisation matière des déchets de 64 %

DECRET 7 FLUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 et le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 **fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) de trier à la source 7 flux de déchets**, afin de favoriser la valorisation de ces matières :

- papier/carton (dont papiers de bureaux),
- métal,
- plastique,
- verre
- bois,
- fraction minérale (gravats),
- plâtre,
- textile (pour le 1^{er} janvier 2025)

Tous les producteurs et détenteurs de déchets sont concernés qu’ils soient collectés :

- par un prestataire privé,

- par le service public et qui génèrent plus de 1 100 litres par semaine de déchets tous confondus.

25 millions de français à la TARIFICATION INCITATIVE d’ici 2025

La LTECV prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d’une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d’habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

En 2018, par l'intermédiaire d'un groupement de commande du VALTOM, ALF s'est engagé dans une étude de préfiguration pour l'instauration d'une tarification incitative. Un bureau d'étude a été choisi pour mener de 2019 à 2021 une étude pour identifier différents scénarios pouvant mener à une tarification incitative. Cette étude a amené les élus à se positionner fin 2021 sur cette opportunité et à adopter le projet « Déchets » du mandat (voir Annexe 1).

Loi de finances 2019

Fin 2018, la loi de finances 2019 a été présentée et fait apparaître des évolutions notoires quant aux montants de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La trajectoire 2019-2025 du montant fixé pour la TGAP laisse apparaître une forte hausse de celle-ci dans les années à venir.

Pour rappel, la TGAP est appliquée à la tonne pour les déchets non recyclables que sont :

- Les ordures ménagères,
- Les encombrants/tout venant issus des déchetteries.

Entre 2019 et 2025, la TGAP sur :

- l'incinération (valorisation énergétique) va augmenter de 500 %,
- l'enfouissement (mise en décharge) va augmenter de 270 %.

Pour chaque usager, l'enjeu financier est important et doit donc conduire chacun vers plus de recyclage (tri des emballages, compostage des biodéchets) pour pouvoir maîtriser les coûts. Sans tri supplémentaire la facture va exploser (entre 10 et 20 euros supplémentaires par habitant dès 2025) !

Toutes les actions engagées par le service Déchets d'Ambert Livradois Forez doivent contribuer à atteindre les objectifs réglementaires pré-cités et maîtriser les coûts.

Ambert Livradois Forez a une politique de gestion et de prévention des déchets ambitieuse. Cette politique est relayée par la presse locale.



Organisation du service 2023 :

Personnel :

- Collecte (atelier compris) :
 - Ordures ménagères : 10 ETP
 - Tri : 10 ETP
 - 6 roues : 2.5 ETP
 - Atelier mécanique : 2 ETP (dont 1 pris en charge financièrement par le budget général du fait de l'entretien de la totalité du parc automobile de la collectivité)
- Déchetteries : 7 agents (5.4 ETP)
- Agents polyvalents (déchetteries, collecte, communication, ménage, ...) à temps partiel : 4.5 agents
- Prévention des déchets et communication : 3.8 ETP
- Gestion des Biodéchets : 4 ETP (dont 1 VALTOM)
- Traitement ISDND (exploitation pour le compte du VALTOM) : 2.5 ETP
- Encadrement du service : 4 ETP

Pour le service collecte (et exceptionnellement en déchetterie), les absences du personnel (périodes de congés, maladies) sont compensées par du personnel intérimaire, mis à disposition par l'association d'insertion Coup de Main ou de CDM Intérim. En 2023, le coût d'utilisation du personnel intérimaire a été de 29 500 euros (45 000 en 2017, 36 000 en 2018, 33 000 en 2019, 30 000 en 2020, 47 000 en 2021, 45 000 en 2022). L'entretien des locaux a aussi nécessité l'appel à l'association Coup de Main en 2023, à hauteur de 1160 €.

En 2023, des saisonniers ont à nouveau été embauchés sur chacune des déchetteries afin de doubler les postes en cette période de forte affluence, de mi-juillet à fin août. Ces renforts ont pour objectif de mieux accueillir les usagers, et de mieux les guider concernant le tri. L'opération sera reconduite en 2024.

Bâtiments :

En 2023, l'étude pour l'agrandissement des bureaux administratifs du service Déchets s'est poursuivie afin d'envisager des travaux d'extension qui devraient débuter en 2024.

La recherche de zones de stockage autour du site Anna Rodier est en cours afin de recentrer le stockage du matériel sur le site central Anna Rodier et libérer de l'espace sur la plateforme de compostage de l'ISDND d'Ambert, et permettre de disposer de plus d'espace pour le matériel roulant et non roulant.

Matériel roulant :

- 11 Bennes ordures ménagères pour la collecte.
- 3 Poids lourds amplirolls (bras de levage) pour l'exploitation des déchetteries (+ 1 autre pour le traitement VALTOM qui est parfois utilisé pour les déchetteries).
- 1 camion grue ampliroll.
- 2 fourgons utilitaire diesel dont 1 avec hayon (acheté en juillet 2022).
- 2 véhicules légers utilitaire diesel.
- 1 Nissan Leaf électrique.

- 2 Nissan e-NV 200 pick-up électrique.
- 1 véhicule 3.5 t camion benne type « espaces verts ».

390 236 kilomètres parcourus par nos véhicules en 2023 (-8.8 %) :

- 233 357 km pour les bennes à ordures ménagères
- 90 727 km pour les camions ampliroll des déchetteries
- 66 152 km pour les véhicules légers dont 14914 km en véhicules électriques

171006 litres de gazole consommés en 2023 (-5 %)

Modalités d'exploitation du service :

Nature de l'activité	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères	Régie directe
Collecte sélective	Régie directe
Déchetteries	Régie directe
Stockage (pour le VALTOM)	Régie directe
Quai de transfert (pour le VALTOM)	Régie directe
Transport de déchets	Prestation privée
Tri	Prestation privée

Chiffres globaux liés aux déchets :

En tonnes	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets valorisés (recyclage, valorisation énergétique) Sont compris (70% des OMR lorsque celles-ci sont incinérées, la collecte sélective, le verre et les flux de déchetterie hors non recyclables)	5 650	11 940	12 086	12 531	14057	13287	13680
Déchets non valorisés* (mis en décharge)	9 562	3 350	3 252	2 928	2923	2646	2113
TOTAL	15 212	15 290	15 338	15 459	16 980	15 933	15 793
Taux de valorisation (énergétique et matière)	37%	78 %	79 %	81 %	82.8 %	83.4 %	88.7 %
Taux de valorisation matière (= recyclage + valo matière + valo biologique + réemploi)	NC	45 %	48.6 %	47.9 %	52 %	53 %	64 %

* Depuis 2015 les OMR ne sont plus enfouies, il ne reste que les non recyclables de déchetteries

Traitement (ISDND) :

Depuis 2014, la compétence traitement des déchets a été transférée au VALTOM qui a ainsi pris en charge le traitement des déchets issus :

- de la collecte (incinération des ordures ménagères et tri sélectif des emballages),
- des déchetteries (recyclage des différents flux valorisables),
- des déchets industriels et non recyclables des déchetteries (enfouissement).

Le financement de la compétence traitement prise en charge par le VALTOM a lieu de 2 manières différentes et additionnelles :

- un prix à la tonne différent pour chaque flux de déchets,
- une contribution financière par habitant.

Les adhérents du VALTOM (les différents EPCI de collecte) ont convenu ensemble de la mutualisation du transport des déchets afin que les petits EPCI les plus éloignés ne soient pas trop impactés par les coûts de transport des déchets jusqu'au site de VERNEA. Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, l'installation de stockage (ISDND) et le personnel du Poyet ont été mis à disposition du VALTOM.

Ambert Livradois Forez gère/exploite donc pour le compte du VALTOM les opérations de traitement des déchets suivantes :

- Exploitation générale du site du Poyet (accueil, gestion des apports, entretien, ...),
- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères (pour acheminer les ordures ménagères à VERNEA),
- Exploitation du casier d'enfouissement des déchets (triés, non fermentescibles) :
 - Apports des industriels : DAE (déchets d'activités économiques)
 - Apports d'Ambert Livradois Forez : encombrants provenant des déchetteries
- Exploitation du casier d'amiante
- Exploitation des différents équipements : torchère pour les biogaz, station d'épuration, pont bascule, portail de détection de la radioactivité, ...

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le quai de transfert accueille désormais la gestion du flux de la collecte sélective des emballages en conséquence de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri.

Les travaux d'extension du casier en cours d'exploitation ont été lancés en 2022. Cette extension d'un volume de 80 000 m³ permettra de stocker environ 56 000 tonnes de déchets non recyclables.

Un nouveau casier amiante a aussi été aménagé fin 2023, celui créé en 2022 étant saturé.

L'avenir du site d'enfouissement est aussi en réflexion au regard de différents paramètres :

- L'arrêté d'exploitation qui prend fin en 2027
- La limitation des tonnages à enfouir pour le Puy de Dôme limité à 100 000 tonnes
- La capacité technique et financière à étendre le site
- ...

Une décision sera prise en 2024 par le VALTOM quant à l'avenir du site pour l'enfouissement.

Une réflexion a aussi été menée en 2022 par le VALTOM afin que le site puisse valoriser les gravats collectés dans les déchetteries. Un test de valorisation a été conduit en 2023 sur le site et se poursuivra en 2024 avant une généralisation de la valorisation des gravats.

En réponse aux enjeux de la loi de la transition énergétique, le Valtom, poursuit la valorisation de ses sites de traitement des déchets. Dans ce cadre, l'installation de stockage d'Ambert a été choisie pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parties réhabilitées (anciens casiers recouverts).

La société SERGIES a été retenue, lors d'un appel à projet, pour réaliser les différentes études, financer, installer et entretenir les panneaux photovoltaïques. Ce projet s'inscrit dans un partenariat global entre SERGIES et le VALTOM visant le développement d'autres projets semblables tout en impliquant les collectivités et les citoyens (projet participatif). Le permis de construire a été accepté le 24/12/2018. L'emprise au sol de l'installation sera de 3 ha pour une puissance de 2 177 KWc afin de produire annuellement une énergie de 4500 MWh/an (soit la consommation de 1300 habitants (hors chauffage)).

Les travaux ont débuté en 2022, et la mise en service a eu lieu sur le premier semestre 2023.

Toutes les dépenses liées à l'exploitation de l'ISDND sont remboursées à Ambert Livradois Forez par le VALTOM.

TABLEAU des APPORTS 2023 de Déchets à l'ISDND d'Ambert :

	TONNAGE	APPORTEURS
ENCOMBRANTS	832	Particuliers du territoire ALF via les déchetteries
DECHETS RESIDUELS SERVICES MUNICIPAUX		
TERRE, CAILLOUX	1905	Déchetteries
DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE TRIES	15700	Claustre, Vacher, Pic Récupération, Veolia Eau, Unifrax, Smurfit Kappa, papeterie de Giroux
DECHETS D'ASSAINISSEMENT	37	Unifrax, Veolia Eau
DECHETS MENAGERS STABILISES ISSUS DU POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION	0	Vernéa
REFUS DE BROYAGE AUTOMOBILE	992	Praxy Issoire
FIBRE CERAMIQUES ASSIMILE AMIANTE	82	Pic Récupération, Claustre environnement, Unifrax, ALARA Dépollution, particuliers, ...
AMIANTE (= AES et amiante)		

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis le 14 novembre 2022, la collecte des ordures ménagères a été réorganisée, optimisée.

Modalités de collecte :

- Les ordures ménagères (non recyclables) sont collectées dans les bacs VERTS.
- Conformément au règlement de collecte :
 - Les habitants des bourgs peuvent bénéficier d'une collecte en PORTE à PORTE. Chaque habitation est alors équipée d'un bac individuel 240 litres (ou certains vieux bacs de 120 litres).
Les bacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
 - Les habitants des villages excentrés des bourgs bénéficient d'une collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.
Ce sont 1600 villages qui sont desservis par la collecte des ordures ménagères. Dans certains villages il existe même plusieurs points de collecte (donc plusieurs arrêts des camions de collecte). Chaque point de collecte est équipé d'1 ou plusieurs bacs.
- Fréquence de collecte des ordures ménagères : Les ordures ménagères dans les bourgs et les villages sont collectées tous les 15 jours (semaine impaire). Seuls les bourgs denses de Ambert, Marsac et Arlanc bénéficient d'une collecte hebdomadaire.
Certains producteurs de déchets spécifiques (commerces, établissements publics, points spécifiques, ...) bénéficient eux aussi d'une voir deux collectes hebdomadaires.
- Environ 9000 bacs à ordures ménagères sont disséminés sur le territoire (6000 bacs de 660 litres et 3000 bacs individuels).
- Des conteneurs sont aussi mis à disposition pour l'ensemble des manifestations publiques ou associatives.
- Outre les 58 bourgs des communes, **ce sont 1600 villages/hameaux qui sont desservis par des bacs d'ordures ménagères**. Ce morcellement de l'habitat génère des coûts de collecte importants. Par ailleurs, la structure de nos villages/hameaux obligent nos camions à des manœuvres délicates, et pour certains lieux (peu nombreux) nous oblige à avoir des camions spécifiques, à voies étroites, c'est-à-dire des camions moins larges que des camions traditionnels.



Les conditions hivernales (gel et neige) ne facilitent pas non plus le travail des équipages sur les routes et chemins étroits. Ces conditions génèrent des accidents de circulation de nos véhicules.

Les aménagements sur lesquels se trouvent les conteneurs ont aussi une grande importance dans la gestion du service de collecte et la protection de la santé de nos agents. Ces aménagements

sont à la charge des communes, et beaucoup ne sont encore pas conformes avec les exigences minimales que le service déchets de Ambert Livradois Forez impose.

- **Coût de collecte** : 1 tonne de déchets collectée coûte, avant transfert/transport et incinération, environ 229 euros HT/tonne. Ce montant très élevé s'explique par la géographie locale et l'éparpillement de l'habitat.
- La réorganisation de la collecte a permis de réduire le kilométrage parcouru annuellement par nos bennes à ordures ménagères de 23 000 km (et de consommer 8000 litres de gazole en moins).
- Les bennes à ordures acheminent les ordures ménagères collectées au Quai de Transfert du VALTOM situé sur le site de l'ISDND du Poyet. Les ordures sont déversées dans des semi-remorques à fond mouvant qui sont acheminés à VERNEA.

Résultats / tonnages :

<i>En tonnes</i>	2010	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères collectées	7 166	6 223	5 971	5 893	5 536	5 055	4292
	254	225	216	214	195	183	155.7
	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab

Soit une baisse de 15.1 % des tonnages ordures ménagères collectés entre 2022 et 2023. Entre 2010 et 2023, la baisse est de 40 % ce qui est très significatif et est un très bon résultat dans le cadre de notre politique de réduction des déchets vis-à-vis des objectifs réglementaires fixés par l'Etat.

La moyenne nationale de production d'ordures ménagères par an et par habitant est d'environ (source ADEME) :

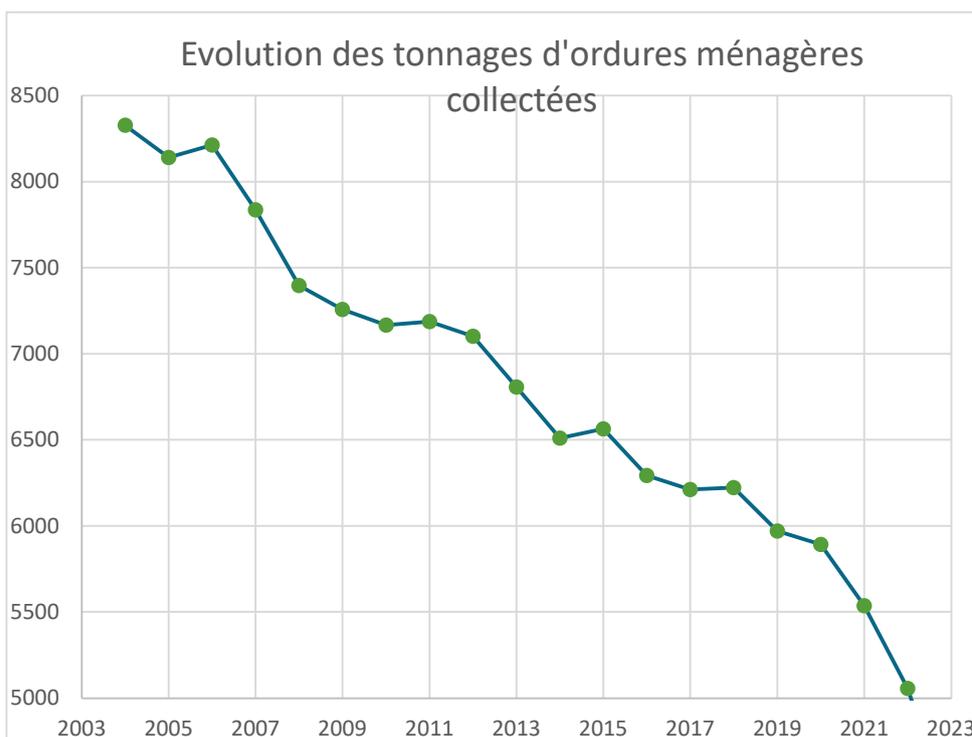
209 kg/hab/an en France tous types d'habitat

199 kg/hab/an en France en habitat rural

217 kg/hab/an en Auvergne Rhône Alpes tous types d'habitat



Années	Tonnage d'OM	Evolution
2004	8327	-11,0%
2005	8140	-2,2%
2006	8213	0,9%
2007	7837	-4,6%
2008	7396	-5,6%
2009	7257	-1,9%
2010	7166	-1,3%
2011	7187	0,3%
2012	7101	-1,2%
2013	6806	-4,2%
2014	6511	-4,3%
2015	6563	0,8%
2016	6293	-4,1%
2017	6211	-1,3%
2018	6223	0,2%
2019	5971	-4,0%
2020	5893	-1,3%
2021	5536	-6,1%
2022	5055	-8,7%
2023	4292	-15,1%



Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne d'ordures ménagères coûte donc environ :

- 229 euros à collecter,
- 14 euros à transporter jusqu'à VERNEA,
- 182 euros à traiter à VERNEA,
- Autres coûts et recettes



COÛT Total tonne OM = 511 euros HT la tonne.

Au vu de la production d'ordures par habitant, on peut en déduire que les ordures ménagères coûtent **77 euros HT /an/hab.**

Le coût des Ordures Ménagères non recyclables a baissé entre 2022 et 2023 du fait de la réduction de la fréquence de collecte. Mais en réalité ce coût ne fait qu'augmenter en raison de la hausse constante des charges liées à la collecte, à la hausse tendancielle du coût de gestion de l'incinérateur et à la hausse exponentielle de la TGAP fixée par l'Etat (de 3 euros/tonne en 2020 elle va augmenter à 15 euros/tonne en 2025).

HAUSSE TGAP prévue par Loi de finance 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution TGAP Incinération (€/t)	3	8	11	12	14	15

La quantité d'ordures ménagères collectée, au vu des tarifs, et des objectifs environnementaux nationaux, doit encore diminuer. Pour la faire diminuer, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les usagers à ne pas jeter de matières recyclables aux ordures ménagères.

En 2018, dans le cadre d'une étude, 4 tournées de collecte des ordures ménagères ont été caractérisées (analysées déchets par déchets pour connaître la composition exacte). La même caractérisation a été menée en 2022, sur la même période, sur les 4 mêmes tournées.

La comparaison de ces 2 caractérisations permet de mesurer l'évolution du comportement des usagers vis-à-vis du tri et du compostage, mais aussi de mesurer l'impact de notre politique et des projets par rapport aux objectifs fixés.

Voici un tableau synthétique comparant 2018 à 2022 :

Type de Déchets	En % des Ordures Ménagères		En Kilos par habitant par an		En tonnes par an	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022
EMBALLAGES	36%	30%	81	54	2237	1501
BIODECHETS	34%	27%	78	50	2140	1385
VERRE	4%	6%	8	11	221	298
TEXTILES	5%	6%	12	11	320	308
DECHETTERIES	4%	4%	10	8	262	222
NON RECYCLABLES (Vraies Ordures Ménagères)	17%	27%	38	49	1044	1340
TOTAL ORDURES MENAGERES COLLECTEES			225	183	6225	5055

Actions mises en place en 2023 pour réduire les ordures ménagères collectées :

- Appliquer des mesures pour faire réaliser systématiquement le tri des emballages recyclables et du verre par les usagers en contrôlant les déchets présentés à la collecte et en appliquant le règlement de collecte :

Courrier strict de rappel de l'obligation du tri sélectif : 124

Sanctions financières :

7 factures d'un montant de 100 € chacune ont été envoyées et acquittées par des contrevenants :

- Pour des dépôts d'ordures non triées,
 - Pour la pollution de bacs de tri sélectif avec des déchets non recyclables.
- Informer les habitants de l'obligation du tri des déchets alimentaires : 14 000 courriers envoyés à chaque foyer (début janvier 2024).
 - Coller sur tous les bacs à ordures ménagères un autocollant « Tri des emballages obligatoire sous peine d'amende ».
 - Détourner les BIO DECHETS du flux d'ordures ménagères (préparations de repas, restes, déchets verts). Ces déchets lourds (30% environ en 2022 du poids total des ordures ménagères) peuvent et doivent être détournés des ordures ménagères (préparation de la loi BIODECHETS applicable au 1/1/2024).
Le VALTOM a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).
Un Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques a été établi en 2019 et a été mis en application dès le 1/1/20 pour 5 ans. (Voir chapitre PREVENTION – Annexe 2 Rapport SLGDO 2022)
 - Communication et actions de prévention : voir chapitre REDUCTION DES DECHETS

Objectifs / Projets 2024 :

Renforcement des contrôles effectués dans les bacs ordures ménagères pour sensibiliser, rappeler voire sanctionner l'obligation du tri sélectif.

Continuer à communiquer et sensibiliser tous les publics.

Une nouvelle campagne de caractérisation sera menée fin mai sur 4 tournées.

LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES

Depuis le 14 novembre 2022, la collecte du tri sélectif a été réorganisée, optimisée.

Modalités de collecte :

- Les emballages recyclables sont collectés dans les bacs JAUNES.
- Chaque habitant peut bénéficier gratuitement de sacs jaunes pour aider chacun à trier à domicile et transporter son tri jusqu'aux bacs jaunes. Les sacs jaunes sont disponibles en mairie ou en déchetterie. 350 000 sacs jaunes environ sont utilisés et collectés chaque année.
- La collecte s'organise comme suit : les bacs jaunes dans les bourgs et les villages sont collectés tous les 15 jours (semaine impaire). Seuls les bourgs denses de Ambert, Marsac et Arlanc bénéficient d'une collecte hebdomadaire.
Certains producteurs de déchets spécifiques (commerces, établissements publics, points spécifiques, ...) bénéficient eux aussi d'une voir deux collectes hebdomadaires.
- 4500 bacs jaunes équipent désormais les bourgs, villages, déchetteries, commerçants, services publics pour collecter les emballages recyclables (2350 bacs jaunes ont été distribués entre le 15/10/22 et le 15/12/22 par les agents du service dans le cadre de la réorganisation de la collecte).
- Coût de collecte : chaque tonne de déchets collectée coûte, avant tri et revente des matériaux, environ 143 euros HT/tonne.
- Les bennes à ordures acheminent les emballages recyclables collectés au quai du transfert de l'ISDND d'Ambert et déversent leur contenu dans des semi fond mouvant qui sont ensuite transportés au Centre de Tri PAPREC AUVERGNE à Clermont Ferrand. Les emballages recyclables sont déversés au sol et pris ensuite en charge par la chaîne de tri. Une fois triés, les matériaux partent chez les repreneurs ci-dessous :

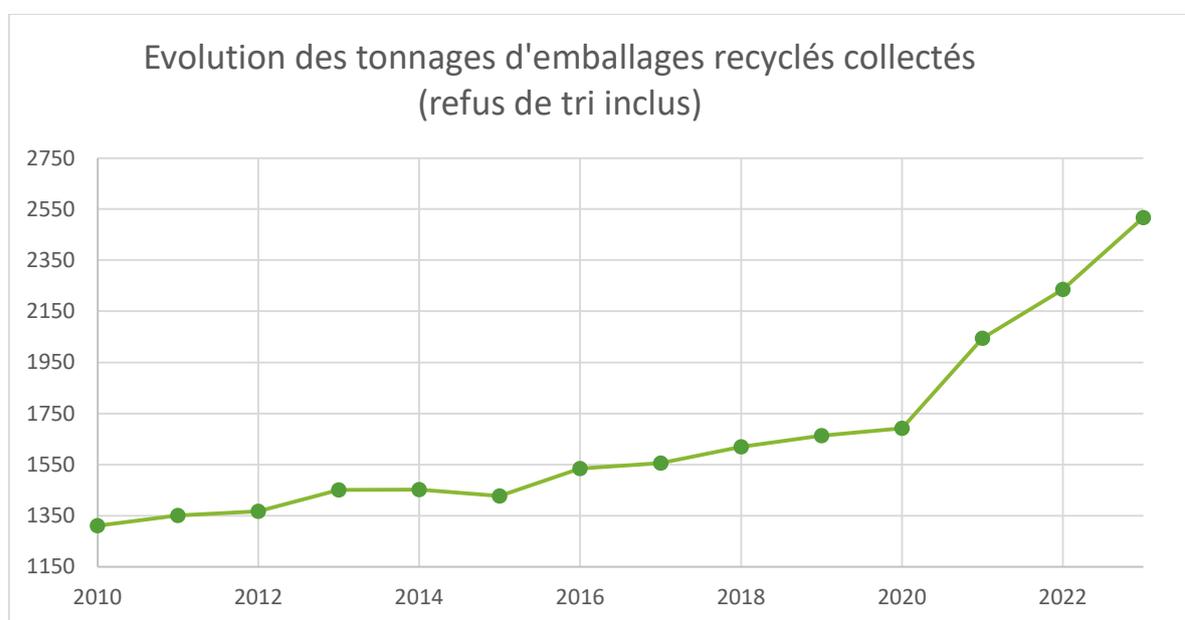
Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papeterie de Giroux	63880 OLLIERGUES
Briques alimentaires	REVIPAC	75015 PARIS
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	75015 PARIS
Emballages en acier	ARCELOR MITAL	LA DEFENSE - PARIS
Emballages en aluminium	AFFIMET	LA DEFENSE - PARIS
Journaux – magazines	Papeterie de Norske Skog Golbey	88194 GOLBEY
Flux développement	CITEO	75015 PARIS

Résultats / tonnages :

En tonnes	2010	2019	2020	2021	2022	2023
Emballages recyclables collectés	1 311	1 670	1 692	2045	2236	2517
(refus de tri inclus)	46 kg/hab	60,5 kg/hab	62 kg/hab	74 kg/hab	81 kg/hab	91 kg/hab

Soit une augmentation de 12.6 % des tonnages de TRI collectés entre 2022 et 2023.

Depuis 2010 les tonnages de tri collectés ont augmenté de 92 %.



Il reste encore environ 54 kg/hab/an d'emballages recyclables présents dans les ordures ménagères !

Ambert Livradois Forez = 61 kg/hab/an d'emballages recyclables recyclés en centre de tri.

Meilleure région 2022 = BRETAGNE = 52 kg

Meilleure région 2022 EST = BOURGOGNE FRANCHE COMTE = 50 kg

Moyenne nationale 2022 = 38 kg (France « Campagne » 43 kg)

Refus de TRI :

Les refus de tri sont les erreurs que les habitants font en jetant leurs déchets dans les bacs/sacs jaunes. Ils se caractérisent :

- Par les erreurs de tri « de bonne foi » : des déchets plastiques non recyclables (ustensiles, jouets, ...) qui ne sont pas des emballages, des textiles, de la ferraille (disques de freins, ...), qui sont des erreurs « involontaires » par manque de connaissance et la non prise en compte de la notion « d'emballage ».
- Par l'incivisme : verre, sacs d'ordures ménagères, cadavres d'animaux, gravats, ... ce qui représente la plus grande partie du refus de tri.

Le taux de refus observé sur notre territoire augmente à un niveau « élevé » (33 % en 2023, 27 % en 2022, 20 % en 2021, 21 % en 2020, 17 % en 2019). Beaucoup de collectivités françaises observent la même tendance. Il semblerait que la simplification des consignes de tri ait produit chez certains usagers le fait de tout jeter dans les bacs jaunes de tri (ordures ménagères) au regard de la grande part en volume que représentent les emballages dans la poubelle de l'utilisateur.

Cependant, la forte augmentation observée depuis 2 ans pose question. Le VALTOM gestionnaire du flux de la collecte sélective, et étant maître d'ouvrage de la prestation de tri des emballages effectuée par le centre de tri PAPREC ECHALIER à Clermont travaille depuis fin 2023 à l'analyse de cette hausse anormale.

Ces refus de tri représentent un coût financier très important car leur coût se décompose en 2 parties :

- Le coût de tri en centre de tri,
- Le coût de l'incinération de ces erreurs de tri.

Ce sont au final des déchets très coûteux.

Actions menées en 2023 :

- Caractérisation d'une tournée de tri sélectif (tournée 27 = villages de la commune d'Ambert) pour évaluer, observer et mesurer la quantité d'erreurs de tri. Le taux d'erreurs de tri était de 19 %.
- Ajustement du nombre de bacs de tri dans les villages suite à la réorganisation menée en octobre 2022. Il manquait parfois 1 bac jaune dans certains villages.



Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de tri sélectif représente financièrement :

- 295 euros à collecter,
- 14 euros à transporter jusqu'au centre de tri,
- 214 euros pour gérer, trier, séparer et renvoyer chez les recycleurs,
- 65 euros de revente de matériaux aux recycleurs
- 244 euros d'écotaxe reversée pour gérer ces déchets
- Autres coûts et recettes

COUT Total tonne TRI = 249 euros HT la tonne.

Au vu de la production d'ordures par habitant, on peut en déduire que le tri sélectif des emballages coûte **20 euros HT /an/hab.**

1 tonne de Tri coûte 2 fois moins cher qu'1 tonne d'ordures ménagères.

Objectifs / Projets :

Il est facilement observable qu'au vu des chiffres présentés ci-dessus il est préférable de recycler les emballages que de les jeter avec les ordures ménagères.

D'autres actions seront aussi mises en place en 2024 :

- Continuer à se mettre en conformité avec la recommandation R437 de la CRAM en installant des contenants pour les sacs jaunes dans les bourgs concernés pour ne plus que nos agents ramassent des sacs jaunes au sol.
- Appliquer le règlement de collecte (communication/sensibilisation/coercition) en identifiant les usagers qui ne trient pas leurs emballages et en engageant les mesures adéquates permettant un changement de comportement vis à vis du tri des emballages.
- Mener toutes les actions nécessaires à la réduction des refus/erreurs de tri :
 - Coller sur tous les bacs de tri sélectif un autocollant « Ne pas utiliser de sacs noirs pour les emballages recyclables dans les bacs jaunes ».
 - Améliorer le tri et la qualité des emballages triés dans les bennes jaunes présentes dans les déchetteries.
 - Mise en place du tri spécifique du polystyrène de calage dans les déchetteries pour éviter de trop jeter de gros polystyrènes dans les bacs jaunes.
 - Interventions spécifiques auprès des professionnels pour éviter qu'ils jettent dans les bacs jaunes des déchets problématiques : feuillards plastiques, bâches de protection, ...
 - Travail spécifique avec CITEO pour identifier, évaluer le problème des refus de tri trop conséquents : visite de terrain, ...

LA COLLECTE DU VERRE

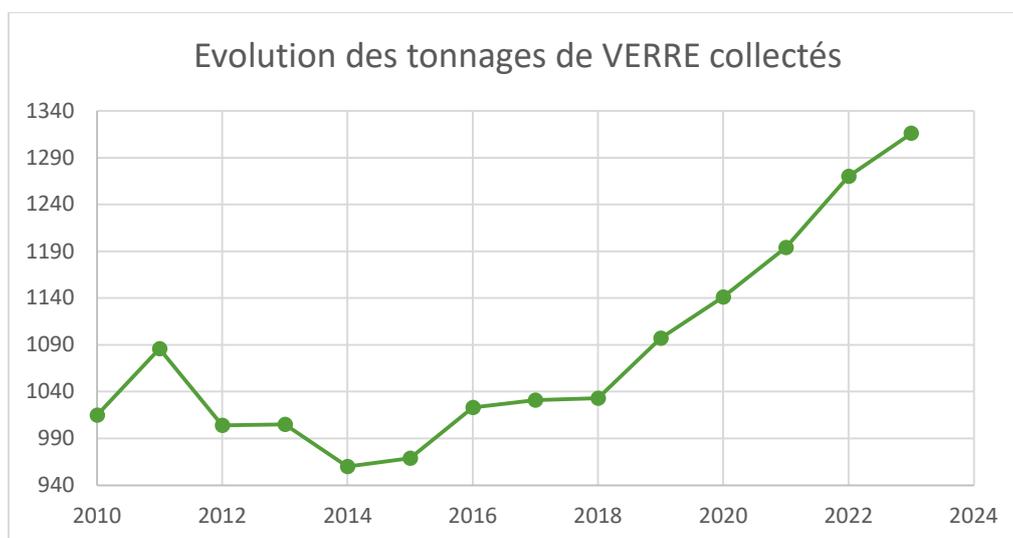
Modalités de collecte :

- Le VERRE est collecté en PAV dans des colonnes à verre de 3 ou 4 m³.
- La collecte est réalisée par une société privée, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT à l'aide d'un camion grue avec benne.
- 393 colonnes à verre sont réparties sur 365 points de collecte sur le territoire, soit **1 point de collecte du verre pour 75 habitants**.
La moyenne nationale est de 1 point pour 293 habitants !
- CLAUSTRE ENVIRONNEMENT regroupe les tonnages collectés sur sa plateforme à Marsac, et achemine le verre en camions à ANDREZIEUX sur la plateforme GUERIN qui trie le verre par couleur. Une fois trié, le calcin est acheminé à la verrerie SAINT GOBAIN de Saint Romain le Puy afin de refabriquer des bouteilles en verre.

Résultats / tonnages :

	2010	2018	2021	2022	2023
VERRE collecté en tonnes	1 015	1 033	1 194	1 270	1 316
	36 kg/hab	37 kg/hab	43 kg/hab	46 kg/hab	48 kg/hab

Soit une augmentation de 3.6 % des tonnages de VERRE collectés entre 2022 et 2023. La moyenne nationale de collecte de VERRE par an et par habitant est de 41 kg/hab/an (ADEME).



4 bouteilles en verre sur 5 sont aujourd'hui recyclées grâce au geste de tri des usagers aux colonnes à verre, ce qui représente 48 kg/hab/an.

Il reste encore 1 bouteille sur 5 (298 tonnes environ) qui est encore jetée aux ordures ménagères (11 kg/hab/an). Si cette bouteille était recyclée, ce seraient 42 000 € économisés !

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de VERRE à collecter coûte donc :

- 57 euros environ à collecter, transporter et traiter,
- 22 euros de gains pour la revente du verre (le prix de rachat a fortement baissé),
- 11 euros de soutiens financiers de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres coûts (colonnes, ...),
- **COÛT TOTAL tonne VERRE = 27 euros HT la tonne.**

Au vu de la production de verre par habitant, on peut en déduire que le VERRE coûte **1.3 euro HT/an/hab.**

Actions menées en 2023 :

Un plan pluriannuel d'achat et d'installation de nouvelles colonnes à verre a été défini en 2022 afin d'avoir un taux d'équipement minimum par commune de 1 colonne à verre pour 80 habitants afin que l'ensemble des communes bénéficient d'un équipement minimal supprimant les « zones blanches sans colonnes à verre ». Les colonnes à verre ont été commandées fin 2023 et seront installées les premières semaines de 2024.

Objectifs / Projets :

- Poursuite de la communication en faisant prendre conscience aux habitants de l'enjeu environnemental et financier.
- Acquérir et installer les nouvelles colonnes
- Remplacer les vieilles colonnes abîmées par le temps.
- Communiquer sur le verre jeté dans les bacs jaunes : erreur de tri.

LA COLLECTE DES BIODECHETS

Voir rapport SLGDO 2023 en Annexe 2

Les biodéchets sont les déchets organiques issus de la préparation de repas, les déchets constituant les restes de repas et les autres déchets organiques provenant des ménages (hors déchets verts).

Ils représentent en poids environ 30% des ordures ménagères.

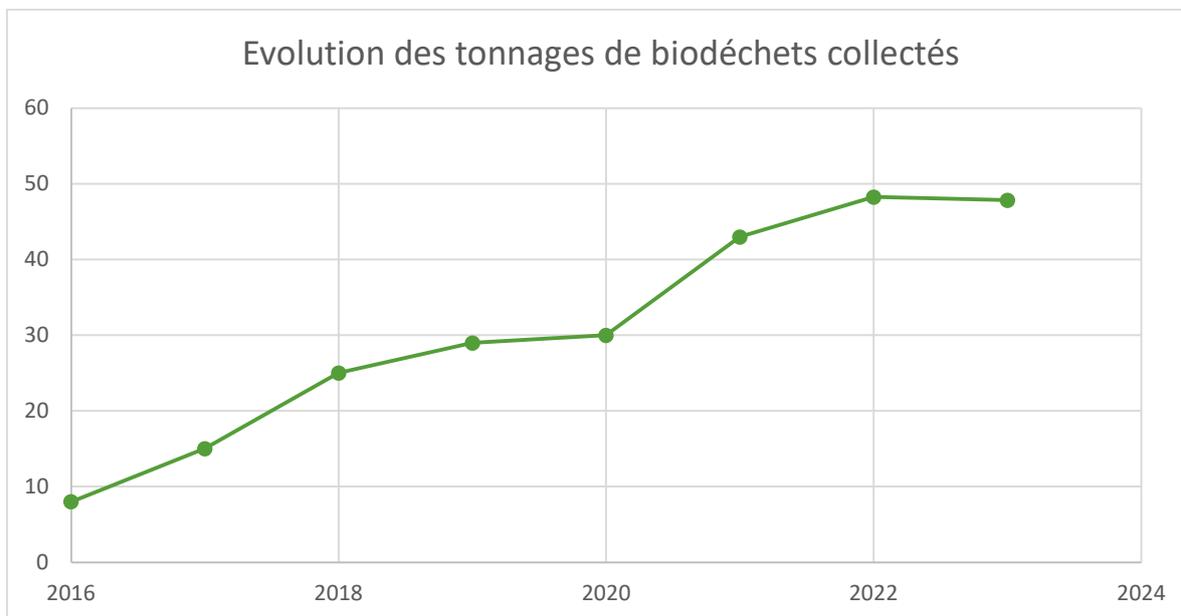
En 2016, une collecte de biodéchets a été créée pour le centre d'Ambert et s'est depuis bien développée.

Modalités de collecte :

- Les établissements sont équipés de bacs de 60 litres, 120 litres ou 240 litres. Des sacs biodégradables sont mis à disposition gratuitement pour assurer la salubrité des bacs.
- La collecte a lieu le lundi matin et le jeudi après-midi (pour le marché et les autres producteurs souhaitant une 2^{ème} collecte hebdomadaire).
- Les biodéchets sont acheminés par notre benne à ordures sur la plateforme de compostage du VALTOM sur le site de l'ISDND du Poyet. Les biodéchets sont mélangés avec les déchets verts provenant des déchetteries et sont ensuite compostés.

Résultats / tonnages :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Biodéchets collectés en tonnes	7,68	15,06	24,56	29	30,6	42,6	48,26	47,84



L'intérêt de collecter les biodéchets chez les plus gros producteurs, sur le secteur d'Ambert (à coût constant, sans créer de nouvelles tournées) est facilement démontrable : le coût du compostage à Ambert est très inférieur au coût de l'incinération à Clermont Ferrand. Le coût de prise en charge de ces biodéchets est en effet 40% inférieur à celui de prise en charge de ces mêmes déchets en mélange aux ordures ménagères. La valorisation de ces biodéchets par le compostage est aussi écologiquement plus responsable.

Objectifs / Projets 2023 :

Surveiller la création, les ventes, de nouveaux commerces de bouche afin de les intégrer dès leur ouverture à la collecte.

Préparer l'application de la loi Biodéchets au 1/1/24 en démarchant les commerces afin qu'ils soient en conformité.

Identifier éventuellement une solution de collecte des biodéchets en PAV pour l'hypercentre d'Ambert.

LA COLLECTE EN DECHETTERIE

Modalités de collecte :

- ALF compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Toutes nos déchetteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'environnement. Ambert et Cunlhat sont des ICPE soumises à enregistrement. Les 5 autres déchetteries sont des ICPE soumises à déclaration.
- ALF possède 1 déchetterie pour 3 900 habitants (norme nationale en milieu rural 1/10 000 habitants) mais attention à l'éloignement (isochrone 15 minutes). Pour respecter le temps d'éloignement de 15 minutes il manquerait logiquement une déchetterie sur le secteur de Saint Amant Roche Savine.
- Elles sont accessibles gratuitement aux habitants des 58 communes, mais INTERDITES aux professionnels.
- Il n'y a pas de contrôle d'accès, aucune limite en poids, volume, nombre de passage. Une limitation peut intervenir si les bennes sont pleines ou si les déchets ne sont pas triés, ou interdits.
- Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- Le TRI est OBLIGATOIRE en déchetterie.
- Certains déchets ne sont pas acceptés en déchetterie :
 - Déchets radioactifs,
 - Déchets explosifs (cartouches, ...),
 - Déchets d'amiante (sauf déchetterie d'Ambert),
 - Bouteilles de gaz et extincteurs (sauf déchetterie d'Ambert),
- Plus de 40 flux de déchets sont collectés sur une déchetterie. La gestion et le tri des déchets dangereux spéciaux (DDS) restent les principales difficultés. Nos gardiens, même s'ils sont formés, rencontrent des difficultés à trier ces déchets.
- Chaque déchetterie est gardiennée par un agent. Nous avons 1,5 ETP partagé entre 4 agents polyvalents qui procède au remplacement des gardiens absents (congrés, formations, ...).
- Comme durant l'été 2022, durant l'été 2023 les postes de gardien durant 6 semaines ont été doublés à l'aide d'emplois saisonniers. Cette opération sera renouvelée durant l'été 2024.
- Les déchets sont déposés dans des bennes de 30 m³, dans des bacs, des bidons, ...
- La collecte des déchets en déchetteries est assurée :
 - EN REGIE, pour le bois, fer, végétaux, tout venant, gravats, cartons (bennes de 30 m³), pneus, pneus jantés et agricoles et verres plats. Nos camions (en régie) ont effectué 90707 km pour transporter ces déchets en 2023. Tous ces déchets sont apportés à

Ambert. L'utilisation de la remorque, et du nouveau rouleau compacteur depuis avril 2023 a permis, malgré l'augmentation des tonnages collectés et transportés, de réduire le nombre de kilomètres parcourus.

- Par des prestataires externes pour tous les autres déchets.

Nombre de passages en déchetteries 2023 : **128205** (126402 en 2022 soit une hausse de 1.4 %)

	Total FREQUENTATION annuelle 2023	Variation 2022/2023	Fréquentation horaire moyenne annuelle 2023	Fréquentation horaire été moyenne 2023	Fréquentation journalière maximum 2023
AMBERT	37665	3,8%	16	24	221
ARLANC	24950	0,2%	13	17	198
CUNLHAT	19228	0,3%	13	16	211
ST GERMAIN	11395	5,3%	12	15	168
MARAT	15011	2,8%	12	16	168
ST ANTHEME	8691	-4,1%	10	12	121
VIVEROLS	11265	-2,6%	11	14	178
TOTAL	128205	1,4%			

	Total FREQUENTATION annuelle 2023	Total FREQUENTATION annuelle 2021	Total FREQUENTATION annuelle 2020 COVID
AMBERT	37665	36727	28038
ARLANC	24950	20467	15123
CUNLHAT	19228	17980	13779
ST GERMAIN	11395	11440	10288
MARAT	15011	15692	12479
ST ANTHEME	8691	10480	8636
VIVEROLS	11265	11701	8556
TOTAL	128205	124487	96899

Adaptations techniques/organisationnelles des déchetteries pour accueillir de nouveaux flux :

- Définition, en concertation avec les gardiens de déchetteries d'actions permettant de lutter contre les canicules estivales sur les déchetteries :
 - Installation d'une climatisation dans le local gardien pour se rafraîchir.
 - Fourniture de gilet rafraichissant
 - Traitement des enrobés au lait de chaux.
 - Installation d'une guérite sur la déchetterie de Viverols
- Deux bennes 30 m3 bâchées ont été acquises pour les cartons afin de pouvoir les compacter avec le rouleau compacteur afin de réduire les transports.

- L'installation de barrières levantes automatiques d'accès sur les 6 déchetteries non équipées a été lancée fin 2023. Les travaux doivent débuter en janvier 2024. Ces barrières ont pour objectif d'aider les gardiens à gérer les flux d'entrées des usagers en période de forte affluence afin de limiter le nombre de véhicules présents au même moment sur les plateformes des déchetteries.

- Envisager le changement de classement ICPE de nos déchetteries au regard de l'augmentation des tonnages et volumes de déchets collectés.

Nouveaux flux :

- La récupération des lunettes de vues en déchetteries à but humanitaire a été mise en place en 2023.

- Les nouvelles filières de recyclage dites « REP » (responsabilité élargie du producteur) ont été mise en route fin 2023. Ces nouvelles filières REP concernent :
 - Les articles de sport et de loisirs (ballons, raquettes de tennis, panier de basket, ...).
 - Les jeux et jouets.
 - Les articles de bricolage et de jardin thermique (tondeuse, tronçonneuse, ...).
 - Les article de bricolage et de jardin non thermique (arrosoir, tuyau d'arrosage, ...).
 - Les articles du peintre.

- La mise en place de la REP produits et matériaux de la construction et du bâtiment a été actée pour une mise en place opérationnelle début 2024.

- La gestion de la déchetterie d'Ambert au regard :
 - De sa superficie,
 - Des tonnages collectés importants,
 - De la hausse continue de sa fréquentation

Nécessite qu'une réflexion soit engagée pour que la gestion de cette déchetterie puisse se faire à 2 gardiens, au moins sur les jours et périodes de fortes affluence. Ce sujet sera soumis à la réflexion de la commission Déchets début 2024, puis sera étudié dans le cadre budgétaire pour une éventuelle évolution en 2025.

Tableau des tonnages et principaux flux déchetterie par déchetterie :

		ENCOMBRANTS	BOIS	CARTON	METAUX	VEGETAUX	GRAVATS	PLACO	VERRE PLAT	MOBILIER
AMBERT	Tonnage 2019	410	370	70	198	462	443	33	36	315
	Tonnage 2020	371	357	60	197	491	498	34	51	319
	Tonnage 2021	388	441	68	191	462	669	51	44	249
	Tonnage 2022	323	430	78	169	464	535	52	53	234
	Tonnage 2023	313	445	71	168	490	718	50	53	278
	% TONNAGE 2019	18	16	3	8	20	19	1	2	13
	% TONNAGE 2020	16	15	3	8	21	21	1	2	13
	% TONNAGE 2021	16	15	3	8	21	21	1	2	13
	% TONNAGE 2022	14	18	3	7	20	23	2	2	10
% TONNAGE 2023	11	16	3	6	18	26	2	2	10	
ARLANC	Tonnage 2019	187	153	23	91	244	152	10	5	37
	Tonnage 2020	143	141	23	87	224	168	13	23	41
	Tonnage 2021	142	227	22	82	214	167	7	14	97
	Tonnage 2022	119	143	28	62	216	149	14	11	88
	Tonnage 2023	121	163	24	64	202	285	19	14	83
	% TONNAGE 2019	21	17	3	10	27	17	1	1	4
	% TONNAGE 2020	17	16	3	10	26	20	1	3	5
	% TONNAGE 2021	17	16	3	10	26	20	1	3	5
	% TONNAGE 2022	14	17	3	8	26	18	2	1	11
% TONNAGE 2023	12	17	2	7	21	29	2	1	8	
CUNLHAT	Tonnage 2019	201	171	23	100	137	171	14	15	48
	Tonnage 2020	187	181	26	104	138	223	14	18	55
	Tonnage 2021	175	208	29	98	176	266	27	23	91
	Tonnage 2022	198	234	40	90	174	118	27	22	125
	Tonnage 2023	143	203	35	80	213	247	29	20	87
	% TONNAGE 2019	23	19	3	11	16	19	2	2	5
	% TONNAGE 2020	20	19	3	11	15	24	1	2	6
	% TONNAGE 2021	20	19	3	11	15	24	1	2	6
	% TONNAGE 2022	19	23	4	9	17	11	3	2	12
% TONNAGE 2023	14	19	3	8	20	23	3	2	8	
ST GERMAIN	Tonnage 2019	133	101	16	83	69	83	10	0	32
	Tonnage 2020	130	116	14	90	61	116	6	0	42
	Tonnage 2021	98	113	14	77	68	147	7	5	88
	Tonnage 2022	105	125	17	58	71	104	14	5	85
	Tonnage 2023	71	129	12	64	80	157	11	6	65
	% TONNAGE 2019	25	19	3	16	13	16	2	0	6
	% TONNAGE 2020	23	20	2	16	11	20	1	0	7
	% TONNAGE 2021	23	20	2	16	11	20	1	0	7
	% TONNAGE 2022	18	21	3	10	12	18	2	1	14
% TONNAGE 2023	12	22	2	11	13	26	2	1	11	
MARAT	Tonnage 2019	106	110	18	65	130	108	5	9	25
	Tonnage 2020	99	95	19	72	113	133	9	10	36
	Tonnage 2021	109	121	21	66	145	160	8	5	90
	Tonnage 2022	93	116	21	60	162	111	10	15	83
	Tonnage 2023	86	110	17	56	103	178	18	9	78
	% TONNAGE 2019	18	19	0	11	23	19	1	2	4
	% TONNAGE 2020	17	16	3	12	19	23	2	2	6
	% TONNAGE 2021	17	16	3	12	19	23	2	2	6
	% TONNAGE 2022	14	17	3	9	24	17	2	2	12
% TONNAGE 2023	13	17	3	8	16	27	3	1	12	
ST ANTHEME	Tonnage 2019	71	109	13	47	73	113	4	10	30
	Tonnage 2020	66	126	12	57	63	127	11	10	43
	Tonnage 2021	55	124	14	58	61	112	5	10	66
	Tonnage 2022	44	110	12	54	94	111	12	17	54
	Tonnage 2023	29	101	12	37	71	182	9	12	54
	% TONNAGE 2019	15	23	3	10	16	24	1	2	6
	% TONNAGE 2020	13	25	2	11	12	25	2	2	8
	% TONNAGE 2021	11	25	3	11	12	22	1	2	13
	% TONNAGE 2022	9	22	2	11	19	22	2	3	11
% TONNAGE 2023	6	20	2	7	14	36	2	2	11	
VIVEROLS	Tonnage 2019	72	81	11	43	79	122	4	5	18
	Tonnage 2020	59	70	12	45	63	94	5	0	35
	Tonnage 2021	69	90	12	49	98	100	0	20	56
	Tonnage 2022	64	102	12	41	94	116	7	12	55
	Tonnage 2023	69	90	12	45	114	136	6	11	51
	% TONNAGE 2019	17	19	3	10	18	28	1	1	4
	% TONNAGE 2020	15	18	3	12	16	24	1	0	9
	% TONNAGE 2021	15	18	3	12	16	24	1	0	9
	% TONNAGE 2022	13	20	2	8	19	23	1	2	11
% TONNAGE 2023	13	17	2	9	21	25	1	2	10	

Quantités collectées au global :

Le tableau ci-dessus montre des tonnages très fluctuants d'une année à l'autre.

Type de déchets collectés en tonnes		2010	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2022-2023
Déchets valorisés	Déchets verts	1700	1 235	1 153	1 351	1 265	1 264	0%
	Bois	678	1 094	1 085	1 335	1 275	1 332	4%
	Branches				248	271		0%
	Ferrailles	678	626	651	653	530	511	-4%
	Textile		117	90	126	214	267	20%
	Pneus (VL et PL)	42	96	115	135	151	144	-5%
	Huile de vidange	15	23	24	26	25	26	4%
	Batterie	22	11	10	11	7	8	10%
	Huile alimentaire	0	3	3	4	3	4	3%
	Piles	8	8	8	8	8	6	-25%
	DEEE	263	334	329	358	337	351	4%
	Lampes et tubes fluorescents	0,4	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	-1%
	Eco-mobilier	0	505	571	746	757	739	-2%
	Cartouches d'encre	0,6	0,3	0,3	0,5	0,5	1,2	125%
	Déchets toxiques	31	76	75	109	87	85	-1%
	DASRI	0,9	1,6	0,7	1,2	0,4	0,7	86%
	Radiographies	0,0	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	32%
	PLACO PLATRE	0	83	92	120	135	140	4%
	Verre PLAT	0	80	112	120	134	124	-9%
	Gros cartons	158	173	166	198	195	182	-7%
Inertes/gravats	7	1192	1359	1670	1236	1889	35%	
	SOUS TOTAL	3604	5659	5845	7221	6632	7075	7%
Déchets non valorisés	Encombrants	2281	1 225	1 056	1 140	943	826	-12%
Total des apports	TOTAL	5885	6884	6901	8361	7575	7901	4%
	kg/hab	207	249	250	303	275	287	

Les apports en déchetterie ont encore augmenté, principalement à cause de la hausse des apports de gravats.

Devenir des déchets :

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets verts	Compostage	VALTOM	Ambert
Carton	Recyclage	Papeterie de Giroux	Olliergues
Pneumatiques	Recyclage	Procar	Joze
Piles	Destruction recyclage	COREPILE	Limoges
Huile de vidange	Régénération	Chimirec Massif Central	Mende
Verre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Papier	Recyclage	Papeterie de Norske Skog Golbey	Golbey
Batterie	Destruction recyclage	Chimirec Massif Central	Mende
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	ISDND du Poyet	Ambert
Encombrants	Enfouissement	ISDND du Poyet	Ambert
Bois traité	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets toxiques	Neutralisation	Chimirec Massif Central	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	Collecte Médicale	Clermont Ferrand
DEEE	Valorisation	Véolia Propreté et Vacher	Clermont Ferrand et Pagnac
Mobilier	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Placoplâtre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Verre plat / huisseries	Recyclage	Thiers Entreprise EBE	Thiers
Radiographies	Recyclage	Pharmaciens Humanitaires	Aulnat

Concernant les déchets verts, c'est la société CLAUSTRE ENVIRONNEMENT qui exploite la plateforme de compostage dont le VALTOM est propriétaire. Le coût de traitement des déchets verts est de 42.5 € HT la tonne.

Le compostage des déchets verts génère la fabrication de compost. Le VALTOM met à disposition de Ambert Livradois Forez environ **180 tonnes de compost par an**.

Ce compost est mis à la disposition des usagers en déchetterie qui peuvent venir en chercher pour fumer leurs jardins.

Coûts (données COMPTACOUT) :

Globalement, une fois les reventes de matériaux et soutiens des Eco organismes déduits :

- **Une tonne de déchets accueillie en déchetterie coûte 266 euros HT/tonne (collecte, transport et traitement).**
- Par habitant, la gestion des déchetteries et de leurs déchets coûte **54 euros HT/an/hab.**

L'attention des usager, supervisés par les gardiens de déchetteries, doit être portée sur le tri des déchets dans nos bennes des non recyclables. **Trop d'habitants veulent encore y jeter des déchets non triés, volumineux, lourds et pourtant parfaitement recyclables. Les déchetteries sont des LIEUX de TRI !!!! Ce message doit être diffusé et compris par tous. Les consignes de nos gardiens doivent être respectées !**

Enfin, le détournement d'objets à jeter en direction de la Ressourcerie et de nos caissons Matériauthèque doit être accentué.

Analyse de la benne des déchets NON RECYCLABLES (« tout venant » ou « encombrant »)

Une caractérisation d'une benne d'encombrants/tout venant provenant de la déchetterie d'Arlanc a été réalisée en 2018 afin de voir quelle était la part restante de déchets recyclables dans cette benne. Le résultat de cette caractérisation est très positif et laisse apparaître une très faible part de déchets encore recyclables ou réemployables. Il restait dans la benne « encombrant » à valoriser (en % du poids total de la benne) :

- 2% de déchets électriques (erreur de tri d'un usager)
- 1% de mobilier (erreur de tri)
- 1 % de pots de peintures (erreur de tri)
- 7% de verres plats et menuiseries (la mise en place progressive des benne verres plats/huisseries en 2019/2020 a pour objectif de réduire ce flux valorisable)
- 12 % de plastiques non recyclables (dont une partie pourra être séparée avec les nouvelles filières REP qui seront mises en place en 2023)

Pour rappel, le contenu de cette benne est traité en « enfouissement » à l'ISDND d'Ambert à un prix élevé qui subira les hausses de la TGAP dans les années à venir. Tous nos efforts doivent donc se porter sur le contenu de cette benne :

- Les gardiens doivent veiller à ce qu'aucun déchet valorisable ailleurs dans la déchetterie n'y soit jeté,
- La collectivité doit chercher à développer d'autres matières à trier actuellement jetées dans cette benne.

Voici le tableau de l'évolution des proportions de « non recyclables » déchetterie par déchetterie sur ces 4 dernières années. La tendance est à la diminution ce qui s'explique par plusieurs facteurs :

- Les nouveaux flux mis en place
- L'implication forte des gardiens pour le tri
- L'amélioration des comportements des usagers vis-à-vis du tri en déchetterie.

LA COLLECTE DU TEXTILE

Modalités de collecte :

Une convention lie Ambert Livradois Forez avec EMMAUS pour la collecte et le recyclage des textiles depuis avril 2022 en remplacement de l'association LE RELAIS.

Cette convention prévoyait l'ajout de 18 bornes de collecte en plus, et une « participation » à la collecte au profit d'EMMAUS à hauteur de 5000 € par an.

L'association possède donc 39 bornes de 2m³ réparties sur le territoire sur 33 points de collecte. Dans les 6 déchetteries, 17 bornes de collecte appartenant à Ambert Livradois Forez sont présentes.

Ces bornes sont collectées régulièrement (1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours).

La déchetterie d'Ambert est équipée d'une benne de 30 m³ appartenant à EMMAUS qui est vidée environ toutes les 3 ou 4 semaines.

Coûts :

18,5 euros / tonne

Les textiles sont traités gratuitement depuis avril 2022 par EMMAUS, c'est la participation annuelle à la collecte qui génère ce coût.

Résultats / tonnages :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TEXTILE							
collecté en tonnes	93	101	117	90	125,64	214,38	269,25
	3 kg/hab	3,7 kg/hab	4,2 kg/hab	3,3 kg/hab	4,6 kg/hab	7,8 kg/hab	9,7 kg/hab

Soit une hausse de 69,8% des tonnages de TEXTILES collectés entre 2021 et 2022.

Cette hausse est à priori corrélée avec :

- L'ajout de 18 nouvelles colonnes sur le territoire en 2022,
- Une communication continue et accrue sur le sujet des textiles usagés.

Un jeu concours de collecte des Textiles a été mené sur la manifestation RESPIRE en septembre 2023. Le jeu concours a permis de collecter 1200 kg de textiles.

Il faudra être vigilant sur ce flux dans les années à venir :

La caractérisation des ordures ménagères menée en mai 2022 montre qu'une part très importante de textiles est jetée aux ordures ménagères (11,2 kg/habitant/an). Nous retrouvons aussi des textiles usagés en quantités non négligeables dans :

- les bennes de non recyclables en déchetterie (textiles, chaussures, ... en mauvais état)
- les erreurs de tri (refus de tri) présents dans les bacs jaunes

Au final, la production de textile par habitant sur notre territoire dépasse 20 kg/hab/an, et est donc largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 9.2kg/hab/an.

Année	Tonnage textile
2010	0
2011	35
2012	80
2013	82
2014	59
2015	87
2016	90
2017	93
2018	101
2019	117
2020	90
2021	126
2022	214
2023	269



Il reste encore 2 textiles sur 3 qui sont encore jetés aux ordures ménagères (11.2 kg/hab/an). Si ces textiles étaient recyclés, ce seraient 60 000 euros économisés !

Projet 2024 :

- Mettre en œuvre la nouvelle convention avec EMMAUS pour acquérir et installer 28 points de collecte supplémentaire sur le territoire afin d'avoir 1 point de collecte à minima par commune. La participation financière d'Ambert Livradois Forez sera alors doublée passant de 5000 à 10 000 €/an.
- Communiquer sur l'importance du recyclage des textiles
- Organiser des actions autour du textile, en termes de collecte, de communication, d'accompagnement d'événements (Fashion Week, ...), de trocs dressing, ...
- Accompagner les réflexions départementales du VALTOM sur le flux textile : Etude textiles

COLLECTES / OPERATIONS SPECIFIQUES

Accompagnement des manifestations au tri et à la collecte des déchets :

- Accompagnement « Eco manifestation » : prêt de bacs, mise à disposition de personnel pour surveiller et contrôler le tri, aide aux éco-achats, ...
 - Course cycliste Les Copains
 - Festival d'Ambert
- Accompagnement « simplifié » pour plus de 20 évènements du territoire : prêt de bacs ordures ménagères, bacs de tri sélectif (et parfois biodéchets), de totems triflux pour la collecte.

C'est plus de 300 bacs de collectes chaque année qui sont mis à disposition de ces évènements.

Aide à la collecte des déchets agricoles – Chambre d'agriculture :

Au printemps, Ambert Livradois Forez aide la Chambre d'agriculture à organiser la collecte de certains déchets agricoles : bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, ...

Pour cela, le service déchets met à disposition des caisses 30 m³ et assure le transport des caisses vides et pleines pour regrouper les déchets ensuite recyclés.

Par le biais d'une convention, la Chambre d'agriculture rembourse à Ambert Livradois Forez 50% des frais de transports engagés, soit 1200 euros TTC.

Cette collecte prend au fil des années de plus en plus d'ampleur en termes de tonnages collectés.

Tonnages collectés en 2023 :

Bâches d'ensilage = 22 tonnes

Films d'enrubannage = 53 tonnes

Ficelles = 4 tonnes

Filets = 17 tonnes



REDUCTION DES DECHETS

Le PLPDMA 2022-2026 (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été voté par le conseil communautaire le 10 février 2022.

Ce PLPDMA contient 4 grandes thématiques de travail qui sont : la gestion des biodéchets, l'éco-consommation, le réemploi et l'éco exemplarité de la collectivité. Les actions du PLPDMA ont pour rôle d'atteindre les objectifs réglementaires fixés par l'Etat en terme de réduction de la production de déchets (prévention) et en terme de valorisation des déchets (augmenter le taux de recyclage entre autres).

Le point fort du PLPDMA est sa transversalité avec d'autres projets en cours (TEPOS et PCAET), mais aussi de par son axe « d'éco-exemplarité » il est amené à faire travailler plusieurs pôles/services en collaboration.

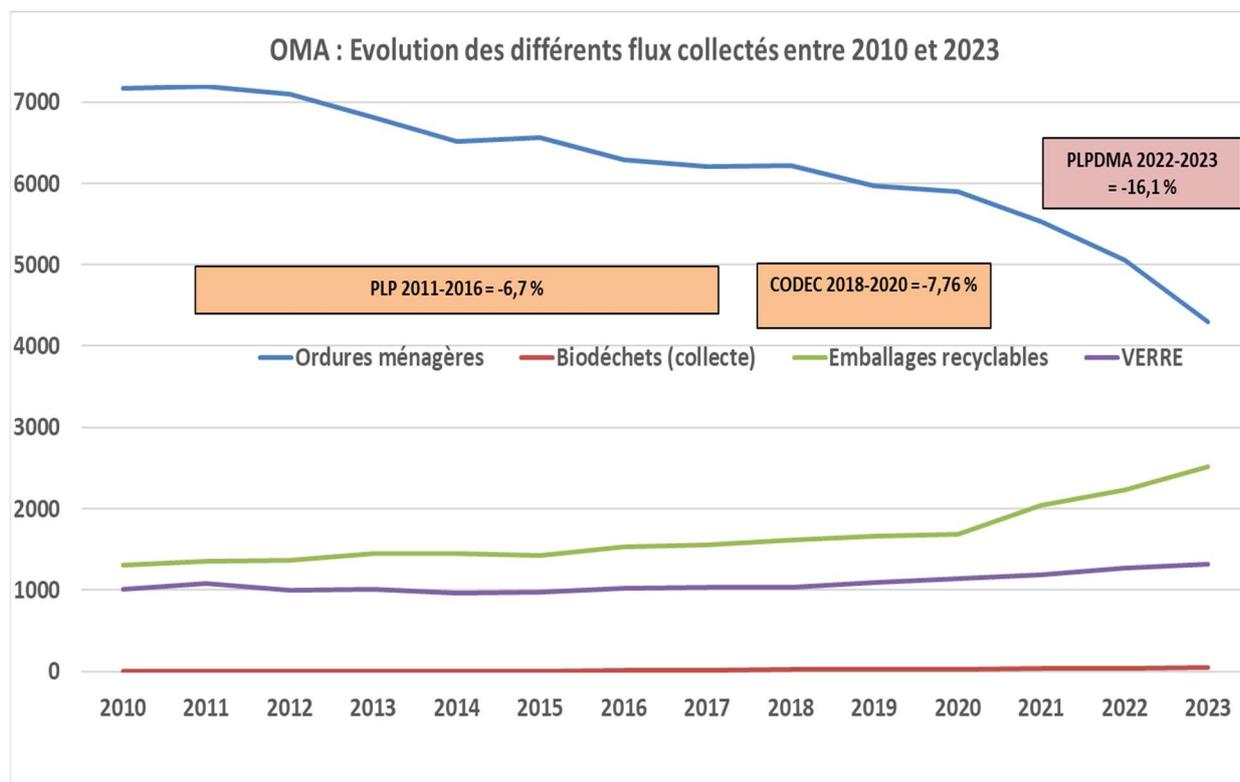
En 2022, le VALTOM et Ambert Livradois Forez ont signé une convention d'objectifs, sur 5 ans, de soutien financier au développement de nouvelles actions et projets allant dans le sens des objectifs du PLPDMA : le CODOEC (contrat d'objectifs déchets organiques et économie circulaire). Ce soutien financier de 67 500 € par an pour les 4 premières années (et même somme, soumise à l'atteinte des objectifs pour la 5^{ème} année) permettra à Ambert Livradois Forez de :

- Renforcer son équipe « PLPDMA » par la création d'un ETP 80% sur 4 ans à partir de 2023,
- Développer de nouvelles actions non engagées jusque-là,
- De créer un évènement de sensibilisation d'ampleur en 2023 autour de l'économie circulaire et du développement durable.

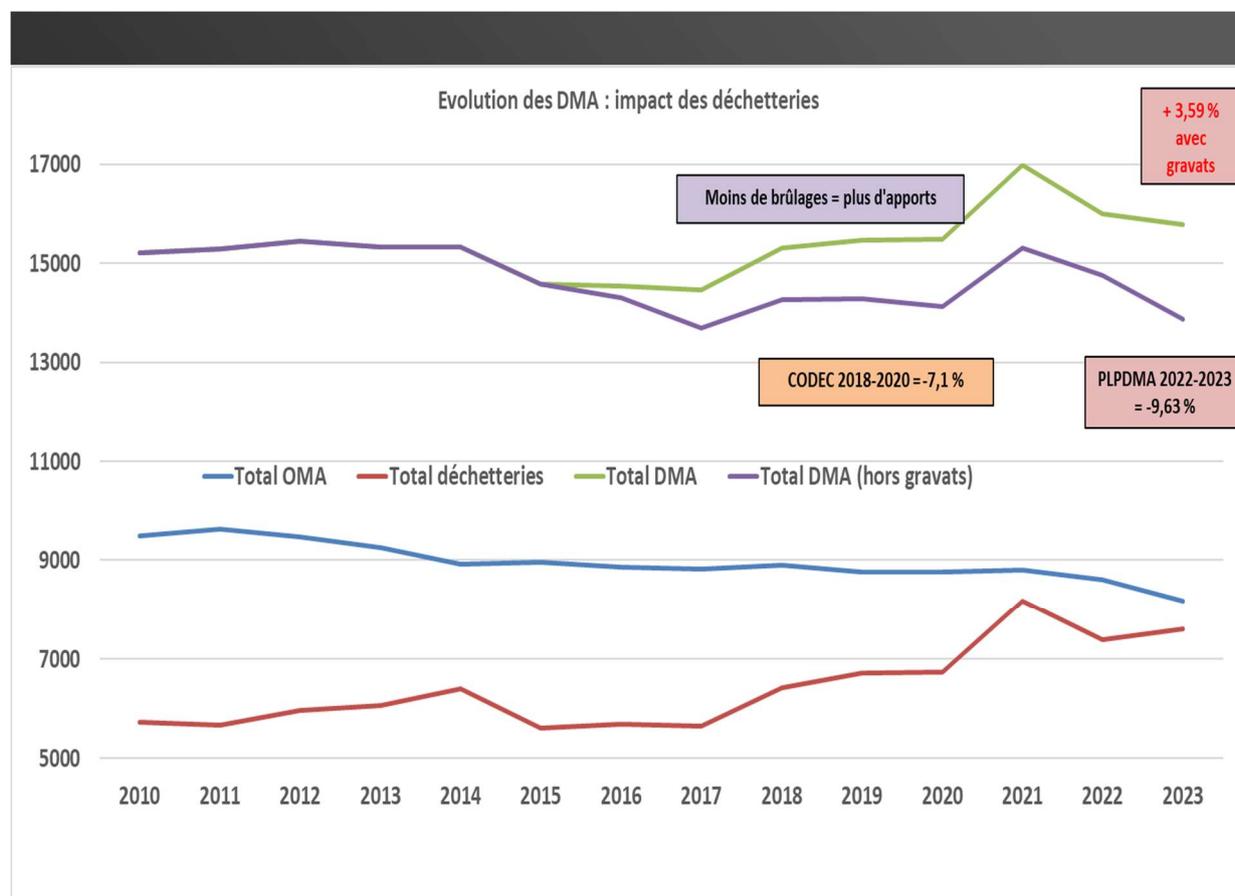
L'ensemble des activités liées à la réduction des déchets (PLPDMA) sont présentées dans :

- **L'Annexe 2 : rapport annuel 2023 du Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques (SLGDO).**
- **L'annexe 3 : rapport synthétique annuel 2023 des actions menées dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA)**

Point d'étape concernant les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) :



Point d'étape concernant les Déchets Ménagères et Assimilés (DMA) :



INDICATEURS FINANCIERS

Coûts globaux du service :

Le coût réel de la gestion des déchets **en 2023 est de : 154.1 euros TTC/habitant/an (139 TTC/hab/an en 2022).**

Certains modes de calculs évoluent au fil des années, ce qui fait que les coûts présentés peuvent présenter des variations irrégulières, mais globalement le coût de la gestion des déchets augmente chaque année.

Modalités de financement du service :

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget annexe avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : **TEOM**
- contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères **RSEOM**
- contribution des organismes agréés pour le **recyclage des emballages**
- contribution de la **revente des matériaux** issus des déchets triés

Contribution des usagers particuliers :

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts.

Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à 13 % en 2023, inchangé depuis 2019 (12.2 % en 2018). Les efforts de gestion et d'optimisation du service, combinés à une gestion plus vertueuse des déchets (tri) par les usagers nous permettent de contenir les effets de la hausse du coût de la gestion des déchets sans devoir augmenter le taux de la TEOM.

Chiffres ADEME 2022 :

La TEOM s'applique sur 30 180 locaux imposés sur le foncier :

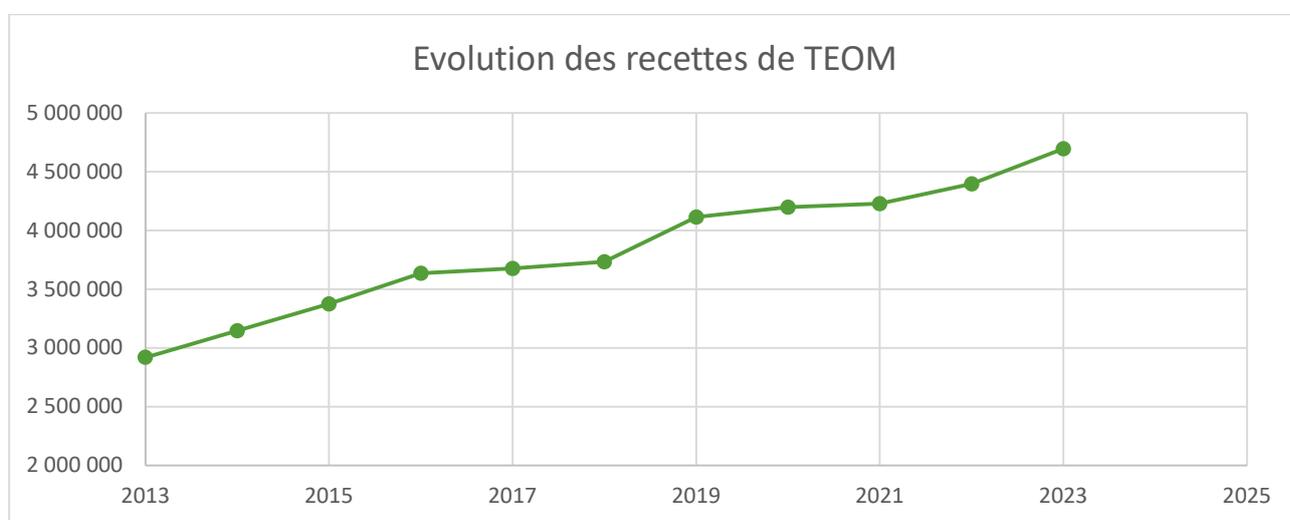
- 28 390 locaux des ménages (21660 maisons et 3470 appartements + 3260 dépendances)
- 1 790 locaux professionnels représentant seulement 6% de l'ensemble des locaux

Les locaux professionnels contribuent à hauteur de 10% seulement du montant total de la TEOM perçue.

En moyenne, un ménage du territoire paie une TEOM de 150 € (hors dépendances). Plus précisément, 156 € s'il habite en maison, 118 € s'il habite en appartement.

Voici l'évolution du taux de TEOM et du montant global des recettes de TEOM :

2013 : 10.53 %	2018 : 12.2 %
2014 : 11.06 %	2019 : 13 %
2015 : 11.62 %	2020 : 13 %
2016 : 12.2 %	2021 : 13 %
2017 : 12.2 %	2022 : 13 %
	2023 : 13 % et inchangé pour 2024



PS : attention les valeurs locatives des biens évoluent aussi du fait de l'indexation sur l'inflation et des améliorations apportées aux bâtiments rénovés, ce qui fait évoluer en conséquence le montant perçu de TEOM.

De 2013 à 2016, le taux de TEOM a évolué à la hausse pour absorber la hausse des coûts de traitement et de transport des OMR liée à la mise en service le 1/1/14 de l'incinérateur.

En 2024, le taux va rester identique.

Objectifs / Projets 2024 :

Engager une réflexion sur la possibilité d'envisager une baisse du taux de TEOM pour 2025.

Contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : RSEOM

Cette redevance s'applique pour :

- Les entreprises catégorisées « usines » au service des impôts,
- Les établissements de service non soumis à la TEOM : maison de retraite, campings, collèges, lycées, ESAT, administrations, ...

Au total, ces producteurs de déchets produisent environ 4000 m³ de déchets ordures ménagères par an.

Le montant de la redevance demandé à ces producteurs de déchets est calculé sur le volume global théorique de bacs présentés à la collecte chaque année. C'est un prix au m³ qui s'applique. Ces producteurs de déchets ont le choix chaque année d'accepter ou de refuser le service.

Exonération de TEOM : par délibération, le conseil communautaire a acté le fait d'exonérer aucun redevable de la TEOM sur le territoire.

Autres recettes (HT) :

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des ECO ORGANISMES agréés pour le recyclage de certains déchets :

- CITEO : 618 093 €
- ECOSYSTEM : 23 622 €
- ECOMOBILIER : 30 930 €
- ECO DDS : 4 637 €
- REVENTE DES MATERIAUX TRIES :
 - * Verre : 34 126 €
 - * Emballages (bacs et sacs jaunes) : 166 080 €
 - * Déchets des déchetteries : 101 743 €

Pour certains déchets, les agréments en place avec les ECO ORGANISMES génèrent ou non des recettes.

Bilan des recettes principales perçues par le service :

Recettes en euros HT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M.	3 676 529 €	3 733 633 €	4 114 296 €	4 198 163 €	4 228 246 €	4 397 204 €	4 695 507 €
Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée)	398 648 €	330 783 €	427 781 €	411 649 €	591 298 €	603 335 €	677 282 €
Revente des matériaux issus du tri	155 736 €	214 567 €	175 687 €	137 752 €	288 017 €	392 908 €	301 949 €
Redevance spéciale RSEOM	102 845 €	122 045 €	141 112 €	155 345 €	169 491 €	167 184 €	159 690 €

Année 2023 Montants HT		Flux des déchets				Total
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		156	48	91	276	573
Charges	Charges de structure	167 331	3 684	39 408	211 761	422 184
	Communication	5 470	1 083	8 189	6 015	20 757
	Prévention	230 626		38 344	183 440	452 410
	Pré-collecte	17 678	12 502	116 197		146 377
	Collecte	965 107	61 930	572 502	604 709	2 204 248
	Transfert/Transport	58 853		33 533	237 448	329 834
	Traitement des déchets non dangereux				161 414	161 414
	Tri et conditionnement			500 082		500 082
	Compostage				96 933	96 933
	Incinération	782 993			51 496	834 489
	Stockage de déchets non dangereux				104 784	104 784
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux				59 569	59 569
Recettes	Ventes de produits et d'énergie		29 552	150 922		180 474
	Matériaux			371	101 372	101 743
	Prestations à des tiers				9 464	9 464
	Autres produits	4 376			9 094	13 470
	Soutiens des éco-organismes		14 302	570 667	54 595	639 564
	Reprises des subventions d'investissement				3 668	3 668
	Subventions de fonctionnement	18 075		3 713	13 163	34 951
	TVA acquittée	1 264	6 302	4 860	16 070	28 496
	TEOM	4 695 507				4 695 507
	Redevance spéciale & facturations usagers	159 690				159 690

ANALYSE des ENJEUX financiers et organisationnels :

Les principaux postes de dépense pour la gestion des déchets sont :

- Les charges de personnel (collecte principalement),
- Le carburant (collecte),
- Le traitement des déchets non triés (ordures ménagères, non recyclables de déchetteries).

La maîtrise de la gestion des coûts, et donc la maîtrise du taux de la TEOM, passe par la maîtrise de ces postes de dépense.

COLLECTE : 48 % des dépenses du service

Il est à noter que l'organisation de la collecte des déchets a déjà été en partie optimisée, rationalisée depuis plusieurs années déjà, à travers :

* des équipages réduits : seulement 2 agents par camion sur la majorité des tournées

* les fréquences de collecte : généralisation de la collecte tous les 15 jours depuis le 14/11/22 sauf pour les bourgs denses d'Ambert, Marsac en Livradois et Arlanc

* le mode de collecte en bacs : tous les villages/hameaux sont desservis par des bacs d'apport volontaire. Seule la majorité des bourgs est équipée de bacs individuels pour les ordures ménagères et donc d'une collecte en porte à porte (plus coûteuse).

Malgré ces efforts, les spécificités démographiques/géographiques liées à notre territoire font qu'aujourd'hui nos coûts de collecte sont importants (1600 hameaux/villages desservis), et supérieurs aux moyennes nationales en milieu rural.

TRAITEMENT des NON RECYCLABLES :

Les déchets non recyclables (ordures ménagères incinérées, et non recyclables de déchetteries enfouies) sont les déchets qui coûtent le plus cher à traiter, et qui subissent les taxes sur les activités polluantes (TGAP). Les politiques nationales s'orientent systématiquement vers une hausse de ces taxes pour encourager au recyclage optimal de ces déchets.

La simplification **des consignes de tri** sélectif en 2021, le déploiement des bacs jaunes partout sur le territoire en 2022 et l'**application de la loi biodéchets** en 2024 vont dans le sens de la baisse des ordures ménagères collectées. L'augmentation du **tri du verre** par l'installation de nouvelles colonnes à verre vont aussi dans ce sens ; il en est de même pour le **développement de la collecte des textiles**.

L'amélioration du geste de tri, afin de réduire drastiquement les erreurs de tri (qui sont incinérées après le passage au centre de tri), doit aussi être un axe de travail essentiel dans les mois à venir.

En déchetterie, **de nouvelles filières de tri vont être développées** pour détourner des non recyclables des matières recyclables. Plusieurs filières REP (Responsabilité élargie du producteur = écotaxe à l'achat pour gérer les produits qui deviendront des déchets) ont été mises en place suite à la loi AGEC. Elles contribueront à la réduction de la benne « non recyclables » dans les déchetteries.

FINANCEMENT DU SERVICE :

Le Conseil Communautaire a fait le choix suite au rendu de l'étude prospective de mise en place d'une tarification incitative de ne pas se lancer dans cette réforme du financement du service sur le mandat (donc d'ici 2026). L'intérêt de la tarification incitative et les résultats observés dans les territoires où elle a été mise en place n'est pas remis en cause. Cependant, sa mise en place, au regard de l'étude génère :

- Une baisse de qualité (par l'éloignement) du service pour les habitants ;
- La hausse du coût du service ;
- Une disparition d'emplois locaux ;
- Une délocalisation de l'économie « Déchets » en dehors du territoire (par des achats massifs et importants de matériels)

CHOIX POLITIQUE pour la période 2022 – 2026 :

Les élus d'Ambert Livradois Forez ont donc choisi et voté fin 2021 le projet « Déchets » du mandat qui a pour objectifs et ambitions :

- Contenir la hausse de la TEOM sur le mandat et ne pas l'augmenter si possible
- Conserver un service public de proximité en :
 - Conservant le mode de collecte actuel
 - Incitant au tri sélectif des emballages par le déploiement généralisé du Tri sélectif
 - Réduisant la fréquence de collecte des ordures ménagères non recyclables
- Conserver l'économie Déchets sur le territoire

EVALUATION des projets et politiques menées :

L'analyse de la composition des ordures ménagères, appelée caractérisation, permet de connaître le niveau de performance de tri des habitants, mais aussi d'évaluer la qualité du service rendu.

La politique définie sur le mandat, et les projets qui en découlent se sont appuyés sur la caractérisation des ordures menée en 2018. Courant 2022, les mêmes tournées d'ordures ménagères ont été caractérisées afin de suivre l'évolution le plus strictement possible. Cette dernière caractérisation avait permis de montrer la diminution importante des emballages jetés dans les ordures.

Courant mai/juin 2024 une nouvelle caractérisation sera commandée, sur les 4 mêmes tournées, à la même période de l'année, afin de suivre l'évolution de la composition des ordures, et d'évaluer les projets mis en place.



MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

Voir le présent rapport et la politique environnementale de la collectivité.

ANNEXE 1 : POLITIQUE DECHETS 2022 – 2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE*

SEANCE EN DATE DU 2 décembre 2021

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : André FOUGÈRE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 25 novembre 2021

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités à Arlanc.

Délibération n°20

PROJET D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE – POLITIQUE DÉCHETS 2022-2026

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les différents textes réglementaires relatifs à la gestion des déchets, fixant des objectifs de réduction des déchets, à savoir la LTECV, la loi Economie Circulaire, la Loi AGECE et le PRGD annexé de son SRADDET,

Vu le PLPDMA en cours d'élaboration,

Vu l'avis favorable de la commission Déchets du 23/09/21

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3/09/21 et du 05/11/2021

Afin de poursuivre l'atteinte des différents objectifs réglementaires,

Afin de répondre aux attentes des usagers en termes de niveau de service,

Afin de maîtriser l'impôt lié à la gestion des déchets, de plus en plus coûteuse,

Ambert Livradois Forez souhaite réformer et optimiser le service de collecte des Déchets, tel que présenté et défini dans le document joint en Annexe à la présente délibération.

Le Président rappelle qu'en terme de gestion des déchets, nous sommes à la croisée des chemins.

L'Etat, dans un objectif de développement durable, pousse à travers la réglementation, les taxes, ... les EPCI en charge de la gestion des déchets à agir plus vite et plus fort pour la réduction des déchets non recyclables.

Le Président rappelle que le conseil communautaire par sa délibération n°19 du 4 mars 2021, a déjà défini une partie de la stratégie pour Ambert Livradois Forez et en particulier le refus :

- d'un service « mécanisé », nécessitant des investissements très importants et une réduction forte des effectifs de collecte, pour un coût finalement supérieur (= volonté de conserver l'économie des déchets sur le territoire),

- d'un service de collecte éloigné des habitants, et ne prenant pas en compte la spécificité géographique de notre territoire (morcellement de l'habitat) et la population âgée, par la réduction drastique du nombre de points de collecte.

Le projet proposé acte donc ces choix et définit une stratégie de proximité qui, sauf dispositions réglementaires, s'appliquera à minima pour la période 2022-2026. C'est une orientation assumée pour le service à l'utilisateur.

Ce n'est pas une orientation majoritaire actuellement dans les autres EPCI français, qui réorientent leur stratégie sur une réduction des coûts de collecte par l'éloignement du service à l'habitant, alors qu'Ambert Livradois Forez fait le choix de maintenir à coût constant son service de collecte, et vise un maintien de ses coûts de traitement des déchets, pour plus de valorisation/recyclage.

Le projet vise le maintien de la TEOM à taux constant sur le mandat.

La mise en place du projet étant échelonnée sur 2 années, le présent document sera adjoint au règlement de collecte en vigueur, afin que l'ancienne organisation de la collecte, se superpose avec la nouvelle organisation. Fin 2023, le présent projet sera intégré totalement au règlement de collecte

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet et de l'adjointre au Règlement de collecte jusqu'à novembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre le projet proposé (cf. annexe) et déployer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés ;
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER



Politique Déchets 2022 - 2026

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

**Moins d'ordures ménagères incinérées, plus de tri, plus de compostage
pour une maîtrise des coûts**

Le service Déchets répond, entre autres, à une nécessité de salubrité publique via la collecte et le traitement des déchets (compétence obligatoire de la CCALF) mais aussi aux exigences d'obligations réglementaires fixées par l'Etat.

Le projet est la « politique Déchets » de la collectivité proposée sur le mandat. Elle a été définie selon :

- La définition des axes prioritaires du mandat,
- Les éléments budgétaires (prospective financière sur 5 ans) connus,
- Les besoins en terme de service exprimés par les élus et les usagers.

Le projet est soumis aux évolutions réglementaires constantes et au contexte économique qui a des répercussions immédiates sur le budget de fonctionnement du service (coût de traitement des déchets, évolution des recettes de ventes de matériaux recyclés, ...).

Le projet fait suite aux optimisations déjà proposées et actées par les achats prévus au budget investissement 2021 du service Déchets.

L'évolution de la politique Déchets de la collectivité proposée est la suivante :

Atteinte des objectifs réglementaires :

LOI TECV : -10 % de déchets entre 2010 et 2020, 55 % de valorisation, Tri à la source des biodéchets d'ici 2024, baisse de l'enfouissement (réduction nombre de décharges), 25 millions d'usagers à la RI en 2025, PRGD : -50% d'enfouissement d'ici 2025,
LOI DE FINANCE : augmentation de la TGAP,
LOI AGECE : lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,

Assurer la salubrité du territoire, par la collecte des déchets et les actions de prévention des déchets,

Diminuer la quantité d'ordures ménagères en donnant les moyens de composter aux usagers,
Favoriser la valorisation matière des déchets en développant le tri sélectif.

Objectifs politiques :

Maintenir un taux de TEOM constant sur le mandat (= maîtriser l'impôt) : demande élus (et usagers).

Définir le niveau de service proposé aux habitants à coût constant.

Maintenir un service public de collecte des déchets de qualité et proche de l'habitant tel que demandé par les élus (dans le cadre du projet de territoire, des commissions Déchets, des présentations en Bureau et Conseil communautaire) :

- territoire attractif et exemplaire
- prise en compte de la population âgée
- maintien de l'emploi sur le territoire

1- Report du choix d'un éventuel passage à la Tarification Incitative au prochain mandat.

2- Etude d'une réforme du financement du service de la TEOM vers la REOM en 2023. En fonction des résultats de l'étude, ce choix sera soumis aux élus en 2024 pour un changement d'ici la fin du mandat.

3- Engager une réforme (optimisation) de la collecte des déchets permettant :

- D'atteindre les objectifs réglementaires en termes de recyclage et réduction des déchets, générant des économies sur les coûts de traitement des déchets (fonctionnement),
- De maintenir un taux de TEOM constant jusqu'à la fin du mandat,
- De conserver et développer un niveau de service performant aux usagers.

Cette réforme consiste à :

- **Poursuivre le déploiement du compostage** (obligatoire pour tous dès 2024) sur le territoire
Objectif : Baisse des Ordures Ménagères non recyclables de 1000 à 1300 tonnes.
Baisse des coûts de traitement (estimation soumise à aléas) : 100 000 €

Rappel : La collectivité doit, dans ce cadre, mettre à disposition des usagers d'ici 2024 :

- Un composteur individuel (gratuit) pour les usagers possédant un jardin,
- L'accès à un composteur collectif pour les usagers vivant dans les bourgs (ne possédant pas de jardin).

- **Poursuivre la réduction des Déchets** à travers la mise en place réglementaire du PLPDMA (plan de prévention des déchets 2022-2026)
Objectif : Baisse des Déchets collectés (-12% d'ici 2031 par rapport à 2010).
Dépenses (fonctionnement) : + 10 000 € chaque année (par rapport à 2021) de 2022 à 2026

- **Optimiser le service de collecte du Tri et des Ordures Ménagères**

OPTIMISATION du service de Collecte du Tri et des Ordures Ménagères

Contexte :

- *Le contenu des Ordures Ménagères et leur coût :*

Ordures ménagères (OM) collectées en 2021 : 5700 tonnes

Tri sélectif (emballages recyclables) encore contenus dans les OM fin 2021 : 2000 tonnes

Tri sélectif collecté dans les bacs jaunes : 2000 tonnes

Il y a donc autant de tri collecté dans les bacs jaunes que jeté encore dans les ordures ménagères.

Le coût des Ordures ménagères (déchets non recyclables) n'a fait qu'augmenter ces dernières années, et la hausse va encore s'accroître tel que le prévoyait la loi de finance 2019 avec la hausse planifiée de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le coût d'1 tonne d'OM va passer de 115 € HT en 2021 à 134 € HT en 2025.

En n'agissant pas, c'est un surcoût de 120 000 € que les usagers devront supporter en 2025, soit 4 € par habitant environ. Il faudrait alors faire évoluer la TEOM à la hausse, ce qui n'est pas l'objectif politique fixé au service Déchets.

Il est donc urgent d'identifier des solutions afin qu'une grande part des 2000 tonnes de tri encore contenu dans les Ordures Ménagères soit triée, dans les bacs jaunes, et ne soit plus incinérée.

- *La simplification des consignes de tri de mai 2021 :*

- La modification des consignes de tri engagée en mai 2021 est un véritable succès (dans des proportions inattendues, et non observées sur les autres territoires français : le gain en tri est de 11 kg/hab/an alors que CITEO annonçait des résultats moyens de 3.5 kg/hab/an (notre objectif VALTOM était de +7.3 kg/hab/an en 2030)).
- La conséquence de ces très bons résultats est une inadéquation entre la collecte et les quantités d'emballages à collecter. **Le service de collecte du tri est au final sous dimensionné.**
- Les communes et les usagers demandent plus de points tri et plus de service de tri, à proximité des lieux d'habitation. **Aujourd'hui, seul 1 village sur 3/4 est équipé de points tri, et ceux-ci débordent régulièrement (surtout en période estivale).**
- Enfin, **il n'est pas possible, sans réforme profonde, de proposer plus de service de collecte du tri à un coût constant.**

Organisation de la collecte :

Aujourd'hui, la collecte des **ordures ménagères** s'effectue :

- Chaque semaine, en porte en porte, avec des bacs individuels verts dans les 58 bourgs.
- Chaque semaine ou tous les 15 jours (selon les villages), en bacs collectifs verts, dans les 1600 villages desservis (1 village pouvant avoir plusieurs points de collecte).

Soit 1 point de collecte pour 10 habitants en moyenne pour les villages (maisons secondaires comprises). Le service est surdimensionné en volume de collecte.

Aujourd'hui, la collecte du **tri sélectif** s'effectue :

- Chaque semaine, en porte à porte, sacs jaunes au sol (ou dans quelques bacs jaunes) pour 6 bourgs,
- Tous les 15 jours, en porte à porte, sacs jaunes au sol (ou dans quelques bacs jaunes) pour 7 bourgs,
- Chaque semaine, en bacs collectifs jaune, pour les 45 autres bourgs,
- Chaque semaine ou tous les 15 jours, en bacs collectifs jaune pour les 450 villages équipés.

Soit 1 point de collecte pour 45 habitants en moyenne pour les villages (maisons secondaires comprises). Le service est sous-dimensionné en volume de collecte.

Projet :

Proposer un service de collecte du tri sélectif équivalent au service de collecte des ordures ménagères (soumis à des règles strictes), donc proche de l'utilisateur, à coût de collecte constant.

- **Equiper tous les villages collectés en Ordures Ménagères (bac vert) avec le TRI SELECTIF (bac jaune)** afin que chaque habitant ait accès au tri sélectif comme celui des ordures ménagères.

Chaque point de collecte sera équipé d'un (ou plusieurs) bacs jaunes.

- **Réduire la fréquence de collecte des Ordures ménagères = généraliser la collecte des bacs verts TOUS LES 15 JOURS.** Et alterner avec la collecte des bacs jaunes. C'est ce qui permettra de travailler à coût constant.

NB - Exceptions :

- *Pour une question réglementaire (Ambert), et d'organisation (Marsac et Arlanc), ces 3 bourgs continueront à être collectés chaque semaine. En 2024, une fois le projet compostage mis en place, il sera possible de faire évoluer cette fréquence à 1 fois tous les 15 jours.*
- *Certains producteurs de déchets (établissements de bouche, santé, services publics, entreprises, tourisme, ...) n'ayant pas la place de stocker leurs déchets, ou pour des questions sanitaires, bénéficieront de collectes supplémentaires.*

- **Mettre fin progressivement à la collecte des sacs jaunes au sol** (interdite par la recommandation R437 de la CRAM) en installant des bacs ou colonnes jaunes dans les bourgs concernés.

- **Prendre en compte l'arrêt de l'achat des Bennes à Ordures Ménagères à voies étroites (largeur 2.40m).** Ces camions rares et spécifiques ont été historiquement achetés pour quelques points de collecte seulement (5 villages, 1 rue à Cunlhat, 3 rues à Ambert), pour un surcoût estimé à 7000 € par an.

La mise en place de bacs jaunes dans chaque village va encourager fortement le tri.

L'objectif fixé est de capter, dès 2024, 800 tonnes de tri supplémentaires, sur les 2000 tonnes encore présentes dans les ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères tous les 15 jours va aussi inciter fortement au compostage et donc aussi permettre ainsi la réduction des ordures ménagères.

PS : Dans le passé (2010 pour Arlanc et Marsac bourg, et 2016 pour Ambert bourg), les réductions de fréquences mises en place (de 2 fois par semaine à 1 fois par semaine) ont amené à une baisse de 30 % des ordures ménagères collectées. Ceci s'explique par le tri des emballages qui est encouragé, et par le fait que beaucoup de déchets qui étaient jetés aux ordures ménagères (sans tri) sont amenés en déchetterie où ils sont au final valorisés, recyclés.

Aspects financiers :

Ce projet a pour objectif :

- 1- D'absorber la hausse de traitement du coût des ordures ménagères (+ 120 000 € par an en 2025)
- 2- De percevoir des recettes supplémentaires de revente de matériaux issus du tri (si les cours se stabilisent)
- 3- De dégager des marges de manœuvre sur le budget de fonctionnement du service afin d'atténuer les effets des aléas (hausse du carburant, ...) et de maintenir le taux de TEOM constant.

Au final, ce projet ne permet que de « maintenir » les dépenses du service à un niveau constant, sans réaliser d'économies conséquentes (30 000 € d'économies intégrées aux perspectives financières).

Les hypothèses financières pour la prospective budgétaire 2022 -2026 ont donc intégré les éléments suivants :

- Dépenses (achat des bacs, communication, ETP responsable collecte, ...),
- Recettes et économies supplémentaires calculées et intégrées prudemment.

Cette prospective budgétaire permet, au regard des informations connues à ce jour, et de la prudence prise en compte (réduction du tonnage OM, recettes de tri supplémentaires, ...), de maintenir le taux de TEOM constant sur le mandat.

L'objectif de 800 tonnes de tri est-il un objectif minimal au vu des 2000 tonnes de tri présentes dans les Ordures Ménagères ?

Le projet compostage des biodéchets va-t-il faire lui aussi baisser drastiquement les ordures ménagères ?

Aspects techniques :

Production moyennes de déchets par habitant (qui trie !) :

Ordures ménagères : 10 litres/habitant/semaine (surestimé)

Tri sélectif : 30 litres/habitant/semaine

Dotation en bacs pour une collecte tous les 15 jours :

Ordures ménagères : 1 gros bac vert (660 litres) pour 30 habitants

Tri sélectif : 1 gros bac jaune (660 litres) pour 10 habitants

NB : Attention ce dimensionnement doit prendre en compte la population maximale des points de collecte (= toutes les maisons secondaires pleines au mois d'août par exemple).

Partant de ces principes théoriques (observés), il ne manquerait que 1200 gros bacs jaunes sur le territoire et il y aurait actuellement 3 fois plus de bacs verts que nécessaire ; si 100% des usagers trient !

Moyens nécessaires :

Achat de bacs jaunes et de couvercles jaunes : intégré au budget 2022 (240 000 €).

Main d'œuvre pour la distribution et mise en place des bacs jaunes : intégré au budget 2022/2023.

Recrutement d'un responsable collecte (poste financé par l'optimisation) afin de :

- Travailler sur le terrain avec les élus communaux, commune par commune, village par village, ... pour la mise en place du projet.
- Travailler dans les bourgs pour installer des points de collecte de tri (bacs collectifs).
- Constituer les nouvelles tournées de renfort (OM et TRI) pour les producteurs et points de collecte qui devront être collectés plus d'1 fois tous les 15 jours.
- Appliquer le règlement de collecte et ses moyens coercitifs lorsque chaque habitant aura accès (devant sa porte) à un bac jaune.

Fournir à chaque commune un petit stock de bacs verts et jaunes pouvant permettre de solutionner les problèmes de collecte (hiver, sur fréquentation, manifestations, ...).

Mettre à disposition des communes qui le souhaitent un laveur haute pression thermique pour celles qui souhaitent laver les bacs.

La communication :

- 1- Les bulletins communaux 2022
- 2- Le journal Déchets de mai/juin 2022
- 3- Un courrier à chaque habitant en septembre 2022
- 4- Les sites internet des communes, d'ALF
- 5- Des courriers en porte à porte
- 6- De l'affichage
- 7- ...

Le point le plus problématique pour la communication à l'habitant va concerner les usagers des bourgs qui étaient collectés en tri en porte à porte et dont le jour de collecte va changer (Viverols, Sauvessanges, Cunlhat, St Amant RS, St Germain, Job, La Forie, Vertolaye, Olliergues).

Pour les autres usagers, le projet n'aura aucun impact négatif direct.

Planning :

Début 2022 :

- Informer les conseils municipaux du projet
- Recruter le responsable collecte
- Inventorier, village par village, la population maximale estivale
- Identifier un contact relais (élu, agent technique)
- Préparer l'acquisition des bacs jaunes

Mai/juin 2022 :

- Informer la population via le journal Déchets.

Automne 2022 :

- Envoyer un courrier à chaque habitant du territoire pour les informer de l'installation des bacs du tri et du projet.
- Informer tous les habitants (porte à porte) concernés par une modification du jour de la collecte des sacs jaunes.

Novembre 2022 :

- **Mise en place effective de la collecte des Ordures ménagères tous les 15 jours.**

Novembre 2022 à Novembre 2023 :

- Mise en place des bacs jaunes sur le territoire.

Novembre 2023 :

- **Tous les points de collecte non équipé de bacs jaunes seront supprimés.**

1^{er} janvier 2024 :

- **Tous les habitants devront avoir accès à un équipement pour composter leurs biodéchets.**
- **Les biodéchets ne seront plus tolérés dans les ordures ménagères et devront être compostés.**

Décembre 2024 :

- **Plus aucun sac jaune au sol ne sera collecté (ramassé).**
- Réflexion à mener concernant :
 - i. la réduction de fréquence des ordures ménagères pour les bourgs de Arlanc, Marsac et Ambert.
 - ii. le maintien ou non de la collecte en porte à porte
 - iii. une nouvelle optimisation des tournées si des marges de manœuvre apparaissent
 - iv. une réorganisation du service collecte en 100 % double poste

Les écueils à éviter :

- Inévitablement, les premières semaines de modifications des fréquences de collecte, des problèmes vont être observés. La modification des comportements ne sera pas immédiate. Le service Déchets devra être réactif pour tenter de remédier aux problèmes.
- L'ajustement de la collecte de certains producteurs spécifiques (santé, établissements de bouche, services publics, ...) et de certains gros points de collecte existants sera un point de vigilance.
- Veiller aux remplissages des bennes à ordures ménagères dans les premières semaines de mise en place afin d'éviter des surcharges non réglementaires.
- Communiquer uniformément à l'utilisateur, que ce soit la commune comme le service Déchets. C'est un projet commun qui permet d'amener plus de service à l'habitant en milieu rural.

Rôle des communes :

- 1- Aider le service Déchets à communiquer sur la modification d'organisation.
- 2- Mise en place des bacs jaunes :
 - a. Fournir les informations nécessaires pour le dimensionnement des points de collecte (population maximale estivale par village)
 - b. Identifier un contact unique (ou binôme élu/technique) pour la mise en place du projet
 - c. **Prévoir, le cas échéant, le réaménagement des points de collecte :**
 - i. Extension de la surface roulante (béton ou goudron), anticiper dès maintenant les travaux (budget et réalisation),
 - ii. Modifier légèrement l'entourage des bacs,
 - iii. ...

PS : Ce point est le plus important !

Dans l'ensemble, il y existe une majorité de points de collecte où aucun travaux ne sera nécessaire. Il suffira de remplacer un bac vert par un bac jaune (bac ou couvercle), de rajouter un bac, d'enlever les barres métalliques pour pouvoir glisser un autre bac dans l'autre sens, ...

Les conditions de travail de nos agents de collecte (qui vont collecter plus de bacs, et des bacs plus lourds) doivent être préservées et améliorées. Aucun bac jaune ne sera ajouté sur une surface inappropriée (non roulante : herbe, terre, ...), même momentanément (car le provisoire dure et reste !).

Pour les points de collecte, où des travaux seraient nécessaires, **le planning de réalisation du projet laisse un temps d'action long aux communes**, à savoir novembre 2023. Cependant, à cette échéance, les points de collecte ordures ménagères qui n'auraient pas été équipés de bacs jaunes seront supprimés. Chaque usager du territoire doit avoir accès in fine, à un point de collecte complet (OM + TRI).

Ce projet est aussi l'occasion (une chance) pour les communes et le service déchets de rationaliser, d'organiser plus logiquement la collecte dans les villages. En effet, des aberrations historiques sont observées, comme par exemple :

- Des villages avec 10 habitants mais 3 points de collecte (donc 3 arrêts pour le camion),

- Des villages en cul de sac où la manœuvre du camion est « acrobatique » et où le point de collecte pourrait être ramené à la route principale,
- Des communes, qui souhaiteraient regrouper 2 villages sur un seul même point de collecte, à une intersection.
- Des villages impossibles à collecter en hiver (neige et glace) et où il serait plus logique de repositionner les bacs sur la route principale, ...
- Des points de collecte, équipé d'une dalle, situés à 6 mètres de la chaussée mais où il faut tirer le bac dans l'herbe pour l'amener jusqu'au camion,
- ...

Nos camions dégradent (comme d'autres gros véhicules) les voiries communales, alors que les communes ont de moins en moins de moyens financiers pour les entretenir. Il y a peut-être des réflexions à mener sur la collecte des déchets dans ce sens.

3- Mieux communiquer entre les communes et le service Déchets :

- Transmission des arrêtés de circulation,
- Identifier des solutions aux problèmes de collecte temporaires (stock de bacs tampon dans les communes), passage exceptionnel, ...
- Anticiper les périodes hivernales, les manifestations, ...

Soyons TOUS fiers de notre projet commun !

C'est un projet ambitieux à plusieurs titres :

Nous allons maintenir et développer un service public de proximité en milieu rural !

La majorité des collectivités rurales en France optimisent leur service de collecte (pour faire des économies strictes) en réduisant le nombre de points de collecte (les usagers se déplacent) et en rationalisant leurs effectifs de collecte (perte d'emploi).

Nous faisons le choix inverse ! Nous continuons à investir sur les coûts de collecte (sans les augmenter) afin d'obtenir des marges de manœuvre financières sur le traitement de nos déchets !

L'objectif du projet est aussi de démontrer que l'on peut obtenir des performances de tri très bonnes (et une baisse des ordures ménagères) sans développer le système complexe et coûteux de la tarification incitative, même si celui-ci a un sens !



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

DÉCHETS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL • 2023 •
BIODÉCHETS

SCHÉMA LOCAL DE GESTION
DES DÉCHETS ORGANIQUES

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

1.1. POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

FICHE ACTION 1 : MIEUX MANGER ET MOINS JETER EN ÉTABLISSEMENT DE SANTE

Fusionné au projet d'accompagnement de la restauration collective « **A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins** »

OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire des dépenses en nourriture pour moins gaspiller et mieux investir.
- Poursuivre sur un projet de compostage des restes alimentaires avec les équipes de cuisines.

1.2. POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

FICHE ACTION 2 : VALTOM – DISPOSITIF ETABLISSEMENTS TEMOINS : AVEC LES ECOLES ET LES COLLEGES DU TERRITOIRE

Le VALTOM porte depuis 2008, le programme Etablissement Témoins. Grâce à lui c'est 115 établissements qui ont bénéficié d'interventions entièrement financées, pour s'engager dans une démarche active d'éducation au développement durable : la prévention des déchets, c'est-à-dire réduire la quantité et la nocivité des déchets que nous produisons, par des actions simples et efficaces.

OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire les dépenses de nourriture pour moins jeter et investir en bio local
- Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire

LISTES DES SITES SUIVIS EN 2023-2024 :

NOM DU SITE	THEMES
Aucun en 2023	

FICHE ACTION 2 BIS : CD 63 COLLEGES – INSTALLATION SELF COLLABORATIF, TRAVAIL AVEC LE PERSONNEL ET LES ENFANTS

OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire les dépenses de nourriture pour moins jeter et investir en bio local
- Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire

Un projet collaboratif

Ce projet nécessite un travail avec l'établissement et les services (bâtiment, éducation, restauration...) du Conseil départemental.

Au sein de l'EPLE ce projet d'établissement nécessite la mobilisation de l'équipe de Direction, les équipes éducatives, pédagogiques et techniques.

La réduction des déchets permet de travailler avec les syndicats de collecte.

Un projet performant

Responsabilisation et développement de l'autonomie des collégiens.

Augmentation (+230%) de la consommation de hors d'œuvres.

Réduction du gaspillage alimentaire (de 100 grammes à 20 grammes soit -500%).

Augmentation d'achat de qualité (+30%).

Réduction des Troubles Musculo Squelettiques (réduction du port de charge, moins de manipulations pour le personnel).

Moins de vaisselle (-25%) = moins d'eau = moins de produits lessiviels

LISTES DES SITES SUIVIS EN 2023 :

NOM DU SITE	NOMBRE D'ELEVES
SAINT ANTHEME	65
OLLIERGUES	77
	142

FICHE ACTION 3 : « A TABLE!, MANGEONS MIEUX, JETONS MOINS »



Ambert Livradois Forez accompagne sa restauration collective pour une transition vers un système alimentaire durable

Bilan 2023

Présentation résumée (5 à 6 lignes maximum)

La lecture de cette rubrique doit permettre au lecteur de disposer des éléments de compréhension de l'opération (activités principales, pilotage, partenariats, principaux résultats...).

Le territoire d'Ambert Livradois Forez compte 70 établissements de restauration collective pour plus d'un million et demi de repas servis. A travers le projet « A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins », la communauté de communes a permis de mobiliser les acteurs intervenant dans la restauration collective pendant 2 ans. L'objectif ? Accompagner les établissements disposant d'un restaurant collectif dans le développement d'un approvisionnement durable et la réduction du gaspillage alimentaire, en lien avec les exigences des lois EGAlim (octobre 2018) et Climat et Résilience (août 2021).

Objectifs visés

Il s'agit ici de présenter les objectifs opérationnels visés, c'est-à-dire ceux qui doivent être atteints par l'action / le projet à son terme. Ce sont les objectifs sur la base desquels « l'efficacité » sera évaluée.

Les objectifs du projet « A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins » sont multiples et interdisciplinaires :

1. La mise en conformité des structures avec la loi EGAlim, notamment concernant les obligations suivantes :

- L'approvisionnement des restaurants collectifs avec au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques et 30% de produits de qualité
 - Le diagnostic et les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire
2. L'amélioration de l'offre alimentaire en proposant aux convives des produits de qualité, de proximité et de saison ;
 3. La réinjection des économies réalisées grâce au travail mené dans la lutte contre le gaspillage dans l'achat de produits de qualité et la mise en place de menus végétariens ;
 4. La réduction des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, contenants réutilisables, compostage) et la mise en conformité des établissements envers leurs obligations de tri à la source des biodéchets ;
 5. La sensibilisation des convives à une alimentation saine et de qualité ;
 6. Le développement d'une production agricole durable à travers l'approvisionnement de la restauration collective.

Contexte – diagnostic de situation

Cette rubrique vise à indiquer les éléments de diagnostic et/ou de situation socio-économique, culturelle, environnementale ou autres qui ont conduit à la décision de lancer l'action / le projet.

Ce projet s'inscrit dans un double contexte :

- Depuis de nombreuses années, nous accompagnons les établissements du territoire dans la gestion des déchets notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri à la source des biodéchets par la mise en place du compostage.
- Réglementairement, en 2018, la loi EGALIM et la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire imposent de nouvelles règles à la restauration collective notamment la mise en place obligatoire d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et des objectifs d'approvisionnements durables. A savoir l'introduction de 50 % de produits de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Le territoire d'Ambert Livradois Forez compte 70 établissements publics proposant de la restauration collective à savoir : 1 lycée, 7 collèges, 36 écoles primaires, 10 établissements enfance jeunesse (crèches / Accueils de loisirs sans hébergement - ALSH), 16 établissements de santé et sociaux (centre hospitalier, établissements de service d'aide par le travail - ESAT, foyer de vie, maisons de retraite). Cela représente une consommation de près d'un million cinq de repas par an.

En parallèle près de 650 agriculteurs et agricultrices façonnent nos paysages. Majoritairement terre d'élevage bovin, Ambert Livradois Forez offre des productions variées en élevage (vaches, chèvres, brebis, abeilles), mais aussi en cultures végétales (céréales, maraichage, plantes aromatiques...). C'est pourquoi, elle travaille à développer une alimentation durable et de qualité dans la restauration collective.

Description détaillée de l'action

- *Processus ayant conduit le porteur de projet à mettre en œuvre l'action / le projet ;*

En France, plus d'un repas sur six est pris à l'extérieur du domicile (Observatoire du PAT). La restauration collective représente donc un levier d'action non négligeable dans l'adaptation des pratiques à un mode de consommation plus durable et responsable. Face aux enjeux environnementaux et sociétaux, Ambert Livradois Forez, souhaite s'emparer du sujet de l'alimentation et se mobilise pour proposer une restauration collective de qualité, et tendre, de façon globale, vers un système alimentaire durable.

Le présent projet constitue une mise en œuvre opérationnelle des actions du PAT du Grand Clermont et Parc Livradois Forez, et notamment une réponse concrète à l'objectif "Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective".

Les retombées attendues à moyen et long terme sont d'ordre :

- Économique : Accroissement de nouveaux débouchés pour la filière agricole.
- Environnemental : Développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement
- Social : Permettre l'accès à une alimentation de qualité et durable aux convives

Pour mettre en œuvre ses actions, des soutiens financiers ont été obtenus de la part de la DRAAF (dans le cadre du Plan de Relance), de l'Union Européenne (programme LEADER) et de l'Agence Régionale de Santé.

Les élus du territoire ont validé le projet en bureau communautaire (décision n°2021-13 du 9/04/2021) puis en Conseil communautaire (délibération n°19 du 2 décembre 2021).

- *Période de réalisation du projet, principales étapes et leurs durées. Indiquer l'état d'avancement du projet / de l'action et, le cas échéant, les opérations restantes à réaliser ;*

Voici les principales dates des étapes clés :

Mars 2022	Lancement du projet (réunion de présentation aux élus communaux et gestionnaires d'établissements) Recrutement des prestataires Lancement de la campagne de communication (qui se développera sur toute la durée du projet)
Mai 2022	Début des diagnostics de pratiques dans les établissements Création d'une charte graphique afin d'identifier le projet
Septembre 2022- juin 2023	Déploiements des programmes d'animations dans les écoles et journées de valorisation
Septembre 2022	Lancement Volet 2 "développement agricole"
Automne 2023 -	Déploiement du programme d'animations dans les établissements sociaux et de santé
A partir d'octobre 2022	Formations mutualisées et rencontres entre restaurateurs et agriculteurs
Septembre 2023	Sortie du teaser du clip vidéo

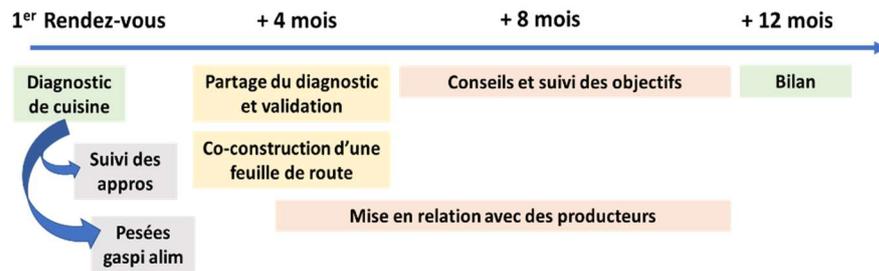
De façon opérationnelle, le projet « *A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins* » s'articule autour de 4 leviers pour atteindre ses objectifs :

I. L'accompagnement des établissements de restauration collective :

L'accompagnement à l'amélioration des pratiques dans les établissements de restauration, sous forme individuelle ou collective, a été réalisé par l'association BIO63 :

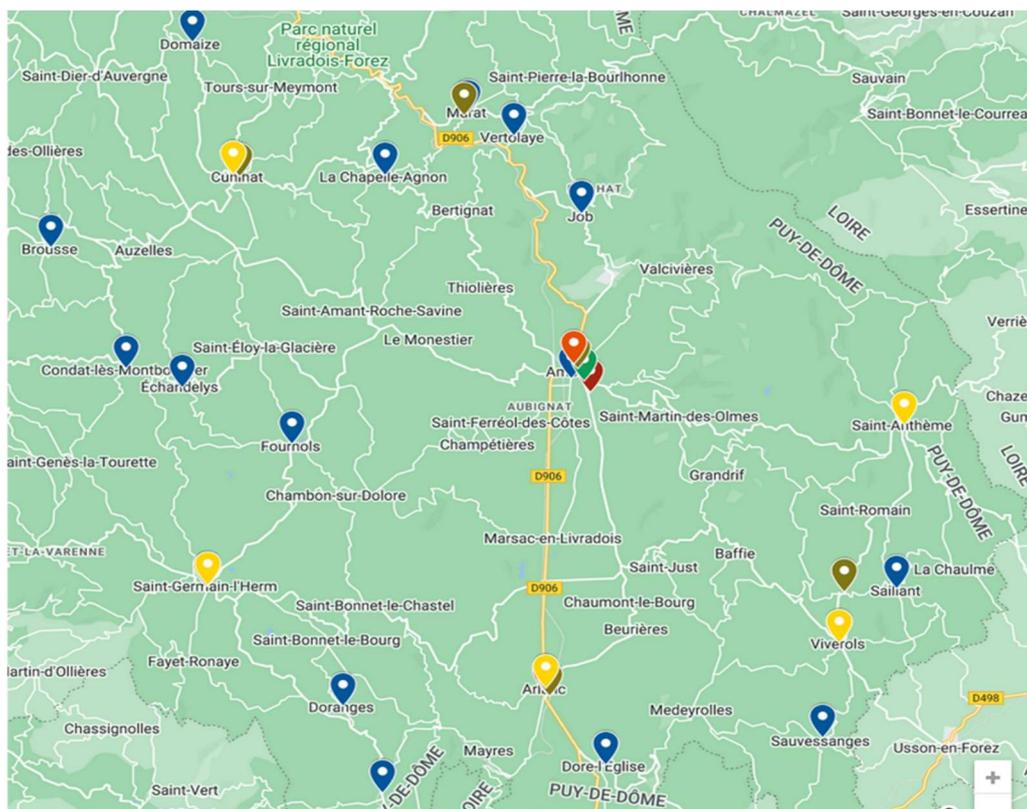
- L'accompagnement individuel s'est déroulé selon les étapes suivantes :
 - La réalisation d'un diagnostic initial des pratiques (thématiques abordées : pratiques cuisine, matériel à disposition, service des repas, aspects nutritionnels, approvisionnements, gaspillage alimentaire, gestion des déchets)
 - L'analyse de ses pratiques et la restitution de l'analyse aux personnes impliquées dans le restaurant collectif

- La co-construction d'une feuille de route pour améliorer les pratiques de l'établissement
- Le suivi des objectifs de la feuille de route 8 mois après
- Le bilan des actions menées 1 an après la construction de la feuille de route
- Un suivi téléphonique régulier et personnalisé sur toute la durée de l'accompagnement



De mars 2022 à décembre 2023, 30 établissements ont bénéficié de tout ou partie de l'accompagnement proposé dans le cadre de ce projet, soit 43 % des établissements publics proposant de la restauration collective sur le territoire.

Ils sont présentés dans la carte ci-dessous :



Ecole primaire - Restaurant scolaire

- École de Condat-lès-Montboissier
- Cuisine centrale de Brousse
- École de Vertolay
- École de Doranges
- Établissement scolaire privé St-Joseph
- École de Job
- École la Chapelle Agnon
- École de Marat
- École de Fournols
- École de Dore l'Eglise
- École de Sauvevanges
- École de Domaize
- École de Saillant
- École de Saint-Alyre d'Arlanc
- École d'Echandelys

Lycée - Restaurant scolaire

- Lycée Blaise Pascal d'Ambert

Collège - Restaurant scolaire

- Collège Jean-Auguste Senèze d'Arlanc
- Collège Jules Romains d'Ambert

Accueil de loisir sans hébergement (ALSH)

- ALSH d'Eglisolles
- ALSH de Marat
- ALSH de Saint-Germain-l'Herm
- ALSH d'Ambert
- ALSH de Cunhat
- ALSH d'Arlanc

Centre hospitalier

- Centre hospitalier Ambert

EHPAD

- EHPAD de Cunhat
- EHPAD de Saint-Germain-l'Herm
- EHPAD de Viverols
- EHPAD de Saint-Anthème
- EHPAD d'Arlanc

- L'accompagnement collectif des restaurants a pris la forme de formations ou de "rencontre inter établissements" :

Les formations à destination des équipes de cuisine sont listées dans le tableau suivant :

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Intervenant(s)</i>	<i>Durée</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre de restaurants collectifs impliqués</i>
19/10/2022	Pratiques culinaires durables	SCIC "Nourrir l'Avenir" : Benjamin Garcia, cuisinier Gabrielle Invernizzi, diététicienne	½ journée	8	7
25/10/2022	"Du fait-maison et des produits bruts bio et locaux dans mon restaurant collectif : c'est possible !"	SCIC "Nourrir l'Avenir" Chloé Tardy	½ journée	8	7
08/02/2023	Le plat végétarien, un incontournable de la transition alimentaire	SCIC "Nourrir l'Avenir" : Benjamin Garcia, cuisinier Gabrielle Invernizzi, diététicienne	1 journée	8	7
25/10/2023	Le plat végétarien, un incontournable de la transition alimentaire	SCIC "Nourrir l'Avenir" : Benjamin Garcia, cuisinier et Frédérique Rinner, diététicienne	1 journée	10	7

Une rencontre inter-établissements a été organisée afin de permettre des temps d'échanges d'expériences entre pairs.

<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Durée</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre de restaurants collectifs impliqués</i>
25/10/2022	Partage d'expériences sur les approvisionnements locaux et de qualité, présentation des cahiers des charges des différents labels et mentions reconnus comme produits durables dans la loi EGalim	½ journée	7	7

II. La structuration de l'offre agricole

En parallèle de l'accompagnement des établissements, le projet a souhaité mobiliser le monde agricole afin de créer des liens entre ces acteurs et ainsi développer les approvisionnements locaux. Ce volet s'est réalisé en plusieurs étapes : réalisation d'un diagnostic du système alimentaire local, mobilisation des producteurs et partenaires professionnels et étude sur foncier public. Le prestataire retenu pour cette mission a été le bureau d'études SCE.

- Diagnostic du système alimentaire local :

De mai à octobre 2022 : un état des lieux de l'activité agricole a permis d'évaluer l'offre alimentaire actuelle de notre territoire et de la comparer aux besoins de la restauration collective.

Le territoire Ambert Livradois Forez se caractérise par des élevages extensifs et de qualité. Cependant, pour répondre aux besoins de la restauration collective, certains produits manquent aujourd'hui, en particulier les fruits et légumes. De nouvelles installations ou la diversification des productions pourront permettre d'y répondre. Parallèlement, un travail est nécessaire pour mettre en lien producteurs et restaurants sur les produits déjà bien présents (viande, produits laitiers).

Le diagnostic complet est fourni en pièce jointe (Annexe 2).

➤ Des rencontres à destination des producteurs :

En octobre et décembre 22, 3 réunions ont été proposées aux agriculteur(trices) et aux partenaires agricoles afin d'échanger sur l'approvisionnement local des restaurants et les difficultés associées. Le diagnostic agricole a été présenté à cette occasion : il a permis de prendre conscience de la production du territoire et des besoins d'approvisionnement de la restauration collective. Ces rencontres nous ont permises de faire émerger les constats et difficultés de l'approvisionnement des restaurants collectifs (inadéquation entre produits proposés et attendues, manque de connaissances entre eux, problématique de transport et logistique, atout de l'abattoir local, complexités administratives). Face à ces retours, nous avons adapté et planifié la suite de nos actions en conséquence :

- Visite de l'abattoir intercommunal d'Ambert le 20 février 2023 :

Une visite de l'abattoir d'Ambert a été proposée aux éleveurs et cuisiniers afin de découvrir les installations et le fonctionnement de cet outil public de proximité et de son atelier de découpe associé. Co organisé par Bio 63 et la chambre d'agriculture, cette visite a suscité beaucoup d'intérêt puisqu'elle a réuni 34 participants et participantes. À la suite de la visite, un temps d'échange a été organisé et a permis à chacun de poser des questions sur les possibilités et contraintes de fournir la restauration collective en viandes issues d'animaux élevés et abattus localement. Deux porteurs de projets étaient présents et les échanges leur ont permis de prendre en compte les attentes des cuisiniers pour réfléchir à leur future commercialisation.

- Les rencontres professionnelles Restauration collectives/fournisseurs locaux, le 12 juin 2023 à "Ambert en scène"

L'objectif était de proposer un moment d'échange convivial entre ces 2 types d'acteurs qui ont peu d'occasion de se croiser. Les producteurs étaient invités à présenter leurs produits aux cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective. Au programme : discussions, dégustations de produits, présentation des plateformes permettant de faciliter les achats locaux comme Agrilocal63, Auvergne Bio Distribution et AUVABio (collectifs de maraichers / maraichères) et de l'outil web Coclicaux permettant d'organiser de la co-livraison de produits. Le témoignage de M. Dugnas, maire de Brousse sur le nouveau fonctionnement de la cuisine centrale du SIVU de Brousse, Saint Jean des Ollières et Sugères est venue clôturer cet après-midi. Cette rencontre a permis aux 15 cuisiniers et cuisinières d'échanger en direct avec les 12 producteurs et productrices présents et de découvrir l'offre sur le territoire. Les producteurs et productrices ont quant à eux pu comprendre les attentes et contraintes propres aux restaurants collectifs.

Cette rencontre a débouché sur la concrétisation de plusieurs livraisons de produits bio et locaux à la restauration collective. Une nouvelle édition est programmée en octobre 2024.

- Un annuaire des acteurs de la restauration collective

Afin de faciliter les échanges et d'initier des partenariats, un annuaire regroupant à la fois les fournisseurs locaux mais aussi les établissements de restauration collective, a été créé. Sur le territoire, la restauration collective se distingue par une majorité de cuisines sur place et privilégiant le fait-maison. C'est un atout pour permettre des partenariats avec les agriculteurs. Cet outil, simple et évolutif (format papier et numérique sous format SIG), sera complété et mis à jour régulièrement.

- Une formation "Vendre à la restauration collective" à destination des agriculteurs, le 21 novembre 2023

Réalisé par Bio63, une formation à destination des agriculteurs et agricultrices sur les caractéristiques de la vente à la restauration collective (fonctionnement des cuisiniers collectives, réglementation, facturation spécifique, type de produits attendus etc.). L'après-midi, le chef du collège d'Ambert, Benoît Colombai, a fait visiter ses installations et pu échanger avec les participants sur son métier, ses contraintes et ses attentes. 5 producteurs et productrices, tous en agriculture biologique, ont assisté à cette formation.

➤ Travail sur le foncier public à venir sur 2024.

En parallèle au diagnostic agricole, nous souhaitons étudier le foncier public qui pourrait potentiellement être disponible pour des activités agricoles (que ce soit pour des installations nouvelles ou pour conforter des exploitations existantes). Ainsi un travail va être engagé sur 2024.

La sensibilisation des convives a une alimentation saine et durable

Un programme d'animations pédagogiques autour de l'alimentation locale, a été déployé à destination du jeune public (accueils de loisirs sans hébergement et écoles), des établissements sociaux, et établissements de santé par l'association "Sur les pas de Gaspard".

➤ Dans les écoles et ALSH :

Autour de la thématique centrale les déclinaisons (choisies en concertation avec les enseignants/responsables des ALSH) ont donné lieu à des projets riches et variés : "que signifie manger local ?", les saveurs et les saisons, la création d'un jardin, l'empreinte écologique d'un goûter, "des animaux de la ferme aux produits laitiers", "de la pomme au jus", "de la graine à la tagliatelle", l'agriculture dans le paysage, l'histoire de la fourme d'Ambert, etc.

Pour chaque établissement, une demi-journée a été consacré à une sortie extérieure comme la visite d'une ferme, d'un restaurant ou d'un marché de producteurs.

En quelques chiffres : Quinze classes de la petite section maternelles au CM2 ont bénéficié de ces animations, soit 317 enfants (à savoir Ambert, RPI Eglisolles - Saillant - Viverols, Job, La Forie, Marat, Marsac-en-Livradois, Saint Amant-Roche-Savine et Vertolaye) et 5 ALSH : Ambert, Marat, Arlanc, Saint Germain l'Herm et Cunlhat.

Une journée de valorisation a eu lieu en juin 2023 au Parc des Mélèzes sur la commune de Job, 150 ont été réunis.

➤ Dans les Multi-Accueil :

Une demi-journée d'animation a été proposée aux établissements de petite enfance de Marat et Arlanc.

➤ Dans les EHPAD, ESAT et Foyers logements :

Une demi-journée d'animation a été proposée aux EHPAD d'Arlanc, de Cunlhat, d'Olliergues, de Saint-Germain l'Herm et de Viverols, ainsi qu'à l'ESAT/ foyer de Cunlhat et l'ESAT Le Valdore à Ambert (soit 106 participants au total).

III. La communication autour du projet

Plusieurs outils de communication ont été réalisés par l'agence MELT pour permettre d'identifier et valoriser le projet, ainsi que pour sensibiliser et informer les parties prenantes :

- Un univers graphique, un kakémono, un logo etc.
- Des supports de sensibilisation à une alimentation saine et durable : exposition de 6 affiches de à destination des salles de repas et « petit guide pour l'alimentation durable » à destination des enfants et parents d'élèves,
- Des calendriers d'animations pour les agriculteurs et les cuisiniers et autres supports d'informations et de mobilisation des acteurs.
- Un support vidéo de valorisation du projet a été créé : un teaser de 1.48 minutes (à destination des réseaux sociaux)
- Un clip de 6.13 minutes est en cours de construction.

En parallèle, les services d'ALF ont communiqué largement à travers divers médias afin de mobiliser et faire connaître le projet :

- A travers les outils de communication de Bio 63 : [Lettre de Septembre 2022](#), [Lettre de Mars 2023](#), [Lettre de Juin 2023](#) et dans la lettre « Bon Appétit ! » : [Bon Appétit ! #18 – Avril 2023](#), [Bon Appétit ! #20 – Décembre 2023](#)
- Des participations et témoignages lors de divers événements : Rencontre territoriale EGAlim organisée à Lempdes en octobre 2022 (Marilyn Echalié et Sébastien Dugnas du SIVU de Brousse), réunion d'élus en Haute-Loire , Forums Alimentaire Territoriaux et autres rencontres dans le cadre du PAT Grand Clermont-Parc Livradois Forez ([portait n°4 PAT](#)),
- 1 Emission de la web radio « Radio Supeyres » : lors de la fête d'Ambert Livradois Forez "RESPIRE" en septembre 2023 [ici](#)
- Des articles dans la presse écrite et des publications dans les réseaux sociaux.

Tous les outils sont consultables sur le [site Internet](#).

Résultats 2023

- *La présentation des principaux résultats 2023 tant quantitatifs que qualitatifs :*

- Le pourcentage de réalisation des diagnostics sur les pratiques de la restauration collective :

Nombre d'établissements prévus initialement : 31 établissements, 23 réalisés mais de façon plus approfondie et adapté à chaque situation.

- Indicateurs de changement des comportements : Nombre d'agents/personnel et convives impliqués dans les actions internes aux établissements :

Nombre d'agents impliqués dans les établissements : 82

Formation : 6 (dont celle pour les agris)

Nombre de personnes dans les diagnostics individuels :44

Personnel crèche + ALSH : 40

Nombre de cuisiniers aux rencontres professionnelles de juin 2023 : 15 cuisiniers

Nb de convives touchés : 317 écoliers, 106 dans les ALSH, 20 petits dans les crèches, 110 adultes dans les établissements médicaux-sociaux (EHPAD- ESAT)

- Taux de contractualisation à la plateforme Agrilocal pour l'achat de produits locaux (établissements et agriculteurs du territoire) :

25 acheteurs inscrits dont 5 ont contractualisé en 2022/2023 pour environ 130 000€

48 fournisseurs inscrits dont 43 agriculteurs

25 fournisseurs inscrits (dont 7 ont leur siège social sur la CC) ont contractualisé une commande avec des acheteurs sur ALF

- Nombre de producteurs engagés dans l'approvisionnement de la restauration collective : 25

- Les effets de l'action / du projet déjà observés en termes quantitatifs et qualitatifs ;

Statistiques EGAlim des établissements accompagnés individuellement :

	2021 (Etat initial)	2022	2023
Nombre d'établissements qui ont suivi les approvisionnements	0	9	9
% de produits durables selon EGAlim (Objectif 50 %)	/	29 %	37 %
% de produits bio (Objectif 20 %)	/	20 %	26 %

3 établissements ont maintenant pris l'habitude de travailler ensemble sur des commandes groupées auprès de 2 agriculteurs.

Effets qualitatifs : la mobilisation des acteurs de la restauration collective a permis de valoriser des métiers "dans l'ombre" et avec souvent une image dégradée. La création d'un réseau a répondu à un besoin d'échanges, d'entraide et partage de connaissance entre pairs (surtout pour les plus petites structures dispersées sur le territoire).

La fin de ce projet est prévue pour août 2024, et des actions complémentaires de poursuite du projet sont d'ores et déjà prévues pour fin 2024 et début 2025.

1.3. POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE ET AUTRES

FICHE ACTION 4 : VALTOM – ACCOMPAGNEMENT RESTAURATION COLLECTIVE VIA TZDZG - fin en mars 2023

Labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2015 par le ministère de l'Environnement, le VALTOM, établissement public en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers, s'engage à respecter les objectifs de la LTECV avec notamment une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Dans ce cadre le VALTOM, en partenariat avec l'ADEME et les collectivités en charge de la collecte, accompagnent gratuitement 10 structures de restauration collective dans la mise en place d'une démarche de LGA en proposant un accompagnement personnalisé assuré par un prestataire professionnel : le groupement TERANA / D3.

Cet accompagnement d'une durée d'un an a pour objectif d'assurer un suivi et une mise en œuvre pérenne d'actions. La première pesée a été organisée le 15/09/2020, en raison de la crise sanitaire la deuxième pesée corrective a été organisée en 2023.

Pesée corrective réalisée le 28/03/2023

LISTES DES SITES SUIVIS PAR LE DISPOSITIF :

NOM DU SITE	NOMBRE DE REPAS / AN
CH AMBERT (cuisine centrale)	250 000
EPHAD Pré BAYLE Ambert	
EHPAD Vimal CHABRIER Ambert	
EHPAD Saint Amant Roche Savine	
EHPAD Olliergues	
Accueil de Loisirs sans Hébergement Marat	
Centre La Ö	Fermeture de l'établissement
Azureva	8000

FICHE ACTION 5 : VALTOM - GOURMETS BAG CHEZ LES RESTAURATEURS DU TERRITOIRE DEPUIS 2017 – FIN EN 2021

La loi agriculture et alimentation rend obligatoire la mise à disposition de "doggy-bags" par les restaurants à leurs clients à partir du 1er juillet 2021 pour leur permettre de repartir avec les restes de leurs repas.

Dans le cadre de notre accompagnement, nous fournissions des kits gratuitement aux restaurateurs pour les aider à franchir le pas. Désormais, la loi étant entrée en vigueur, nous ne poursuivons pas cette action de mise à disposition gratuite.

LISTES DES SITES SUIVIS PAR LE DISPOSITIF :

NOM DU SITE	
Hôtel de La Gare à Ambert	
Bar des Négociants à Ambert (fermeture 2020)	
Hôtel Restaurant Les Copains à Ambert	
Hôtel Restaurant Le Renaissance à Arlanc	
Restaurant Le Ruisseau, Beurières	
Le Prieuré à Chaumont le Bourg	
L'Etape Gourmande à Cunlhat	
Auberge du Ripailleur, Dore L'Eglise	
Chez Marthe, Condat-lès-Montboissier	
Le Relais de la Fontaine à Echandelys	
Auberge du Creux de l'Oulette, La Chaulme	
Hôtel/restaurant La Vie en Rose (Gaudon), Le Brugeron	
Auberge du Col du Béal, Saint-Pierre-la-Bourlhonne	
Village Vacances Là Ô, Le Brugeron (fermé en juillet)	
Auberge de La Belette à Le Monestier	
Restaurant Le Gaspard des Montagnes à Saint Alyre d'Arlanc	
Bar & Restaurant Le Savine à Saint Amant Roche Savine	
Hôtel Le Voyageur, Saint-Anthème (fermé en 2021)	
Hôtel Restaurant de La Dore à Vertolaye	
Restaurant Le Gaz Trop à Cunlhat (fermeture automne 2020)	
Hôtel Restaurant La Clairière à Chambon sur Dolore	

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de restaurateurs engagés dans la démarche :

	NOUVEAUX	FERMÉS	CUMUL
2018	7	/	7
2019	11	/	18
2020	2	2	19
2021	0	1	18
2022	Arrêt de la distribution des gourmets bags		

1.4. POUR LA RESTAURATION COMMERCIALE

FICHE ACTION 7 : ETAT DES LIEUX DES DONS AUX ASSOCIATIONS

ND

FICHE ACTION 8 : PNR LF : ETUDE SUR LE TERRITOIRE DES INVENDUS ET GA DE FRUITS ET LEGUMES + CONSERVERIE

ND

1.5. POUR LES PARTICULIERS

FICHE ACTION 9 : EXPOSITIONS ET STANDS DE SENSIBILISATION

Réalisation d'une exposition de 6 affiches et petit guide de l'alimentation durable – voir FICHE 3 – Projet « A TABLE ! Mangeons mieux, jetons moins »

AXE 2 : LE COMPOSTAGE DE PROXIMITE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le compostage est un processus biologique de dégradation, de transformation et d'assainissement de la matière organique, se déroulant à l'aide de bactéries, champignons, insectes, d'eau et d'oxygène, dans le but de créer un amendement naturel.

Le compostage est un enjeu de société : **loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte. Depuis 2016 : tous les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets annuels doivent valoriser leurs biodéchets** en les traitant eux-mêmes ou en passant par un prestataire.

2024 marquera **la fin des biodéchets dans la poubelle des particuliers** ! Pour donner suite à une loi européenne, ce délai a été ramené à **décembre 2023**.

Le compostage permet le retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. Des enjeux environnementaux inéluctables et préconisés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal officiel du 18 août 2015.

Cette loi prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025, « **pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.**»

(Article L541-1 du Code de l'environnement.)

Le compostage de proximité est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO₂ (pas de déplacement de la matière). Elle permet également de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens sur leur consommation et leur production de déchets.

Quels types de compostage sont encouragés sur ALF ?

- le compostage domestique
- le compostage partagé
- le compostage autonome en établissements

Sur chaque site d'après l'arrêté ministériel d'avril 2018, il est possible de traiter jusqu'à 52 T de biodéchets par an.

Composter ses biodéchets c'est :

- Réduire la quantité de déchets dans mes poubelles et donc ceux traités par la collectivité de 30%
- Éviter que mes biodéchets composés à 80% d'eau soient transportés, incinérés et/ou enfouis
- Assurer un retour au sol de la matière organique au plus près du point d'utilisation
- Nourrir mon jardin ou mes jardinières avec le compost produit
- Temporiser l'augmentation de la taxe générale des activités polluantes
- Partager un projet avec mes voisins et redynamiser la vie de mon quartier

2.1 - LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL DE JARDIN

FICHE ACTION 10 : CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS DE JARDIN (CIJ)

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les foyers de composteurs individuels de jardin, au même titre que le bac à ordures ménagères ou les sacs de tri, en contrepartie d'une formation de ¾ d'heure. L'achat est aussi possible sans formation.

OBJECTIFS :

1. Équiper les foyers avec jardin de composteurs, au même titre que les bacs de collecte.
2. Détourner les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères.
3. Former les usagers à une bonne pratique du compostage.

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM							
COMPOSTAGE DOMESTIQUE	1997 - 2017	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de composteurs vendus ALF	3183	3230	4199	4829	5459	6278	7070
Couverture du territoire	24,8%	26%	34%	39%	45%	51%	58%

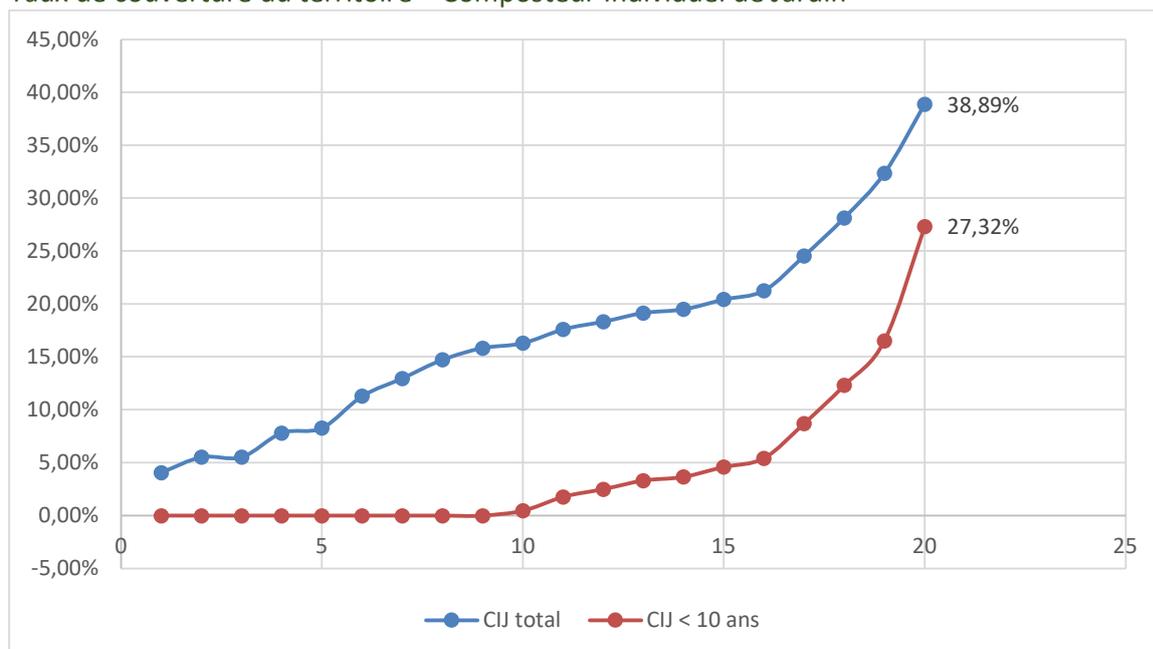
Au 31/12/2023 : +805 foyers formés soit **6 284** composteurs = - 746.5 tonnes *théoriques d'après calcul Valtom*

DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS (achats et adoptions) :

ANNEE	CIJ 300B	CIJ 600B	CIJ 320P	CIJ 620P	FORMATION uniquement	Nb de CIJ / AN	Nb de personne disposant du tri à la source
2014	28	71	23	50	0	172	Estimation : 378*
2015	25	40	8	32	0	105	Estimation : 231*
2016	29	57	16	15	0	117	Estimation : 258*
2017	12	23	3	9	0	47	Estimation : 103*
2018	34	85	32	29	0	180	Estimation : 396*
2019	31	48	14	22	0	115	Estimation : 253*
2020	135	182	39	63	0	419	1102
2021	160	179	58	64		461	1082
2022	174	261	42	47	17	541	1343
31/12/2023	273	336	97	91	8	805 + 32 achats	2014 + 70*

* si estimation = calcul Valtom : 1 composteur x 2.2 habitants, sinon données transmises par les participants

INDICATEURS ANIMATION « J'adopte un composteur » :
Taux de couverture du territoire – Composteur Individuel de Jardin



Taux de participation aux sessions de formation (hors achat) :

	Participants	Sessions	Places dispo.	% participation
2020	372	61	488	76%
2021	427	50	600	71%
2022	503	45	540	93%
31/12/2023	805	67	1 030	78%

Temps de travail nécessaire pour l'action « CIJ » :

Ce temps de travail comprend l'administratif (réservation, facturation), la préparation, l'animation et le rangement.

2020 : 342 heures à 4 agents

2021 : 231 heures à 3 agents

2022 : 217 heures à 3 agents

31/12/2023 : 268 heures environ

Estimation de détournement :

DONNÉES ALF : Rappelons que ces chiffres ne prennent en compte qu'1/3 des adoptants. On peut estimer qu'une fois en possession de leur composteur, tous ces adoptants et les membres de leurs foyers composteront les 65kg de déchets organiques produits annuellement par personne. Au lieu de les déposer dans les bacs à ordures ménagères.

Il est difficile de pouvoir ajouter un calcul pour ceux qui ont répondu : « je compostais avant d'adopter mon composteur ». Nous pouvons cependant être, relativement, sûr que notre animation permettra de détourner un peu plus de DCT qu'avant pour ces participants (agrumes, SPANC3, reste de plats cuisinés, ...).

ESTIMATION DE DÉTOURNEMENT	Données ALF <i>Soit 65kg/hab ne compostant pas avant</i>	Données VALTOM <i>Soit 54kgx2.1xCIJ acquis</i>
SUR 2020	20 971	44 312
SUR 2021	20 770	50 609
SUR 2022	27 170	61 349
31/12/2023	50 440	91 287
TOTAL	119 351	247 557

COMMUNICATION :

- Flyers de communication
- Bulletins municipaux
- Annonces Facebook ALF sur le compostage

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : **+ 786** adoptions CIJ
soit 53 formations à 15 participants.

Dates potentielles 2024 en relation avec taux de couverture par commune (<20%) :

Brousse	La Chaulme	Saint-Ferréol-des-Côtes
Ceilloux	La Forie	Saint-Germain-l'Herm
Chambon-sur-Dolore	Le Brugeron	Saint-Gervais-sous-
Champétières	Le Monestier	Meymont
Chaumont-le-Bourg	Marat	Saint-Just
Condat-lès-Montboissier	Marsac-en-Livradois	Saint-Martin-des-Olmes
Cunlhat	Mayres	Saint-Pierre-la-Bourlhonne
Domaize	Medeyrolles	Saint-Romain
Doranges	Novacelles	Saint-Sauveur-la-Sagne
Dore-l'Église	Olliergues	Sainte-Catherine
Échandelys	Saillant	Sauvessanges
Églisolles	Saint-Alyre-d'Arlanc	Thiolières
Fayet-Ronaye	Saint-Amant-Roche-Savine	Tours-sur-Meymont
Fournols	Saint-Anthème	Valcivières
Grandrif	Saint-Bonnet-le-Bourg	Vertolaye
Grandval	Saint-Bonnet-le-Chastel	Viverols
Job	Saint-Clément-de-Valorgue	
La Chapelle-Agnon	Saint-Éloy-la-Glacière	

2.2 - LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉS

FICHE ACTION 12 : LES SITES DE QUARTIERS / BOURGS :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez avec le soutien des communes propose d'équiper gratuitement les foyers ne pouvant pas composter chez eux en déployant des composteurs collectifs dans les bourgs et hameaux.



OBJECTIFS :

- Proposer une solution de valorisation des biodéchets
- Sensibiliser et impliquer les citoyens
- Complémentarité d'actions
- Créer du lien social entre les habitants d'un quartier, d'un bourg, d'un village.
- Dynamiser les bourgs en implantant un composteur, lieu de rencontre et d'échange de pratique.

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE PARTAGÉ	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Composteurs de quartier	3	40	59	78	97	116

31/12/2023 : 72 sites de compostage de quartiers sont installés = 66.32 tonnes (source : LOGIPROX)

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023 au 31/12/2023 :

12 nouveaux sites + 1 réfaction ARLANC pour 4.2 tonnes

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/23 en tonne
ARLANC - Route de Beurières	23/02/2023	1,11
SAINT ROMAIN - Bourg	20/04/2023	1,12
SAUVESSANGES - Bourg	25/04/2023	0,58
MEDEYROLLES - Bourg	12/05/2023	0,26
OLLIERGUES - Lotissement Les Peupliers	16/05/2023	0,86
SAUVESSANGES - Bourg # Camping	06/06/2023	0,00
VALCIVIERES - Salle des fêtes	25/07/2023	0,27
BERTIGNAT - La Collange	14/10/2023	0,00
BERTIGNAT - Puy-Bayou	14/10/2023	0,00
CUNLHAT - Ages et vie	22/11/2023	0,00
SAINT FERREOL DES COTES - Chemin de Puvic	05/12/2023	0,00
SAINT GERMAIN L'HERM - Place du 19 mars 1962	05/12/2023	0,00
SAINT GERMAIN L'HERM - Route d'Issoire	05/12/2023	0,00

AUTRES SITES OUVERTS (comme CPART) mais ne peuvent pas être comptés en % de desserte

AUZELLES - Derrière la Mairie (CPI ouvert)

BROUSSE - Les Lilas (CETAB ouvert) établissement mais ouvert au public

LE BRUGERON - Derrière l'École (CETAB ouvert) établissement mais on ouvre en au public

MARSAC-EN-LIVRADOIS - Résidence Saint Joseph (CPI ouvert)

JOB – Les mélèzes (CPI ouvert)

VIVEROLS - Derrière la salle des associations, vers les logements (CPI ouvert)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS	SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>
2019	10	12	5,3
2020	18	30	16,8
2021	11	41	36,5
2022	18	59	50,99
31/12/2023	13	72	66.32

Nombre total de communes équipées sur le territoire

	COMMUNES ÉQUIPÉES	SITES ACTIFS
2019	4	22
2020	19	30
2021	26	41
2022	39	59
31/12/2023	48	72

Pour fournir une solution de tri à la source à tous les habitants du territoire, nous estimons devoir équiper à minima chaque commune d'un site de compostage partagé en bourg et/ou hameau pour compléter l'offre déjà en place (compostage domestique, pied d'immeuble ...).

Nombre de participants potentiellement desservis par la solution de tri à la source :

	SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE	VOLUME D'APPORTS	CONTRIBUTEURS POTENTIELS* en foyer	CONTRIBUTEURS PARTICIPANTS
2019	12	9.5 m3	316	
2020	30	24.3 m3	810	
2021	41	33.3 m3	1 110	
2022	59	47.1 m3	1 565	
31/12/2023	72	57.3 m3	1 910	

* les données sont indiquées en nombre de foyer relativement au volume du bac d'apport. Les composteurs 900 litres sont capables d'accepter jusqu'à 30 foyers soit 66 habitants. Chiffre établi par le VALTOM

LISTES DES SITES EN PROJET EN 2024 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	
AMBERT – Parking des Granges		
AMBERT – Place Georges Courtial		
AMBERT – Rue de la Fileterie		
AMBERT – Secteur des Chazeaux		
AMBERT – Place Charles de Gaulle		
AMBERT – Jardin Public		
BAFFIE - Meneyrolles		
BAFFIE – Bourg ?		
DOMAIZE - Bourg		
JOB – Terrain de foot		
LA CHAULME – Bourg		
CUNLHAT - Transformateur		
CUNLHAT – cimetièrue rue d'enfer		
CUNLHAT – parking rte St GERVAIS		
LE MONESTIER – Bourg / lotissement		
SAINT JUST-Bourg		

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : **+ X SITES À INSTALLER**

Baffie
Ceilloux
Domaize
Grandval

La Chaulme
Le Monestier
Saint Eloy La Glacière
Saint Just (Diag fait)

Saint Pierre La
Bourlhonne
Saint Catherine

FICHE ACTION 13 : LES SITES EN PIED D'IMMEUBLES :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez avec le soutien des bailleurs immobilier propose d'équiper gratuitement les foyers ne pouvant pas composter chez eux en déployant des composteurs collectifs en pied d'immeuble / résidence.

OBJECTIFS :

- Créer une complémentarité d'action
- Sensibiliser la population au compostage
- Créer du lien social entre les voisins d'un immeuble, quartier ou d'un bourg, en devenant un lieu de rencontre et d'échange de pratiques.
- Utiliser le compost mûr par les locataires et sur les espaces verts des résidences.



Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE PARTAGÉ	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Composteur en pied d'immeuble	11	12	15	18	23	28

Au 31/12/2023 : 23 sites de compostage en pied d'immeuble sont **installés = 5.80 tonnes** (source : LOGIPROX)

>> BASCULEMENT DE 3 sites CPI en CPART

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023 au 31/12/2023 : + 2 nouveau site

NOM DES SITES	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/22 en tonne
SAINT AMANT ROCHE SAVINE – Logements communaux (ancienne gendarmerie)	14/06/2023	
SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Gendarmerie	15/12/2023	

LISTES DES SITES EN PROJET EN 2024 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	
JOB – Lotissement Auvergne Habitat		
FOURNOLS – Les Courrioux		

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>
2019	1	12	4.04
2020	3	15	6.68
2021	2	17	7.29
2022	4	21	10.21
31/12/2023	2	23	5.80

En 2023, les composteurs partagés installés en pied d'immeuble ou en copropriété ont permis de détourner 10.21 tonnes des ordures ménagères d'après le logiciel de gestion LOGIPROX.

Nombre de participants potentiellement desservies par la solution de tri à la source :

	SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE	VOLUME D'APPORTS	CONTRIBUTEURS POTENTIELS*	CONTRIBUTEURS PARTICIPANTS
2019	10	8.2 m3	224	
2020	14	10.6 m3	290	
2021	17	11.2 m3	301	
2022	21	13 m3	329	
31/12/2023	23	14.6 m3 -	287	

* les données sont indiquées en logements. En fonction du nombre de logements disponible sur le site, correspondant au nombre de foyer pouvant être accueillis. Pour déterminer le nombre d'habitant en l'absence de données précise nous estimerons le foyer à 2.2 personnes.

Nombre total de communes équipées sur le territoire

	COMMUNES ÉQUIPÉES	SITES ACTIFS
2019	3	9
2020	7	13
2021	9	16
2022	11	20
31/12/2023	12	21

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : + 5 SITES À INSTALLER

OPHIS BEAUVIALLE, rue de la Masse à Ambert (10 logts)
 OPHIS rue des Frères Angeli, Ambert (6 logts)
 OPHIS impasse des Peupliers, Olliergues (8 logts)
 OPHIS route de la Gravière, Cunlhat (19 logts)

OPHIS Le Courriou, Fournols (17 logts)
 Résidence du Parc, Ambert (15 logts)
 OPHIS Les Terrasses, St Germain L'Herm, (10 logts)
 OPHIS route de Beurières, Arlanc (18 logts)
 OPHIS L'enclos, Arlanc (20 logts)

OPHIS Le Petit Vallon (5 logts)
Gendarmerie Saint Germain-l'Herm (6 logts)

Gendarmerie Saint Anthème (6 logts)
Gendarmerie Arlanc (5 logts)

Nom du site	Logements	Volume du site
AMBERT - Gendarmerie	16	600
AMBERT - Res.OPHIS AVENUE 11 NOVEMBRE #1	26	1000
AMBERT - Res.OPHIS AVENUE 11 NOVEMBRE #2	26	1000
AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #1	16	1000
AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #2	16	600
AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #3	16	600
AMBERT - Res.OPHIS PIERRE DE NOLHAC	35	1000
AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #A	20	600
AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #B	20	600
AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #C	20	600
ARLANC - Res. ROUTE DE BEURRIERES	5	600
AUZELLES - Logements communaux	6	300
BEURRIERES - Logements communaux	3	600
CUNLHAT – Gendarmerie	6	300
CUNLHAT - Rue Gaspard des Montagnes # OPHIS HLM Gaspard des Montagnes	/	/
DORE L'EGLISE – CPI	6	300
JOB - Résidence Les Mélèzes	7	300
MARSAC EN LIVRADOIS - Résidence Saint Joseph	10	900
OLLIERGUES - Bourg # Gendarmerie d'Olliergues	/	/
SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Gendarmerie	5	1000
SAINT BONNET LE BOURG - Logements communaux	2	300
SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT - Logements intercommunaux	4	600
VERTOLAYE - Bourg # OPHIS La Naudie	/	/
VERTOLAYE - Le Remuzon	6	600
VIVEROLS - Logements ancienne gendarmerie	10	600
VIVEROLS - Derrière salle des associations	6	600
TOTAL	287	14 600

2.3 - LES SITES DE COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Touristiques (camping, gîte, ...)	4	10	14	17	21	25
Médico-sociaux (EHPAD, ESAT, foyer, ...)	8	9	10	11	12	12
Scolaires et assimilés (écoles, ALSH, ...)	15	25	29	32	36	36
Restau. commerciale (restaurants, commerces)	3	17	25	34	42	50
Autre site de compostage						
TOTAL	30	61	78	94	111	123

FICHE ACTION 15 : LES SITES EN ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES (*campings, gites, ...*) :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements touristiques du territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de développement du tourisme durable tout en fournissant une continuité du tri à la source à la maison comme en vacances.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Touristiques (camping, gite, ...)	4	10	14	17	21	25

31/12/2023 : 34 sites de compostage en étab. touristiques sont installés = 11.17 tonnes (source : LOGIPROX)

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023 + 5 nouveaux sites

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/23 en tonne
BERTIGNAT - Gite la Charmille	12/01/2023	0,00
BERTIGNAT - Domaine des Plaines	23/03/2023	0,51
SAILLANT - Montpeloux	07/06/2023	0,00
CUNLHAT - Gite Bois de Luna	03/07/2023	0,00
BEURIERES - Gîte Le Moulin	06/07/2023	0,00
SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Gite de Marcepoil	17/10/2023	0,00
CUNLHAT - Camping Émeraude du Lac	22/11/2023	0,00

LISTES DES SITES EN PROJET 2024 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.
AMBERT – Moulin de Nouara	

INDICATEURS D'ÉVALUATION : Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DETOURNEMENTS Sur l'année en tonne
2019	5	10	2.17
2020	8	18	4.46
2021	4	22	7.6
2022	6	28	11.85
30/06/2023	7 – 1 (fermé)	34	11.17

FICHE ACTION 16 : SITE DE COMPOSTAGE DU CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT

Objectifs : Composter 25 tonnes de biodéchets par an.

Deux composteurs de grande capacité, installés au centre hospitalier d'Ambert, accueillent les biodéchets (déchets de préparation et restes de repas) de 400 agents et près de 300 patients. Pour traiter sur site autant de déchets organiques, il fallait un matériel d'envergure et une parfaite organisation. La collecte des biodéchets est effectuée auprès de 15 unités réparties sur 3 sites : l'hôpital et les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Pré-Bayle » et « Vimal Chabrier ». Il aura fallu près de 6 mois pour mettre en place une organisation dans chaque service, avec l'appui de multiples acteurs : les agents du centre hospitalier mais aussi le VALTOM, la communauté de communes du Pays d'Ambert, un maître composteur et les services du SIVOM (ancien nom de la collectivité ALF). Une semaine de test, réalisée en février 2014, a permis à chacun d'appréhender ce nouveau geste et d'évaluer, par des pesées quotidiennes dans chaque service, la quantité de biodéchets détournés de la poubelle. Au total, ce sont 25 tonnes de biodéchets qui seront compostés sur place chaque année. Pour Joëlle Fritisse, ancienne responsable qualité et gestion des risques au centre hospitalier : « L'adhésion du personnel a été immédiate. Le compostage complète une démarche de développement durable engagée depuis longtemps et un travail réalisé pour réduire le gaspillage alimentaire. »

Résultats :

En 2014, un projet d'envergure inédit en région Auvergne rassemble les personnels du centre hospitalier. La gestion du site de 2014 à 2018 est prise en charge par le CH à raison d'un complément de mission de 10h par semaine pour un agent en emploi aidé. A partir de 2018, la collecte des bacs dans les services reste gérée par un agent du service Espaces Verts et l'opération de compostage pris en charge par la communauté de communes ALF.



PERSPECTIVES :

- Projet d'amélioration, rénovation du site de compostage vieillissant du Centre Hospitalier d'Ambert (CH) : Plusieurs pistes de réflexion sur la mécanisation de ce site afin de gagner du temps à chaque opération et de l'énergie. Les pistes de mécanisation se traduisent souvent par de lourds investissements qui ne sont pas forcément adéquat aux caractéristiques du site.

FICHE ACTION 17 : LES SITES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EHPAD, ESAT, ...):

Conformément à la loi AGECS déterminant l'obligation du tri à la source pour les producteurs de plus de 10 tonnes depuis 2015 et anticipant le passage à 5 tonnes d'ici le 01/01/23, La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements de santé du territoire.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Médico-sociaux (EHPAD, ESAT, foyer, ...)	8	9	10	12	13	15

31/12/2023 : 13 sites de compostage en établissements de santé sont installés = 54.05 tonnes (source : LOGIPROX)

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023 :

+ 3 nouveaux sites

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/23 en tonne
AMBERT - ESAT Le Valdore	08/02/2023	0,61
DOMAIZE - CoqCooning	08/03/2023	0,00
OLLIERGUES - EHPAD	16/05/2023	0,00

LISTES DES SITES EN PROJET 2024 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	
ARLANC – Ages et vie		
CUNLHAT – Ages et vie		

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DETOURNEMENTS Sur l'année en tonne
2019	0	7	41.85
2020	0	7	39.02
2021	0	7	42.82
2022	3	10	50.51
30/06/2023	3	13	54.05

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : + 1 SITE À INSTALLER

- Reprise du compostage sur le site de l'EHPAD de JOB

FICHE ACTION 18 : LES SITES EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSIMILÉS (écoles, ALSH) :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements touristiques du territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de développement d'une scolarité durable tout en fournissant une continuité du tri à la source à la maison comme à l'école.

Les établissements scolaires et assimilés sont pour le service déchets un véritable levier pour sensibiliser et éduquer à la pratique du compostage.

Nous proposons des animations auprès des écoles notamment lors de l'installation d'un site de compostage (en interne) ou sur la commune. Sur demande de la part des établissements nous proposons également des animations pour découvrir le jardinage au naturel au travers du prisme des déchets organiques.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Scolaires et assimilés (écoles, ALSH, ...)	15	25	29	33	40	43

Au 30/06/2023 : 34 établissements qui compostent = 8 tonnes (source : LOGIPROX)

24 établissements qui ont un composteur en interne, les autres sont rattachés sur des sites partagés.

LISTE DES SITES COMPOSTANT SUR AUTRES COMPOSTEURS :

BROUSSE - Les Lilas # École de Brousse (Regroupement Pédagogique Intercommunal)	27/04/2021	11/12/2023
CONDAT LES MONTBOISSIER - Ecole	18/11/2015	17/08/2021
CUNLHAT - Collège Lucien Gachon # École primaire de Cunlhat	04/04/2019	22/11/2023
MARAT - Ecole	26/11/2012	12/12/2023
OLLIERGUES - Collège Alexandre Varenne # École élémentaire Louis Portebois	05/11/2019	23/11/2023
SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Collège Alexandre Vialatte # École primaire de Saint Amant Roche Savine	24/06/2020	23/11/2023
SAINT ANTHÈME - Collège Val d'Ance # École primaire de Saint Anthème	17/11/2020	23/11/2023
SAINT GERMAIN L'HERM - Collège Gaspard des Montagnes # École primaire publique de Saint-Germain-l'Herm	20/09/2018	23/11/2023

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023

+ 2 nouveaux sites

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne
AMBERT - GRETA	30/03/2023	
AMBERT - Scout de France	01/04/2023	

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS	SITES ACTIFS	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>
2019	5	18	4.11
2020	3	21	6.07
2021	0	21	11.84
2022	1	22	10.18
30/06/2023	2	24	8.0

FICHE ACTION 19 : LES SITES EN RESTAURATION COMMERCIALES & PETITS COMMERCE :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les entreprises privées du territoire qui ont une production de biodéchets importantes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement globale du territoire dans la gestion des déchets organiques.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Restau. commerciale (restaurants, commerces)	3	17	25	34	42	50

31/12/2023 : 15 sites en restau. commerciale et commerce sont installés = 12.63 tonnes (source : LOGIPROX)

Fermeture : BioSens, GazTro 2020, Auberge Savoyarde 2022, le livradois arlanc 2023

Etablissements compostant sur un autres sites		
GRANDRIF - Bourg # Restaurant Le Grandrif	27/05/2020	23/11/2023
SAINTE AMANT ROCHE SAVINE - Place des Saint Martin # Bar restaurant Le Savine	24/06/2020	23/11/2023
VIVEROLS - Bourg # Boucherie Courtinat	04/07/2019	23/11/2023

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023

+ 1 nouvel établissement qui compost sur son site

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne
BEURIERES - Le Ruisseau # Bourg	28/06/2023	

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DÉTOURNEMENT Sur l'année en tonne
2019	3	5	1.59
2020	7	12	3.00
2021	6 (-1)	17	6.23
2022	2 (-1)	18	10.04
30/06/2023	1 (-4)	15	12.63

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : + 22 SITES À INSTALLER :

FICHE ACTION 20 : LES AUTRES SITES DE COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement structures privées ou associatives du territoire qui ont une production de biodéchets importantes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement globale du territoire dans la gestion des déchets organiques.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS	2018	2020	2021	2022	2023	2024

31/12/2023 : 3 sites installés sur des établissements non classable

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2022 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne
AMBERT - Siège Ambert Livradois Forez	02/01/2017	
AMBERT - CDM INTÉRIM (pédagogique)	20/04/2020	
CUNLHAT - Golf	23/06/2023	

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DÉTOURNEMENT Sur l'année en tonne
2019	0	1	
2020	1	2	
2021	0	2	
2022	0	2	
30/06/2023	1	3	

2.4. GESTION ET SUIVI DES SITES DE COMPOSTAGE

FICHE ACTION 21 : GERER ET SUIVRE LES SITES DE COMPOSTAGE

Le LOGICIEL LOGIPROX (financé par le VALTOM) est une plateforme en ligne de gestion des sites de compostage de proximité. La plateforme permet une gestion des informations en temps réel. À tout moment, toute personne œuvrant au développement et au soutien de sites de compostage (collectivité, communes, référents de site, association, etc.) doit pouvoir trouver et exploiter l'information voulues, inscrire les actions menées sur les sites. La plateforme présente de nombreux tableaux et graphiques avec exports possibles au format Excel pour une exploitation extérieure.

Tous les référents de site de compostage sont référencés sur cet outil et peuvent communiquer ensemble.

**24 sites supprimés pour causes de doublon
(les établissements compostent tout de même mais n'ont pas leurs propres sites. Nous ne pouvions plus les garder sur Logiprox.)**

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

État des lieux :

au 31/12/2023

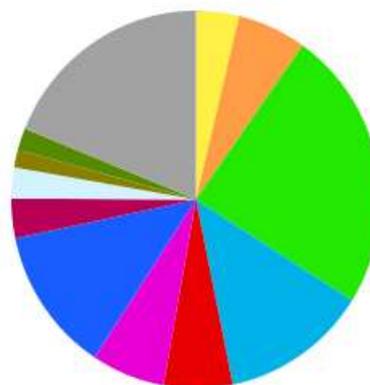
Sites en activité 275

Nombre de sites

Pré-projets 0 Projets 14 Sites actifs 243

Projets archivés 0 Sites archivés 9

Nombre de Référents : 134



- CPI Copropriété et autres CPI : 10 [4%]
- CPI Bailleurs sociaux : 16 [6%]
- Compostage de quartier : 64 [24%]
- Etablissements scolaires et assimilés : 34 [13%]
- Etablissements médico-sociaux : 16 [6%]
- Restauration collective : 0 [0%]
- Restauration commerciale : 17 [6%]
- Etablissements touristiques : 33 [12%]
- Autres sites de Compostage en établissement : 9 [3%]
- Sites en établissement à vocation pédagogique : 7 [3%]
- Plateforme de compostage : 4 [2%]
- Plateforme de broyage : 5 [2%]
- Cimetière : 50 [19%]
- Plateforme Ressources : 0 [0%]

Année	S.A.	S.I.
2024	216	24
2023	218	34
2022	186	36
2021	154	31

FICHE ACTION 21' : FABRICATION DE COMPOSTEURS AVEC GRILLES ANTI-RONGEURS

OBJECTIFS :

Réalisation des composteurs en interne pour maîtriser les dépenses.

En 2020 : réalisation de plan et chiffrage des besoins + achat de bois, quincaillerie et équipements pour la fabrication

Temps de fabrication / composteur 2 bacs : 9h (4.5h à 2 personnes)

Temps de fabrication / composteur 1000L : 4h (2h à 2 personnes)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

	JOURS EFFECTIFS	COMPOSTEURS FABRIQUÉS
2020	4	3
2021	15	9
2022	16	16
2023	11 17	11 17

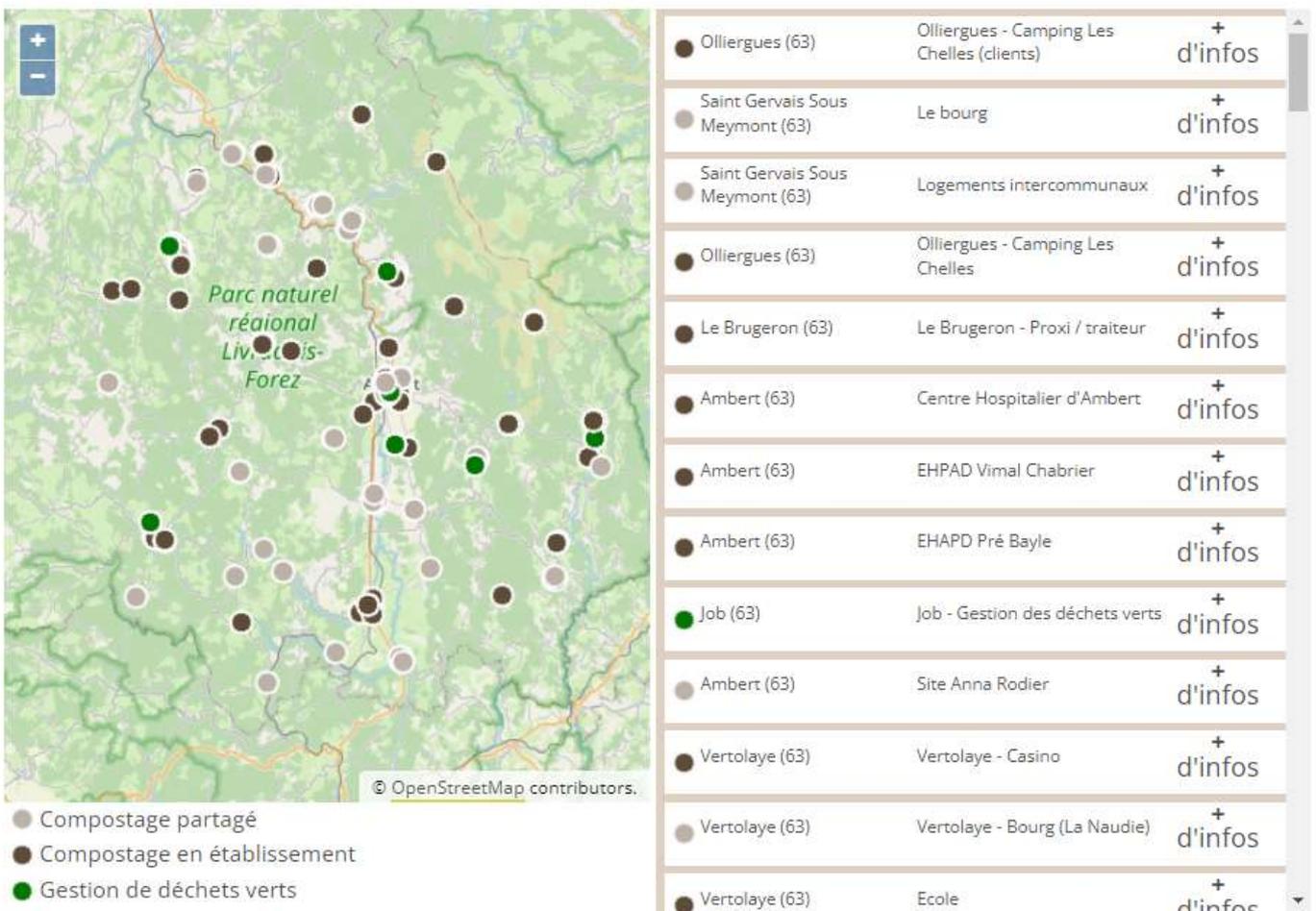
FICHE ACTION 22 : GEOLOCALISATION DES SITES DE COMPOSTAGE

Le Réseau Compost Citoyen recense les organismes de formation homologués, les sites de compostage partagés et les acteurs professionnels des biodéchets pour permettre de se rendre compte de l'état des lieux de la pratique du compostage de proximité.



L'annuaire [Géocompost](https://reseaucompost.org/annuaire/annuaire-geocompost) (<https://reseaucompost.org/annuaire/annuaire-geocompost>) est une cartographie citoyenne et participative qui a pour objectif de référencer les sites de compostage de proximité de France (partagés et en établissements). Ses objectifs sont :

- Permettre à tous les citoyens de trouver un site de compostage partagé à proximité de chez eux pour valoriser facilement et simplement leurs biodéchets.
- Informer les citoyens sur les modes de fonctionnement de chaque site de compostage partagé en termes d'apports, d'horaires d'ouvertures, d'inscriptions....
- Permettre à l'ensemble des institutions d'évaluer le poids de la filière du compostage de proximité et donc la quantité de biodéchets valorisés via ce mode de gestion.



2.5. LE LOMBRICOMPOSTAGE

FICHE ACTION 23 : RCC - RELAIS D'INFORMATION PLATEFORME DONNEURS DE VERS

Bien que le lombricompostage ne soit au cœur des projets du service déchets ALF, on souhaite valoriser les habitants pratiquant ce processus de détournement des déchets et promouvoir l'action.

OBJECTIFS :

- Promouvoir le lombricompostage.
- Mettre en réseau les pratiquants du lombricompostage.
- Valoriser l'action et la plateforme mise en place dans le département de l'Isère.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombres de demandes de vers :

	DEMANDE	DONS
2020	0	0
2021	1	1
2022	1	1
2023	0	1

FICHE ACTION 24 : PRET GRATUIT DE LOMBRICOMPOSTEURS POUR LES ECOLES

Le service déchets propose aux écoles du territoire une mise à disposition d'un lombricomposteur à vocation pédagogique. Ces prêts ont pour vocation de sensibiliser les élèves à différentes pratiques et méthodes de compostage. De plus grâce à ce processus de décomposition de la matière organique il est possible pour les enseignants de réaliser différents cours en liens (nature et vie des vers, nature des sols, processus de bioturbation avec présence de faune et microfaune dans le sol ...)

OBJECTIFS :

- Pédagogique : développer les connaissances sur les différentes méthodes de compostage.
- Sensibiliser les élèves aux travailleurs du sols et à leurs nécessités dans les cycles naturels.
- Fournir des objets et supports d'études aux enseignants du territoire pour sensibiliser les élèves.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombres de prêt de lombricomposteur :

	DEMANDES	DURÉE (en jours)
2020	0	0
2021	0	0
2022	1	122
2023	0	0

AXE 2 BIS : DÉTOURNEMENT DES BIODÉCHETS ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR LES ANIMAUX

FICHE ACTION 25 : INSTALLATION DE MOUTONS SUR LE SITE DE L'ISDND A AMBERT ND

*FICHE ACTION 26 : GUIDE « TOUT SAVOIR SUR LES POULES »
+ FICHE ACTION 27 : AIDE A L'ACHAT DE POULES ET POULAILLERS*

Vous trouverez ci-dessous des renvois vers un guide ADEME et une fiche technique du MAA qui précisent la réglementation et les recommandations en vigueur.

- Poulailler collectif :

[Guide ADEME \(février 2018\) Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets](#)

Cas de l'alimentation animale : plusieurs collectivités font la promotion de l'utilisation des poules pour la valorisation des déchets organiques des ménages. Elles présentent plusieurs atouts dont celui de réduire les déchets alimentaires et de produire des œufs pour les familles, elles ont par ailleurs un intérêt pédagogique pour les nouvelles générations.

Cependant, la fourniture de poules par les collectivités et leur alimentation par des déchets de cuisines et de table sont interdits par le règlement 1069/2009 (règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux). La responsabilité de la collectivité peut être alors engagée dès lors qu'elle met en place une opération de promotion de ces solutions.

Les raisons sont d'ordre sanitaire pour la santé humaine et animale. Des maladies humaines peuvent être constatées lorsqu'il n'y a pas suffisamment de précautions mises en place (ex : fientes aux contacts d'enfants, salmonelles dans les œufs). Par ailleurs, les élevages avicoles sont très sensibles à la transmission de maladies comme la grippe aviaire : les poules domestiques sont suspectées d'être un vecteur possible pour cette transmission.

Il s'agit de la position officielle car c'est une interdiction au règlement sanitaire.

Dans la pratique, il est vrai que de nombreux particuliers nourrissent des poules avec leurs biodéchets, et ce depuis des dizaines d'années. Il n'est pas possible de réguler ce que chaque particulier fait chez lui, cela relève de la responsabilité de chaque particulier, qui doivent faire preuve de bon sens.

Toutefois, en tant que collectivité il est important de ne pas promouvoir cette pratique (par des aides à l'achat d'animaux par exemple), car étant donné qu'elle est interdite, la responsabilité de la collectivité pourrait être engagée en cas de problème sanitaire (épidémie ou autre)

AXE 3 : LA VALORISATION DES BRANCHES ET DÉCHETS VERTS DE JARDIN

3.1. LA VALORISATION EN DECHETERIES

FICHE ACTION 28 : TRI ET BROYAGE DES BRANCHES AVEC MISE A DISPOSITION DU BROyat POUR LES USAGERS

Le tri des déchets de taille et d'élagage a été mis en place depuis 2013 dans les 4 déchèteries les plus éloignés d'Ambert : Viverols, Saint Anthème, Cunlhat et Saint Germain l'Herm.

OBJECTIFS :

- réduire les tonnages de déchets traités
- limiter les coûts de transport et traitements des déchets verts
- Valoriser la matière produite auprès de la population
- Assurer un approvisionnement pérenne de matière sèche pour les composteurs

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Quantité de broyat produit par déchèterie :

Tonnages de branches broyées (= broyat produit)							
	Cunlhat	St Germain	Viverols	St Anthème	Ambert	Arlanc	TOTAL
2018 =	15	5	5	15	n.d	n.d	40
2019 =	10	4	5	10	n.d	n.d	29
2020 =	18	7	6	7	n.d	n.d	38
2021 =	19	10	33	46	130		238
2022 =	22	9	19	42	139		231
2023 =	37	14	34	76	159	34	354

Aménagement des déchèteries pour le broyage des branches :

Sur chacune des déchèteries nous mettons en place une zone de compost, de broyat et de dépôts de branches (à l'exception de Marat pour les branches) avec installation d'une signalétique adaptée.

Travaux réalisés en 2023 :

- Cunlhat
- Viverols

RECUPERATION DE BROyat : 125 T par DDE Viverols

ENVIRON = 64 Tonnes distribués à d'autres structures (ST Ambert, Marsac, Grandrif, Serves ...)

FICHE ACTION 29 : VALTOM - PLATEFORME DE COMPOSTAGE A AMBERT

VALTOM - Plateforme de compostage à Ambert

Depuis mars, l'accueil des branchages de la déchèterie d'Ambert et d'Arlanc se fait sur la plateforme de végétaux. L'accueil de broyat de prestataires publics ou privés se fait sous le bâtiment depuis 2020.

Une signalétique roulante a été faite sur le site pour l'orientation des flux (broyat, branches, végétaux en mélange).

OBJECTIFS :

- Avoir une source pérenne de matière carbonée (broyat)
- Inciter les paysagistes, professionnels, producteurs de déchets de branches à les valoriser par broyage
- Réduire les brûlages

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Pour retrouver les tonnages produit en broyat, se référer à la fiche action 28.

RÉALISATION 2022 :

Les blocs bétons ont été mis en place pour stocker les branches et éviter qu'elles ne soient poussées vers le fossé à l'arrière de la zone.

Le broyage de branches se fait désormais avec le prestataire ABIESSENCE, qui adapte un crible/maille de 40mm, le broyat est bien plus fin et correspond mieux à nos attentes concernant sa dégradabilité dans le compostage. Cette opération va permettre la création d'un compost + fin et + esthétique pour les usagers.

Au titre d'une expérimentation d'utilisation des déchets verts en paillage, la ferme des Rodilles à Tours sur Meymont a reçu 1 benne 30m3 de déchets verts broyés et criblés avant compostage. L'expérimentation de leurs côtés est en cours. Partenariat avec le VALTOM.

PERSPECTIVES 2024 :

- Développer le matériaux « déchets verts criblés » pour les maraichers

FICHE ACTION 30 : ENQUETE EN DECHETERIES

ND

FICHE ACTION 31 : LES JARDINS TEMOINS EN DECHETERIE

ND

FICHE ACTION 32 : LES BACHES DE HAUT DE QUAI EN DECHETERIE

ND

3.2. LA VALORISATION POUR LES MAIRIES

FICHE ACTION 33 : MUTUALISATION DE 3 BROYEURS DE BRANCHES

2023 : UN NOUVEAU BROYEUR SANS PERMIS EB DISPONIBLE SUR ANNA RODIER

DETAILS DES RESERVATIONS POUR LES 3 BROYEURS :

Années	FOURNOLS 20		ST ANTHEME 21		AMBERT 22		AMBERT 23		TOTAL	
	Réservations	Jours	Réservations	Jours	Réservations	Jours	Réservations	Jours	Réservations	Jours
2018	7	42	5	15	2	32			14	89
2019	23	76	23	84	18	69			64	229
2020	10	40	16	85	32	69			58	194
2021	9	31	16	59	22	54			47	144
2022	14	51	3	20	18	48			35	119
2023	12	52	4	21	19	89	8	17	60	179

LA SAISONNALITE DES PRETS DE BROYEURS :

Les prêts sont comptabilisés sur la période de facturation soit d'octobre (N) à septembre (N+1). Ici les données sont en nombre de réservation.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Octobre		2	5	2	0	3
Novembre		7	12	8	2	4
Décembre		2	2	7	2	1
Janvier		3	10	7	5	3
Février		5	7	4	5	3
Mars		11	12	10	5	6
Avril		11	4	5	4	6
Mai	3	7	0	2	5	8
Juin	3	3	4	0	0	0
Juillet	3	4	3	0	0	0
Aout	1	0	2	1	4	1
Septembre	3	1	2	1	3	2

PERSPECTIVES 2024 :

Achat d'un broyeur plus petit, tractable par un Véhicule Léger (VL) et vente SAELEN
Réactualisation de la plaquette de communication pour les collectivités utilisatrices

FICHE ACTION 34 : PLATEFORMES & ALTERNATIVES COMMUNALES DE GESTION DES DÉCHETS VERTS

Accompagnement des communes pour une meilleure gestion des leurs déchets verts en mettant en place des plateformes de gestion communale des déchets verts. Le projet étant de réaménager des aires de stockage souvent dite « ancienne décharge » qui accueillent encore des déchets verts pour le brûlage ou stockage non réglementaire.

Ces plateformes peuvent être fermées ou ouvertes aux dépôts des habitants de la commune en fonction des choix opérés par l'équipe municipale (agents et élus).

Type de déchets pouvant être déposés : tontes, déchets de désherbage, feuilles mortes, broyage de branches et déchets de cimetières **en fonction du diagnostic réalisé par le service déchets.**



OBJECTIFS :

- Réduire les apports des communes en déchèterie
- Accompagner les communes dans le compostage sur place de leurs déchets verts.
- Possibilité de faire déposer les déchets verts des habitants
- Sensibilisation au jardinage au naturel de la population

LISTE DES PLATEFORMES DE COMMUNALE INSTALLÉES / ACCOMPAGNÉES PAR ALF :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	OUVERTE OU NON	HAB. DESSERVIS
CHAMPETIÈRES - Gestion des déchets verts - Foyer de vie	02/04/2014	NON	0
DOMAIZE – Haie sèche communale	09/04/2021	OUI	387
GRANDRIF - Site de Barrier	30/09/2020	OUI	185
JOB - Gestion des déchets verts	02/09/2020	OUI (clé)	1043
MARAT - plateforme des services techniques	02/09/2021	NON	0
FAYET RONAYE – broyage à domicile	01/01/2021	OUI	105
BEURIERES – Haie sèche participative Choupeyre	23/11/22	OUI	305
LE MONESTIER – Haie sèche participative	27/07/2023	OUI	210
TOTAL HABITANTS POTENTIELLEMENT DESSERVIS =			2 235
EN PROJET 2024			
SAINT MARTIN DES OLMES			291
LE BRUGERON – Plateforme de broyage associative			256

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombres de plateforme suivie par ALF :

	SITE SUIVI/ACTIVITÉ	SITES ACTIFS
2019	1	1
2020	1	2
2021	4	6
2022	1	7
2023	1	8

Nombres d'habitants desservis par une solution de valorisation communale des déchets verts :

	HABITANTS DESSERVIS	ESTIMATIONS DÉTOURNEMENT* <i>En tonne</i>
2019	0	0
2020	1 228	16.3
2021	1 720	22.9
2022	2 025	26.9
30.06.23	2 235	29.7

*Estimation STGDO 40 T pour 3 000 habitants suivant l'étude réalisée sur la commune d'Orcet soit 13.3 kg/hab/an

Au 31 / 12 / 2022 : Estimation de potentiel de détournement de 29.7 tonnes (*théoriques*)

PERSPECTIVES 2024 :

- quantité de déchets détournés par les plateformes : carnet de suivi
- Sites envisagés : Saint Martin des Olmes, Le Monestier, Saint Alyre d'Aranc, Vertolaye, Chaumont le Bourg, novacelles

MOYENS DE COMMUNICATION :

- flyers de présentation du projet
- journal déchets
- inauguration avec stand de sensibilisation

FICHE ACTION 35 : LE TRI DES DECHETS DE CIMETIERES

La communauté de commune Ambert Livradois Forez accompagne les communes pour la mise en place du tri des déchets végétaux dans leurs cimetières afin de faire diminuer la quantité de déchets présentes dans les OMR.

Beaucoup de ces déchets sont d'origine végétale (fleurs, bouquets ...) et minérale (mottes de terres).



OBJECTIFS :

- réduire la production d'ordures ménagères (les bacs de cimetières sont collectés en OMr)
- Atteindre les objectifs de tri à la source des biodéchets
- Gestion de proximité des ressources minérales et végétales produites

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM

TRI DES VÉGÉTAUX AUX CIMETIÈRES	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes équipées		15	25	35	42	49

2023 : 50 communes ont équipé leurs cimetières pour trier les végétaux et les composter.

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	Nb habitants
SAINT-ROMAIN - Cimetière	07/03/23	225
LA CHAULME - Cimetière	26/09/2023	126

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	Nb habitants desservis	DETOURNEMENTS Sur l'année en tonne
2019	7	7	2 886	6.35
2020	10	17	5 599	12.32
2021	13	30	3 366	7.41
2022	19	49	14 061	32.1
2023	2	51	14 412	36

Le détournement est estimé selon les préconisations VALTOM à savoir 2.5kg/hab sur la commune.

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : + 8 SITES À INSTALLER

- Eglisolles
- Fayet Ronaye
- Grandval
- Le Brugeron
- Saint Amant Roche Savine
- Saint Germain L'Herm
- Saint Just

3.3. LA VALORISATION POUR LES PARTICULIERS

FICHE ACTION 36 : CAMPAGNE DE BROYAGE « PLACE DU VILLAGE »

La communauté de communes propose d'accompagner techniquement les communes pour la mise en place de campagne de broyage de branches sur des points de regroupement ponctuel. Cette action doit permettre aux usagers de limiter les transports de déchets verts jusqu'à la déchèterie ou le brûlage.

La communauté communes assure un accompagnement techniques pour la communication du projet (diagnostic, flyers, affiche, ...) et la fourniture du compost. Elle peut récupérer le broyat produit si besoin.

OBJECTIFS :

- Offrir un service de proximité pour le broyage des branches des usagers
- Mise à disposition du broyat pour les usagers, la commune ou l'établissement portant le projet (une partie du broyat peut être redistribué pour les composteurs partagés proches)
- Limiter les apports de branches en déchèteries et ainsi le transport des déchets par l'utilisateur et des bennes pour le service déchets.

LISTES DES CAMPAGNES DE BROYAGE EN PLACE DE VILLAGE EN 2023 :

COMMUNES / HAMEAUX	DATE	DÉTOURNEMENT AU 31/12/22 en tonne
AUCUNE		

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de campagnes réalisées :

	RÉALISÉS	CUMUL	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>
2019	1	1	n.d
2020	0	1	n.d
2021	0	1	n.d
2022	0	1	n.d
2023	0	1	n.d

FICHE ACTION 37 : BROYAGE A DOMICILE

2022 : 1 exemple sur le territoire avec la commune de Fayet Ronaye. Voir Fiche action 34.

2023 : BEURIERES (février) + Fayet Ronaye

FICHE ACTION 38 : AIDE A L'ACHAT DE BROYEUR

ND

FICHE ACTION 39 : APPRENDRE A GÉRER SES DECHETS VERTS A DOMICILE

Dans l'optique de fournir un accompagnement de plus en plus complet auprès des habitants du territoire, nous avons développé une nouvelle animation similaire à "J'adopte un composteur".

OBJECTIFS :

- Les déchets verts : qu'est-ce que c'est, comment les éviter ?
- Du terme déchets verts à celui de ressource, comment optimiser ces ressources au jardin.
- Réutiliser l'ensemble de ces déchets verts pour améliorer son sol.
- Aborder théorie et pratique sur le paillage, le broyage (tondeuse et broyeur) des branches et autres déchets verts, la haie sèche, le plessage.

Afin de pouvoir proposer des animations régulières au même titre que celle pour les composteurs, nous avons fait le choix d'établir un jardin témoin sur le site Anna Rodier. Situé à côté du site d'animation compostage, je prends crayons de papier et gomme pour élaborer un lieu minimaliste mais qui permettra d'aborder un large panel de solutions pour gérer ses DV.

OBJECTIFS :

1. Proposer une animation sur un support réel (jardin, pelouse, arbres et arbustes, massif ...)
2. Montrer du concret en application = montrer l'exemple
3. Obtenir un espace d'expérimentation de la gestion des déchets verts

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de campagnes réalisées :

	RÉALISÉS	CUMUL	PARTICIPANTS
2022	7	7	45
2023	0	0	0

PERSPECTIVES 2024 : RÉALISER DES ANIMATIONS FOCUS (sur 1 type de DV)



FICHE ACTION 40 : LA PROMOTION DES PLANTES LOCALES A CROISSANCE LENTE

Création en 2021 du guide « Des trésors de déchets verts » de la Fredon/Valtom comprenant la fiche technique 4 : Choisir des arbres et arbustes adaptés pour un entretien limité.

3.4. LA VALORISATION POUR LES PROFESSIONNELS

FICHE ACTION 41 : COMMUNICATION, INFORMATIONS ET MISE EN RESEAU : L'OUTIL COMPOSTAGE ET BROyat :

OBJECTIFS :

- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie,
- Capturer une ressource, le broyat de branche, pour alimenter les sites de compostage,
- Accroître l'autonomie des sites de compostage et créer du lien (dynamique de réseau et économie circulaire),
- Limiter les dépôts sauvages ainsi que le brûlage sur le territoire.
- Rendre accessible des sites de compostage ou plateformes pour les dépôts de broyat.

CLARIFIER L'OFFRE AUPRES DES PROFESSIONNELS POUR UN ACCES SUR LA PATEFORME AU POYET :

- Apport de déchets vert en mélange = 50€ HT la tonne,
- Apport trié de branches seules = 25€ HT la tonne,
- Apport de broyat de branches (sans espèce végétale envahissante) = gratuité.

OUTIL :

Utilisation de la plateforme COMPOSTAGE ET BROyat → <https://compostage-et-broyat.fr/>

Intérêts pour l'entreprise :

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de sites demandeur de broyat répertoriés sur COMPOSTAGE & BROyat :

	SITES INSCRITS <i>Sur l'année</i>	CUMUL
2021	9	9
2022	9	9
ARRET COMPOST & BROyat CAR DEvenu PAYANT ET NON UTILISÉ		

Nombre de professionnels déposant du broyat gratuitement au Poyet :

	PROFESSIONNELS <i>Sur l'année</i>	CUMUL
2021	3	0
2022	n.d	n.d
2023	?	?

FICHE ACTION 42 : CO-COMPOSTAGE A LA FERME

ND

AXE 4 : UN TERRITOIRE SANS PRODUITS CHIMIQUES DANS LES ESPACES PUBLICS

FICHE ACTION 33 : MUTUALISATION DE MATÉRIELS DE DÉSHERBAGE

OBJECTIFS :

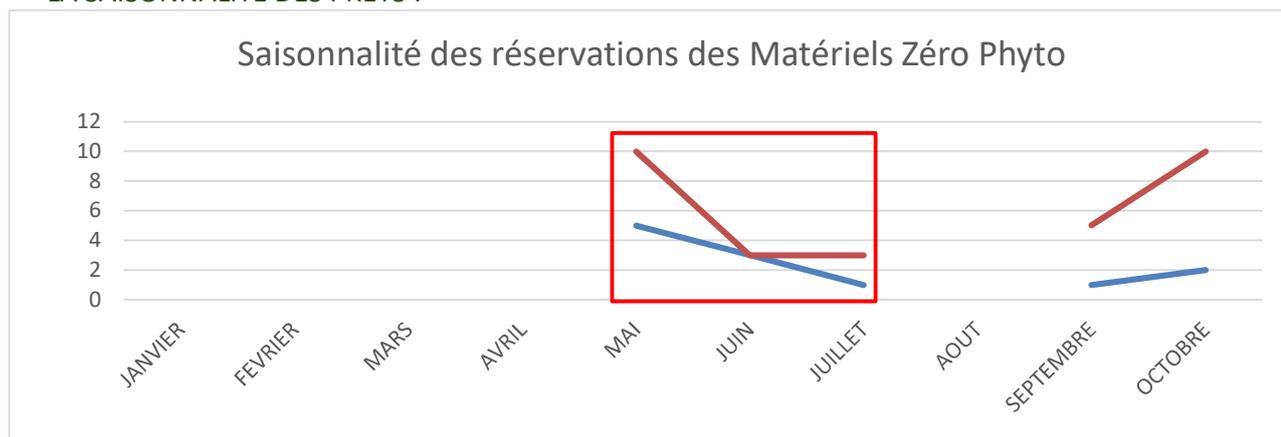
- Éviter les pratiques interdites (brûlages, désherbages chimiques, ...)
- Limiter/stopper le recours aux produits phytosanitaires et réduire la production de déchets dangereux.
- Augmenter la valorisation et le réemploi des déchets verts.
- Permettre l'utilisation de matériels coûteux à l'ensemble des communes de la CC ALF
- Développer une cohérence de pratique sur le territoire CC ALF.

DETAILS DES RESERVATIONS POUR LES MATÉRIELS DE DÉSHERBAGE :

	Nombre de réservation	Nombre de jours d'utilisation	Jours de réservation payants	Part des réservations payantes	Recettes liées aux réservations
2018	34	72	32	44 %	160 €
2019	27	90	38	42 %	190 €
2020	41	117	28	24 %	140 €
2021	34	106	27	25 %	135 €
2022	20	32	6	18.75	30 €
2023	7	24	0	0	0
TOTAL	136	385	131	34 %	655 €

100% des réservations sont réalisées par des communes stockeuses de matériels mutualisés.

LA SAISONNALITÉ DES PRETS :



PERSPECTIVES 2024 :

- Finalisation de la plaquette « matériel mutualisé » et diffusion auprès des communes

AXE 5 : COMMUNICATION ET ANIMATION DE RESEAUX LOCAUX

5.1. COMMUNICATION ET INFORMATION

FICHE ACTION 44 : COMMUNICATION SUR LE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

Ambert Livradois Forez, en plus de distribuer des composteurs individuels de jardin, communique et transmet des informations concernant les techniques de compostage et de valorisation des déchets verts.

Il distribue par le biais de stands d'informations, formations ou à chaque achat de composteur des dépliants thématiques et des informations au cours des discussions et ateliers (comment composter, pourquoi composter, qu'est-ce qu'on compost, techniques de jardinage au naturel...).

Au-delà de cela, nous réalisons des sites de démonstration de pratiques grandeur nature.

OBJECTIFS :

- Augmenter la pratique du compostage pour détourner les biodéchets des OMR
- Optimiser la pratique du compostage individuel – mieux composter
- Réduire les nuisances et les a priori sur le compost
- Harmoniser la pratique sur le territoire en déclinant une communication accessible à tous.

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PAPIER DE COMMUNICATION :

DOCUMENTS	RÉALISATION
Guide du compostage et jardinage au naturel	VALTOM
Des « Trésors dans mon jardin »	VALTOM / FREDON
Guide pour les collectivités « Trésors dans ma commune »	VALTOM / FREDON
Guide « Prévention et Gestion de Proximité des Biodéchets »	RCC AURA
Fiches techniques RCC national	RCC National
Plaquettes thématiques ADEME	ADEME
VALMAG	VALTOM
Journal Déchets ALF	ALF
Campagne « Stop aux brûlage »	VALTOM
Flyers d'informations « Tous au compost », compostage partagé ...	ALF

LISTE DES AUTRES MOYEN DE COMMUNICATION :

DOCUMENTS	RÉALISATION
Vidéo M TON MARCHÉ	Région AuRA
Publications Facebook (compostage, déchets verts)	ALF
Participation Défi Citoyen : post sur le paillage	ALF
Panneaux Gestion des déchets (structures touristique)	ALF

LISTE DES SITES DE DÉMONSTRATION MIS EN PLACE :

SITES	TECHNIQUES	SUITE / USAGE	DATE
Le Monestier	- Haie sèche	Anim HS 2023	2023
Site éco Choupeyrien	- haie sèche - broyage à la tondeuse	Animation CIJ (2023) Animation P.FELTZ	2023
Jasserie du Coq Noir à Saint Anthème	- compostage - paillage - haie sèche	Animation CIJ Animation JN	2021
Jardin Partagé Pellegrole	- compost	Anim CPIE Benoit (2023)	2023
Jardin Partagé sous le midi à Ambert	- compostage DV - haie sèche	Animation P. Feltz (1 en 2021) Animation P.Feltz (1 en 2022)	2021
Jardin des écoliers à Saillant	- compostage partagé - paillage - tressage	Animation CIJ (2022) Animation P. Feltz (1 en 2021)	2021
Jardin des écoliers à Viverols	- compostage - paillage - tressage / treillage	Animation CIJ (1 en 2021)	2020
Jardin pour la Terre à Arlanc	- compostage - paillage - mulching - taille douce - haie sèche et broyage - croissance lente	Animation CIJ (4 en 2021 + 3 2022 + 2 en 2023) Animation JN (reportée 2022) Fête de l'Arbre (patrimoine 22+23) Cellule Biodéchet (2021) Anim P feltz (2023)	2020

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de sites et d'utilisations réalisées :

	SITES INSTALLÉS <i>Sur l'année</i>	CUMUL	UTILISATIONS <i>sur l'année</i>
2020	2	2	0
2021	3	5	8
2022	1	6	5
2023	1	7	7

FICHE ACTION 45 : AGENDA ANNUEL : SDD, SERD, TOUS AU COMPOST, CAFE COMPOST

Chaque année de nombreuses semaines ou journées thématiques à l'échelle nationale voir internationale ont lieu. Le service déchets profite tant qu'il le peut de ces moments pour promouvoir ces actions, développer des projets et s'inscrire dans des dynamiques globales de gestions des déchets organiques.

JOURNEES / SEMAINES THEMATIQUES	DATES/PERIODES
Semaine Alternative pesticides	10 jours fin mars
Tous au compost	2 semaines fin mars / début avril
Café Compost	9 jours début juin / fin septembre en 2023
Rendez-vous au Jardin	7 au 9 Juin
Bienvenue dans mon jardin au naturel CPIE	15 et 16 juin
SEDD	6 jours en mai ou juin
SERD	9 jours en novembre
Printemps des cimetières	3 ^{ème} week-end de mai puis Toussaint

OBJECTIFS :

- Planifier les différents temps sur les déchets organiques de l'année.
- Proposer des actions pertinentes avec un fil conducteur tout au long de l'année.
- S'inscrire dans des actions nationales, régionales, ...

LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2023 :

ACTION	ACTIVITÉS / ANIMATION	PARTICIPANTS
TOUS AU COMPOST	Affichage des tonnages détournés sur les composteurs partagés.	n.d
	Animation SCOUT de France	50
	Animation CAP Cuisine	8
	Animation ESAT VAL DORE cuisine	10
	Réunion Publique ST ROMAIN	5
	CIJ 2 animations	Comptabilisé CIJ
SEDD & FETE SOL VIVANT (même créneau)	Stand RESPIRE + 2 CIJ	CIJ
	Animation CPIE Pellegroles	15
	Animation collège st jo	24
	CIJ 4 animations	
TOTAL =		

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre d'animation et de participation :

	ANIMATIONS	PARTICIPANTS ANIMATIONS
2020	COVID	
2021	23	200
2022	19	165
2023	15	112

PERSPECTIVES 2024 :

- Participer activement à « TOUS AU COMPOST » (au moins 5 animations sur composteurs partagé)
- Déployer des actions pour CAFE COMPOST en utilisant le réseau des adoptants de composteurs
- Définir des animations « suite »
- Inviter le réseau des Référents de site et Adoptant de composteur à prendre part à nos actions

FICHE ACTION 46 : STANDS D'INFORMATIONS

Lors des évènements sur les thématiques du développement durable, du jardinage, de la réduction des déchets ou encore de foires locales organisées sur le territoire, le service déchets tient régulièrement un stand d'information et de sensibilisation.

POUR RAPPEL : 2020 et 2021 sont des années marquées par la crise sanitaire COVID. Nombreuses des manifestations du territoire n'ont pas été maintenues.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser aux pratiques de jardinage au naturel
- Apporter des solutions pour chaque type de biodéchets

LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2022 :

COMMUNES	ACTIVITÉS / ANIMATION	DATE	PARTICIPANTS
AMBERT	Côté Jardin – 4 CIJ	13 et 14 /05/2023	Comptabilisés dans CIJ
ARLANC	Fêtes des Plantes – 1 CIJ	29/04/2023	Idem
BAFFIE	Ca pousse a Baffie – 1 CIJ	30/04/2023	idem
FOURNOLS	Fête du Végétal – 1 CIJ	20/05/2023	Idem
St GERMAIN L'HERM	Fête de la Nature – 2 CIJ	27/05/2023	Idem
ARLANC	Fêtes de l'arbre – 1 CIJ + Anim JN « en continue »	16 et 17/09/2023	JN : 20
AMBERT	RESPIRE – 4 CIJ	23 et 24 /09/2023	idem

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de stand d'informations réalisés :

	ANIMATIONS	STAND	PARTICIPANTS
2020	COVID		
2021	1	0	12
2022	7	5	67
2023	15	7	n.d

FICHE ACTION 47 : VISITES DE SITES EXEMPLAIRES / ACCUEIL DE GROUPES, STRUCTURES

Le service déchets accueil et reçoit régulièrement des groupes / structures pour faire découvrir les projets que nous menons.

Nous comptabilisons également ici, les différentes demandes d'intervention concernant la présentation de nos actions et/ou la réponse à des demandes types RCC

OBJECTIFS :

- Valoriser nos actions au-delà du territoire
- Echanger sur nos pratiques professionnelles

LISTE DES ANIMATIONS/INTERVENTIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2023 :

GROUPES / STRUCTURES	THÉMATIQUES	PARTICIPANTS	Date
Elus et Techniciens de Haute Loire	PGPROX	40	3/4/2023
Loire Forez Agglo	CH	4	27/2/2023
CC Cantalienne contact téléphone	EHPAD	1	23/3/2023
Stagiaires MC P.FELTZ	SLGDO MC	15	20/9/2023
Stagiaires MC P.FELTZ	SLGDO MC	15	19/10/2023
Stagiaires ORGANE0	SLGDO CIJ / DV	8	23/11/2023
CC Haut Tolosan	CIJ	1	7/6/2023
Elus et techniciens de Drôme et Ardèche à Aubenas	SLGDO	100	17/11/2023
Haute-Corrèze Communauté		1	23/10/2023
Paca ou occitanie ?			

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de réception de groupe réalisés :

	RECEPTIONS	THEMATIQUES	PARTICIPANTS
2020	COVID		
2021	7	4	31
2022	7	6	95
2023	8	5	184

PERSPECTIVES 2023

Répondre aux demandes

FICHE ACTION 48 : ANIMATIONS ET CONFÉRENCE SUR LE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

Nous aborderons ici les animations proposées par le service déchets.

Ne seront pas abordées :

- les animations « J'adopte un composteur » (voir fiche action 10),
- les animations gestions des déchets verts (projet 2022, voir fiche action XX)
- les animations lors d'actions nationale / régionale (voir fiche action 45)
- les animations lors des manifestations du territoire (voir fiche action 46)

LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES AUX SCOLAIRES :

STRUCTURES	ACTIVITÉS / ANIMATION	SESSIONS	PARTICIPANTS	
Collège SEGPA JN	Gestion et valorisation DV	2	6	15/06/2023
IME	Découverte du compost	1	19	27/03/2023
ALSH AMBERT	JN - Compostage et jardin	2	42	10/05/2023
ALSH AMBERT	JN - Paillage et jardin	2	40	14/06/2023
ALSH AMBERT	JN - Valorisation des branches	2	20	13/07/2023
3 classes RESTO CO	Découverte du compost	2	60	22/06/2023
Lycée - Carole Laborie	Découverte du compost	1	5	09/03/2023
SCOUT de France	Découverte du compost	2	60	01/04/2023
GRETA CAP CUISINE	Le compostage en milieu pro cuisine	1	8	28/03/2023
Collège St Jo	Compost & Sol	1	Compté FSV	05/10/2023
Ecole Bertignat	Découverte du compost	1	20	13/10/2023
Ecole Bertignat	JN - Paillage et jardin	1	20	09/11/2023

* 1 session correspond à ½ journée d'animation, pour 1 journée = 2

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre d'animations proposées :

	ANIMATIONS	PARTICIPANTS
2020	?	?
2021	30	193
2022	4	85
2023	12	304

5.2. ANIMATIONS DE RESEAU

Fiche Action 50 : VALTOM – Cellule BIODÉCHETS

Le service déchets va également rendre visite lorsque nécessaire sur des sites exemplaires pour découvrir de nouvelles façons / méthodes de travail.

Depuis 2020, le VALTOM organise des rencontres mensuelles pour échanger et obtenir une cohésion départementale de la gestion de proximité des biodéchets.

Chaque année, nous participons également aux Rencontres Régionales du Réseau Compost Citoyen Auvergne - Rhône Alpes.

LISTE DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES :

GROUPE	ACTIVITÉS / ANIMATION
VALTOM	Cellule biodéchets (1 jour / mois soit en Visio, soit en présentiel)

5.3. INFORMATIONS POUR LES ELUS

FICHE ACTION 51 : PRESENTATION DE LA GESTION DES DECHETS AUX ELUS

2021 : Présentation politique Déchets et point d'étape SLGDO en Commission Déchets.

2022 : Point d'étape SLGDO en Commission Déchets

2023 : idem

AXE 6 : FORMATIONS SUR LA GESTION DES BIODÉCHETS ET ZERO PHYTO

FICHE ACTION 52 : CNFPT - FORMATIONS TERRITORIALISEES

Des formations délocalisées du CNFPT peuvent avoir lieu sur notre territoire si la demande est suffisamment conséquente.

OBJECTIFS :

- Permettre aux employés de restauration collective d'identifier les enjeux et les répercussions du gaspillage alimentaire, d'élaborer des plans d'action de lutte et d'identifier les leviers de réussite d'un projet de prévention du gaspillage alimentaire.
- Former les acteurs de la restauration collective pour agir avec cohérence au sein de leur structure.
- Développer les compétences des acteurs de la restauration collective et optimiser les pratiques vertueuses.

LISTE DES FORMATIONS EN 2022 :

COMMIUNES	ACTIVITÉS / ANIMATION	DATE	PARTICIPANTS de nos communes

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de formations territorialisées réalisées :

	FORMATIONS	CUMUL	PARTICIPANTS
2020	COVID		
2021	0	0	0
2022	2	2	1

PERSPECTIVES 2023

Formations LGA prévues.

FICHE ACTION 53 : FORMATION REFERENTS DE SITES DE COMPOSTAGE

ALF veut accompagner les collectivités, les établissements et associations ou les particuliers de son territoire dans la démarche du compostage en proposant à ces derniers de suivre une formation de référents de site de compostage. Cette formation leur permettra d'être reconnu par l'ADEME comme étant formé à suivre et gérer efficacement un site, elle est OBLIGATOIRE et gage de bonne conduite et assurera une meilleure pérennité aux projets.

OBJECTIFS :

- Participer à la professionnalisation des acteurs du compostage.
- Contribuer au développement d'un partenariat entre maîtres composteurs et habitants du territoire.
- Permettre aux bénévoles de travailler en réseau pour améliorer leurs pratiques et la partager tout en créant une cohésion en favorisant la conduite d'actions communes.
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement humain au plus près des habitants (maîtres composteurs professionnels + guides composteurs bénévoles)

LISTE DES FORMATIONS RÉFÉRENTS DE SITE EN 2023 :

PRESTATAIRE	INTITULÉS	DATE	PARTICIPANTS
Pierre FELTZ – Les Épigées	RS 11 – Module 1	31/05/2023	10
	RS 11 – Module 1	20/02/2023	14
	RS 11 – Module 1	24/11/2023	9
	GC 22 – Module 2	03/03/2023	11
	GC 22 – Module 2	31/05/2023	11
	GC 22 – Module 2	23/11/2023	7
TOTAL =			

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de formations Référents de sites réalisées (module 1 et 2) :

	FORMATIONS	CUMUL	PARTICIPANTS <i>Sur l'année</i>
2019	2	6	27
2020	3	9	48
2021	6	15	66
2022	7	22	77
2023	6	28	33 M1 + 29 M2

Nombre de référents de site formés :

	RÉFÉRENT DE SITE FORMÉ	PARTICIPANTS A 1 MODULE
2019	?	?
2020	?	?
2021	19	66
2022	32	77
2023	29	33
TOTAL =	80	

PERSPECTIVES 2024

Proposer une journée de rencontre aux référents de site de compostage formés hors thématique au Jardin Pour la Terre.

FICHE ACTION 54 : FORMATION GUIDE COMPOSTEURS

La formation s’articule en fonction des participants sur la définition et l’analyse de la gestion domestiques des biodéchets, sur les modalités d’information du public et sur la mise en œuvre des différents types de compostage (partagé, autonome en établissement).

OBJECTIFS :

- Déléguer des actions et activités à des personnes qualifiées
- Développer un réseau d’acteurs du compostage sur l’ensemble du territoire
- Assurer la montée en compétences des acteurs du compostage sur ALF

LISTE DES FORMATIONS EN 2022 :

PRESTATAIRE	INTITULÉS	DATE	PARTICIPANTS
FELTZ	Usage des composts GC11		

INDICATEURS D’ÉVALUATION :

Nombre de formations territorialisées réalisées :

	FORMATIONS	CUMUL	PARTICIPANTS
2020		COVID	
2021	0	0	0
2022	1	1	13
2023	1	2	12

PERSPECTIVES 2023

Proposer des modules de formations Guide Composteurs à nos référents de site désireux de monter en compétences.

AXE 7 : LA COLLECTE DES DECHETS ORGANIQUES DES GROS PRODUCTEURS

FICHE ACTION 56 : COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS A AMBERT

La sensibilisation et l'implication des différents acteurs a permis la mise en place d'une collecte sélective. Une phase d'analyse préalable comprenant une présentation du projet, des diagnostics, des caractérisations et pesées des déchets a été nécessaire, associée à un travail de communication auprès des acteurs.

La collecte des gros producteurs de biodéchets se déroule une fois par semaine le lundi matin par deux agents, un chauffeur et un ripeur, selon une tournée préétablie. Un ou des bacs réservés et identifiés « biodéchets » sont mis à disposition des producteurs et complétés par des sacs biodégradables fournis gratuitement.

OBJECTIFS :

- Détourner les biodéchets des ordures ménagères par leur collecte sélective.
- Baisse des quantités d'ordures ménagères et anticipation de l'obligation du tri à la source pour tous au 1^{er} janvier 2024.

LISTE DES STRUCTURES COLLECTÉES EN 2022 :

INTITULÉS	
Collège Jules Romain	Le Bel Époque
Lycée Blaise Pascal	Le Bon Coin
Ecole Henri Pourrat	Gazon + Totem
Resto du Cœur	Le Beurre de Thym
Restaurant Les Copains	Fleuriste Fleurs et Création (Rue du Montel)
Fleuriste Au panier fleuri (place du Pontel)	Hôtel de la Gare
Fleuriste Rue de la République	Kiriél
Pâtisserie Le Sublime	Les Airelles
La Jasserie	Pâtisserie Gaultier
La Chaumière	Comptoir Camarguais
La Taverne	

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de structures collectées :

	STRUCTURES	CUMUL	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>	AUGMENTATION n-1
2018	8	12	24.56	+ 9.50
2019	7	19	28.80	+ 4.24
2020	0	19	30.68	+ 1.80
2021	1	20	31.28	+ 0.40
2022		20	33.2	+1.92
2023	0	20	31	-2.2

FICHE ACTION 57 : TRI DES BIODECHETS DU MARCHE D'AMBERT

Le jeudi jour de marché, les forains transfèrent la gestion de leurs déchets aux Services Techniques de la ville d'Ambert. Ces derniers deviennent alors détenteurs. Ils sont ainsi responsables de ces déchets et ont l'obligation de mettre en place un tri de ceux-ci (cf. décret 5 flux, Loi Grenelle II et la circulaire de 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs).

OBJECTIFS :

- Détourner les biodéchets des ordures ménagères par leur collecte sélective.
- Baisse des quantités d'ordures ménagères et anticipation de l'obligation du tri à la source pour tous au 1^{er} janvier 2024.

LISTE DES POINTS DE COLLECTE EN 2022 :

POINTS	INTITULÉS	BACS
1	Place ST Jean (église)	1
2	Place ST Jean (fontaine)	1
3	Devant la Boucherie du Livradois	1
4-5-6	Place de la Pompe	3
7-8-10-11	Autour de la Mairie	5
9	Place du Pontel	1
	Resto Les Copains (Rue des Jardins)	1
	Gazon + Totem (place de la Pompe)	1
	Fleuriste Au panier fleuri (place du Pontel)	2
	Restaurant Le Beure de thym	3
	Restaurant la Jasserie	1
	Restaurant La Chaumière	1
	La Taverne	2

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de structures collectées :

	POINTS	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>	AUGMENTATION n-1
2020	11	3.84	3.84
2021	17	11.32	+ 7.48
2022	18	15.26	+ 3.94
2023	18	15.66	+ 0.40

INDICATEURS D'ÉVALUATION COLLECTE LUNDI + JEUDI :

Quantités détournées par nos collectes :

	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>	AUGMENTATION n-1
2020	30.06	?
2021	42.60	+ 12.54
2022	48.46	+ 5.86
2023	46.66	-2.20

CUMUL TONNAGES CONNUS :

	DETOURNEMENTS 2023 <i>Sur l'année en tonne</i>	Ecart	2022
Composteur individuel < 10 ans d'après VALTOM	328,5	+81	247.5
<i>+ 25% de compostier non connus données VALTOM non comptabilisé dans total</i>	82,125	+23,135	58.99
Compostage partagé / bourg	66,32	+15,33	50.99
Compostage partagé immeuble	5,8	-4,41	10.21
Compostage en établissements touristiques	11,17	-0,68	11.85
Compostage en établissements médico-sociaux	54,05	+3,54	50.51
Compostage en établissements scolaires ou assimilés	8	-2,18	10.18
Compostage en établissements resto. commerciales	12,63	+2,23	10.4
Tri des végétaux au cimetière	36	+3,9	32.1
Collecte des professionnels (<i>lundi + jeudi</i>)	46,66	-1,8	48.46
TOTAL =	651.25	+120.06	531.19

ANNEXE 3 : RAPPORT ANNUEL SYNTHETIQUE PLPDMA

RAPPORT ANNUEL SYNTHETIQUE PLPDMA

2023

**Communauté de communes
Ambert Livradois Forez**



Moyens humains et techniques affectés à la réduction des déchets

8,8 ETP au total

- 1 ETP : pilotage et actions PLPDMA
- 2 ETP : Sensibilisation (tous publics) + suivi TRI + Développement actions Prévention
- 4 ETP : SLGDO
- 0.8 ETP : Communication globale Déchets + nouvelles actions CODOEC (à partir d'avril 2023)
- 1 ETP : Feuilles de route DVT + Collecte (Responsable déchetteries + Responsable collecte + Responsable service)

Sensibilisation TRI

- **Stand en déchetterie : 14**

Nombre de personnes rencontrées : 470

- **Stand sur les marchés : 8**

Nombre de personnes rencontrées : 152

- **Evènements où nous étions présents :**

Festival Ambert : 2 agents chaque soir + les collectes ?

Cyclo les copains : 1 agent le samedi soir + 2 agents le dimanche toute la journée

- **Sensibilisation d'usagers/villages spécifiques suite à l'identification d'un problème (non-tri / erreurs de tri) :**

34 foyers informés

(DOMAIZE : Villages Puissochet + Voilhes + La Bouchie / AMBERT : Le Fournet + La Goutte de Chanabert, Lotissement Les Peupliers OLLIERGUES)

- **Sensibilisation interventions auprès de professionnels pour le tri (mise en place, rectifications d'erreurs, ...) :**

55 professionnels rencontrés dont :

- 27 suite à des problèmes de non-tri
- 28 pour la mise en place du tri et livraison de bacs (33 bacs tri et bacs OM)

Sensibilisation PREVENTION

- **Programme saisonnier**

Nombre d'ateliers prévention du programme saisonnier : 41

Nombre de participants : 240

Ateliers fabrication de cosmétiques et produits ménagers, ateliers couture, ateliers bricolage en récup, trocs dressing, Repair café, Bee wrap, bébé au naturel, furoshiki...

TOTAL

Cout des dépenses : 9953€ soit 11,75€/participants aux ateliers (**847 participants**)

Comparaison avec 2022 : cout des dépenses : 8687€ soit 18.32€/participants au ateliers (474 participants)

Manifestation « Respire » :

Nombre de participants : 1600

53 exposants, 29 ateliers/animations/spectacles dont 9 ateliers sur inscription avec un total de 79 participants

43 participants au vide grenier du dimanche

180 participants au concours de collecte textile permettant de collecter plus d'une tonne de textile

Cout de la manifestation : 22000€ (8520€ service déchet, 11241€ service énergie, 1500€ service culture)

- Animations scolaires et extra scolaires

Ateliers tawashi, fabrication de papier recyclé, visite de déchetterie, camion poubelle, atelier peinture végétale, jeux et animations autour du tri ...

Scolaires : 550 enfants sensibilisés sur 8 établissements et 26 classes

ALSH : 179 enfants

- Projet chef d'œuvre lycée 8 élèves

Accompagnement d'une classe « sanitaire et sociale » du lycée Blaise Pascal dans leur projet de fin d'étude sur la thématique des déchets. Visite de la ressourcerie et du Poyet. Création de tenues de Carnaval avec des déchets, rendu final en mars 2024.

PRET DE MATERIEL

- Gobelets : 44 198 gobelets prêtés, soit 194 emprunts
- Vaisselle : 27 emprunts
- Pichets : 19 emprunts
- Totems : 11 emprunts
- Laveuse : 13 emprunts

ECO EXEMPLARITE

- **Fresques du climat** : 167 agents fresqués en 2022
- **Etude sur les achats de fourniture durable en interne** : étude à la création d'un règlement et d'un catalogue restreint de produits éco labellisés chez les fournisseurs de fournitures de bureau
- **Hygiène** : Achat de savons mains de la Savonnerie de la Goutte noire pour le site Anna Rodier, les déchèteries et l'ISDND, dans un premier temps, puis déploiement sur les autres sites de ALF. Remplacement des distributeurs papiers par des essuis mains lavables sur le site Anna Rodier.
- Formation des élus à l'économie circulaire, avec Cindy Derail : 12 participants

REEMPLOI

- Mise à disposition d'un local à la déchetterie du Poyet pour **l'association Réparons Ensemble**, qui organisent des ateliers de réparation d'électroménagers tous les mercredi après-midi.

- Soutien à la **ressourcerie** : 11000€
- Soutien au projet de la **matériauthèque** :

Mise à disposition d'un agent une demi-journée par semaine pour l'aide au développement de l'activité :
5360€ → décembre 2023

Mise à disposition d'un véhicule pour les collectes → juillet 2023

Mise à disposition de 7 caissons maritimes pour la collecte des matériaux en déchèterie.

Axe 1 : Dynamique avec les acteurs économiques

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.
ACTION 1	
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Faire le lien avec Territoires d'industrie
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Nous avons rencontré Chloé Fabre, embauchée sur le poste de Territoire d'Industrie, pour lui exposer les retours de l'étude réalisé par MACEO sur la zone de la Masse ET plus globalement les enjeux de l'EIT, les partenaires économie circulaire, ...
PARTENAIRES	
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Peu de volonté politique sur ce sujet, le service déchet n'a pas les compétences pour aller plus loin, mais se tient à disposition pour soutenir des initiatives du Développement Economique.
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	

Axe 2 : Demande et comportement des consommateurs

ECO CONSOMMATION	Sensibiliser l'ensemble des habitants aux pratiques éco responsables
ACTION 2	Organiser des évènements publics sur le thème du zéro déchet et de la consommation responsable
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Favoriser le changement de comportements individuels et collectifs
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, nous avons organisé une manifestation publique sur deux jours avec différentes animations et ateliers sur le thème de la transition écologique.</p> <p>Titre de l'évènement : Respire, la fête d'Ambert Livradois Forez</p> <p>Au programme : des stands sur la rénovation énergétique, la mobilité douce, la réduction des déchets, la biodiversité... des ateliers pratiques, des tables rondes, des jeux pour enfants, un marché d'artisan, un vide grenier, un spectacle théâtre forum sur la thématique de l'eau, une ferme pédagogique, des balades en calèche, de l'animation musicale, le tout dans une ambiance conviviale et festive.</p>
PARTENAIRES	Service énergie et développement durable, autres services de la communauté de communes (culture, communication, urbanisme, médiathèques...), la mairie d'Ambert
CALENDRIER	Du 22 au 24 septembre 2023
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Renouvellement de l'opération en 2025
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	<p>1600 participants sur les deux jours,</p> <p>29 ateliers/spectacles,</p> <p>53 exposants/compagnies,</p> <p>43 participants au vide grenier</p>

ECO CONSOMMATION	Consommation responsable, réduction à la source.
ACTION 3	Familles zéro déchet
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Accompagner des foyers dans le changement de leurs habitudes de consommation pour les aider à réduire leurs déchets ménagers
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	1 seule famille a répondu à l'appel de la seconde édition. L'action n'a pu donc être renouvelée.
PARTENAIRES	
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	0 foyer sensibilisé

ECO CONSOMMATION	Consommation responsable, réduction à la source.
ACTION 4	Mener des actions de communication en faveur de la réduction des déchets
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco responsables de consommation et faire connaître les actions et acteurs du territoire.
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Alimentation de la page facebook dédiée au service déchet : « L'info déchet Ambert Livradois Forez » : partage d'astuces zéro déchet, d'actions des associations locales, des activités du service. Journal déchet paru en juin et distribué dans toutes les boites aux lettres du territoire : zoom sur la loi des biodéchets du 1 ^{er} janvier 2024.
PARTENAIRES	
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	Abonnés à la page facebook : 1296 coût de la conception, impression et distribution du journal déchet : 5567€

ECO CONSOMMATION	Consommation responsable, réduction à la source.
ACTION 5	Ateliers faire soi – même, programme saisonnier
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les citoyens de manière ludique aux pratiques éco responsables de consommation
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>1. Tout au long de l'année nous proposons divers ateliers pratiques, pour sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets, à travers un programme saisonnier trimestriel, animés en interne ou par des prestataires extérieurs : atelier repair café, bricolage en récup, fabrication de cosmétiques et produits ménagers, bee wrap, tawashi, couture, trocs dressing, bébé au naturel...</p> <p>Des formations compostage au naturel (CIJ) sont aussi proposées à travers ce programme saisonnier.</p> <p>Ces programmes sont imprimés en 5000 exemplaires et distribués à chaque élève de primaire et collège du territoire ALF, ainsi que dans les médiathèques, MSAP, mairies, Offices de tourisme, commerces...</p> <p>2. Organisation d'un troc dressing avec la mission locale</p>
PARTENAIRES	Claire Guetta, Emmanuelle Atelier d'Eucée, service biodéchet, l'association Réparons Ensemble, Lucie de Recréa
CALENDRIER	Tout au long de l'année
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Le programme saisonnier commence à être bien connu et utilisé par les habitants. Réflexion sur la possibilité de changer le visuel de couverture, pour renouveler l'attrait et pas avoir l'impression de prendre toujours le même programme.
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Le nombre de participants aux ateliers a doublé entre 2022 et 2023. Peu d'ateliers ont été annulés, contrairement à l'année précédente. Il est toujours difficile d'attirer un nouveau public, mais de bouche à oreille le cercle des habitués s'élargit doucement.
INDICATEURS	<p>Programme saisonnier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 41 ateliers prévention et réduction des déchets dont 5 ateliers annulés, 240 participants au total - 45 formations CIJ, 607 participants <p>Cout des dépenses : 9953€ soit 11,75€/participants aux ateliers (847 participants)</p> <p>Comparaison avec 2022 : cout des dépenses : 8687€ soit 18.32€/participants au ateliers (474 participants)</p>

ECO CONSOMMATION	Consommation responsable, réduction à la source.
ACTION 6	Développer l'usage de la vaisselle durable
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Réduire la quantité de vaisselle à usage unique
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Prêt de vaisselle réutilisable, gobelets, laveuse mis à disposition pour les particuliers et les associations.</p> <p>Communication auprès des communes et associations du territoire pour faire connaître nos services.</p> <p>Prêt de gobelets réutilisables pour les associations et particuliers.</p> <p>Prêt de laveuse professionnelle pour les gobelets et la vaisselle.</p>
PARTENAIRES	Service Vie Asso
CALENDRIER	Mise en place du kit de vaisselle réutilisable : printemps 2022
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les caisses de vaisselle sont lourdes, cela demande de la manutention que certains usagers ne peuvent pas réaliser tout seuls.
INDICATEURS	<p>Nombre de prêt de vaisselle : 27</p> <p>Nombre de gobelets prêtés : 44198, soit 194 prêts à des assos, particuliers et collectivités</p> <p>Nombre de prêt de laveuse : 13</p>

ECO CONSOMMATION	Consommation responsable réduction à la source.
ACTION 7	Couches lavables et protections hygiéniques réutilisables
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables et réduire la quantité de couches à usage unique
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Réunions d'informations sur l'utilisation des couches lavables, et sur les produits utilisés pour les bébés (liniments, crèmes...). Fabrication d'un liniment maison.</p> <p>Prêt d'un kit de couches lavables mis à disposition pour les personnes qui voudraient essayer avant d'acheter. Le kit contient différents modèles de couches lavables et permet de voir ce qui sera le mieux adapté à l'enfant.</p>
PARTENAIRES	
CALENDRIER	Réunion trimestrielle ou sur demande
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Il y a peu de participants aux réunions, mais plusieurs personnes viennent se renseigner individuellement.</p> <p>Se rapprocher des sages femmes et des ateliers de préparation à l'accouchement. S'appuyer sur des structures relais.</p> <p>L'atelier couture de serviettes hygiéniques avec le CADA a été compliqué car cela demande des compétences en couture que les participants n'avaient pas</p>
INDICATEURS	<p>Nombre de prêt du kit de couches : 2</p> <p>Nombre de réunions couches lavables : 5</p> <p>Nombre de personnes présentes aux réunions couches lavables : 16</p>

ECO CONSOMMATION	Consommation responsable, réduction à la source.
ACTION 8	Accompagner le portage de repas dans le changement de leurs contenants.
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Réduire la quantité de boîtes plastiques jetées, se mettre en conformité avec la loi AGEC sur l'interdiction des contenants plastiques jetables dans la restauration collective.
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Accompagnement du service social sur l'étude de marché et la mise en place du nouveau système de contenants avec leur prestataire : la cuisine de l'hôpital d'Ambert. Une phase de test a été menée sur la tournée d'Arlanc en septembre 2022.
PARTENAIRES	Service social
CALENDRIER	Généralisation des contenants lavables sur toutes les tournées : 2023-2024
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Se rapprocher des communes qui l'ont déjà mis en place pour avoir un retour d'expérience. Faire un test sur une autre tournée, plus complexe : Ambert Nécessité d'accompagner le service social dans la mise en place de ce projet.
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Difficultés de mise en œuvre car plusieurs freins : <ul style="list-style-type: none"> - Place dans le véhicule, ne pas mélanger les contenants propres et sales - Les contenants ne sont pas retournés systématiquement - Peu de contact avec les aides à domicile et familles
INDICATEURS	Date de mise en place effective des contenants réutilisables sur toutes les tournées Nombre de tonnes de déchets annuels évités

Actions futures :

- Former un ambassadeur économie circulaire dans chaque association et entreprise du territoire
- Développer la solidarité et le prêt entre les habitants
- Favoriser l'économie de la fonctionnalité
- Créer un annuaire des acteurs éco responsables du territoire : projet non démarré, en attente du choix du support (carte interactive, petit livret...)
- Lancer des défis et jeux concours « geste éco-responsable », « éco-consommation » sur les réseaux sociaux, en partenariat avec les commerçants locaux qui ont une démarche éco-responsable.

Axe 3 : Gestion des déchets

SENSIBILISATION	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 11	Sensibiliser les enfants et adolescents du territoire aux gestes de tri et recyclage
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Animations dans les écoles primaires, les collèges et les ALSH : jeux du tri, camion poubelle, atelier tawashi, atelier papier recyclé, atelier peinture végétale, visite de la ressourcerie, visite du Poyet ... - Journée inter ALSH sur le thème des déchets : concours entre les ALSH pour revisiter les paroles d'une chanson sur le thème des déchets, pique-nique zéro déchets. En récompense, les ALSH ont reçu des jeux de société autour du zéro déchet. - Accompagnement d'une classe sanitaire et social du Lycée Blaise Pascal à Ambert sur leur chef d'œuvre (projet de 2 ans) sur le thème des déchets. Création de costumes de carnaval en déchets
PARTENAIRES	Ecoles du territoire, ALSH
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Chaque année les demandes augmentent
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	<p>Nombre de classes sensibilisées : 31</p> <p>Nombre d'écoles qui nous sollicitent : 12</p> <p>Nombre d'ALSH qui nous sollicitent : 3</p> <p>Nombre d'enfants qui ont participé à la journée inter ALSH : 150</p> <p>Nombre d'enfants de la classe sanitaire et social : 8</p>

SENSIBILISATION	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 12	Sensibiliser les habitants aux gestes de tri et recyclage
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Améliorer le tri et la valorisation des déchets recyclables
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Stands et jeux concours sur les marchés et foires - Stands et jeux concours en déchetteries - Courrier envoyé à tous les nouveaux habitants arrivant sur le territoire - Porte à porte dans les zones où le tri est mal respecté ou quand on installe un nouveau point tri
PARTENAIRES	Mairie pour Ambert Coté Jardin,
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Mieux cibler les évènements et marchés auxquels on souhaite participer.
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Actions chronophages, les habitants nous connaissent et ce sont toujours les mêmes qui viennent nous voir, la plupart sont simplement intéressé par le jeu concours.
INDICATEURS	<p>Nombre de personnes rencontrées en déchetterie : 470</p> <p>Nombre de marchés : 8</p> <p>Nombre de personnes rencontrées sur les marchés : 152</p> <p>Nombre de courriers envoyés aux nouveaux arrivants : 166 (de janvier à juillet, puis arrêt du contrat)</p> <p>Nombre de foyers rencontrés en porte à porte : 34</p>

SENSIBILISATION	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 13	Eco manifestations
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Accompagner les associations du territoire dans la mise en œuvre de leurs manifestations
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de gobelets réutilisables, vaisselle réutilisable, location d'une laveuse professionnelle, mise à disposition de totems tri flux, bacs de tri et d'ordures ménagères - Communication auprès des associations et mairies à propos des services proposés
PARTENAIRES	Associations du territoire – service vie asso
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Chaque année les demandes augmentent
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	<p>Nombre de manifestations et opérations accompagnées : 86</p> <p>Nombre de personnes touchées : 25000</p> <p>Nombre de prêt de vaisselle : 13</p> <p>Nombre de prêt des totems : 11</p>

Axe 4 : Eco-exemplarité

Eco exemplarité de la collectivité	Faire infuser l'économie circulaire au sein de chaque service
ACTION 14	Tenter de prétendre à la labellisation économie circulaire
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les élus à la question de l'économie circulaire sur le territoire Se questionner sur des projets de territoire
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Soirée de sensibilisation des élus à l'économie circulaire avec Cindy Derail : présentation de ce qu'est l'économie circulaire, quiz sur la thématique, temps d'échanges et cas pratique
PARTENAIRES	Cindy Derail – VALTOM
CALENDRIER	Mars 2023
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Renouveler ces temps de sensibilisation et aller plus loin dans la réflexion pour amener les élus à envisager des projets concrets sur le territoire
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les élus étaient peu nombreux mais ils ont apprécié le format participatif de ce temps de sensibilisation, entre conférence et temps d'échanges, quiz, témoignages...
INDICATEURS	8 élus et 3 techniciens présents

Eco exemplarité de la collectivité	Faire infuser l'économie circulaire au sein de chaque service
ACTION 15	Etablir des critères environnementaux lors des achats de fourniture
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Encadrer les achats de fournitures pour que les articles respectent des normes éco responsables (fabrication, matière première, provenance...)
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Groupe de travail formé avec le service énergie et le responsable des marchés publics pour voir comment encadrer les achats des fournitures. Diagnostic en interne pour connaître les habitudes d'achat des différents services.</p> <p>Achat de savon local auprès de la Savonnerie de La goutte noire pour mettre dans les distributeurs de savons de toute la CCALF</p> <p>Mise en place d'essuis mains réutilisables sur le site Anna Rodier</p>
PARTENAIRES	Service énergie, responsable des marchés publics
CALENDRIER	2023-24
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Poursuivre le diagnostic et établir un catalogue des articles éligibles à l'achat
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Chaque service à ses propres habitudes et lieux d'achat. Veiller à favoriser les achats locaux plutôt que des grossistes. Veiller à ne pas favoriser un seul commerce.
INDICATEURS	

Eco exemplarité de la collectivité	Rendre la collectivité plus exemplaire
ACTION 16	Sensibiliser l'ensemble des agents à la problématique du changement climatique et acquérir une culture commune du sujet
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Développer des gestes éco exemplaires au sein des services Sensibiliser l'ensemble des agents aux enjeux de la transition écologique
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Des fresques du climat ont été menés en interne tout au long de l'année, a destination des agents de la collectivité. Ces temps ont permis la rencontre entre collègue de différents services, et d'échanger sur les réalités de terrain des uns et des autres, et d'identifier des points d'amélioration en termes d'éco exemplarité de la collectivité. Des corbeilles de tri ont été installées dans chaque bureau des agents ALF
PARTENAIRES	Service énergie, responsable des marchés publics
CALENDRIER	2023-24
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Un bilan de toutes les actions possibles a été dressé et sera présenté à la direction et aux élus en 2024. Nous verrons par la suite les actions prioritaires sur lesquelles travailler pour améliorer l'éco exemplarité de la collectivité et être en cohérence avec les engagements pris et les actes.
REMARQUES	
INDICATEURS	171 agents ont été fresqués en 2023, soit 68% des agents.

Actions futures :

Développer une stratégie de communication interne/externe

- Créer une rubrique dédiée sur le site internet de la collectivité avec une sous rubrique de petites annonces de don/troc/vente d'occasion entre agents
- Eco-communiquer : limiter le nombre de documents imprimés (affiches, flyers, documents), récupérer des matériaux et objets, éco concevoir les stands d'animation.
- Former les services aux principes de l'éco-communication, en partenariat avec le service chargé de la communication
- Monter un système de don en interne pour les agents pour la réforme du matériel informatique/numérique
- Utiliser les outils de communication interne : mails collectifs, intranet, fiches de paie, panneaux d'affichage...), pour relayer les messages de préventions et valoriser les actions menées par les agents

Axe 5 : Réemploi, réparation, réutilisation

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 17	Promouvoir les activités de transformation, réemploi des textiles
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Favoriser le réemploi des textiles et réduire la quantité de déchets textiles dans les déchets ménagers assimilés.
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Nous partageons les communications des ateliers coutures des Lococotiers via Facebook</p> <p>Participation à la relocalisation du recyclage/réemploi des textiles sur le département : Un groupe de travail a été formé au niveau du VALTOM, une stagiaire a réalisé un état des lieux du territoire, nous avons participer aux réunions de restitution.</p> <p>Nous avons également changé de prestataires pour la collecte des colonnes textiles, nous sommes passé du Relai à Emmaüs et avons rajouté des colonnes.</p> <p>Déploiement des colonnes textiles : 28 >> 40</p> <p>Nous communiquons sur les associations et entreprises existantes telles que LAVIE, le secours catholique, ...</p> <p>Nous organisons régulièrement des ateliers tawashi réalisés en milieu scolaire et pour le grand public, à partir de textiles récupérés en déchetterie et à LAVIE.</p>
PARTENAIRES	LAVIE – Lococotiers -
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	<p>Nombre d'ateliers tawashi : 11, nombre de participants : 198</p> <p>267 tonnes de textiles collectés dans les bornes et en déchetterie, soit 53 tonnes de textiles collectés en plus en 2023</p>

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 18	Promouvoir et accompagner l'association Réparons Ensemble
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Encourager les habitants à réparer leurs appareils électroménagers
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Un petit local a été mis à disposition de l'association à la déchetterie du Poyet à Ambert. Cela permet aux bénévoles d'entreposer leur matériel et avoir un lieu pour réaliser des ateliers d'auto-réparation d'électroménagers régulièrement : tous les mercredis après-midi de 14h à 17h.</p> <p>4 à 6 bénévoles sont présents chaque mercredi pour accompagner les habitants.</p> <p>Nous relayons leurs publications facebook sur le groupe du service déchet, pour leur donner une meilleure visibilité</p>
PARTENAIRES	Association Réparons ensemble
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	L'atelier de réparation commence à être identifié et le taux de fréquentation augmente petit à petit.
INDICATEURS	Nombre de personnes ayant fréquenté l'atelier de réparation (pas de données pour 2023)

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 19	Favoriser le réemploi et la réutilisation des objets
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Promouvoir les activités de la ressourcerie Récup Dore solidaire
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Relai des activités de la ressourcerie via la page facebook, Encart dans le journal déchet 2023 Soutien financier de valorisation à la tonne à hauteur de 10 000€ l'année Mise en place d'un panneau d'incitation au don à l'entrée de chaque déchetterie
PARTENAIRES	Association Récup Dore Solidaire
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Instabilité sur le personnel encadrant, difficultés de recrutement. Turn over régulier sur les salariés en insertion. Le local devient exigu pour un développement de l'activité. Pistes de réflexion sur une extension ou achat d'un bâtiment
INDICATEURS	69 T revendues en magasin

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 20	Soutenir les initiatives locales de réemploi
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Financer des prestations de ces acteurs locaux : Les lococotiers, Lucie Recréa ... Communiquer sur leurs activités
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Relai des activités de ces acteurs via la page facebook, 4 ateliers financés pour des ateliers de détournement d'objet avec Lucie Recréa Mise à disposition des vélos en déchetterie pour l'atelier auto-réparation de vélos des lococotiers Création de panneaux pour inciter les usagers des déchetteries à donner leurs objets et matériaux encore réutilisables
PARTENAIRES	Les lococotiers, Lucie Recréa
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les lococotiers n'ont plus d'espace de stockage et ne peuvent plus récupérer tous les vélos mis de côté.
INDICATEURS	39 enfants ont participé aux ateliers de détournement d'objets

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 21	Développer les boites à livres
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Accompagner les demandeurs dans la mise en place de boite à livres sur leur commune Organiser un atelier de bricolage avec les habitants pour la confection et la customisation de ces boites Communiquer sur ces initiatives
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Les nouvelles boites à livres installées en 2023 : 1 à Domaize, fabriquée par l'association DETOURS 1 à Vertolaye, financée par le LIONS CLUB
PARTENAIRES	Détours
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Développer l'usage des boites à livres et en installer de nouvelles
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	35 boites à livres installées sur le territoire à ce jour.

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 22	Soutenir les initiatives locales Low tech
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Organiser un évènement et des ateliers autour de ce thème Mettre en lumière les acteurs locaux, communiquer, faire connaître le principe du Lowtech Financer des prestations de ces acteurs
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Collecte et mise à disposition des batteries d'ordinateurs portables pour la création de batteries externes par Les Lococotiers
PARTENAIRES	Les déchetteries, Les lococotiers
CALENDRIER	En continu
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	Une trentaine de batteries ont été collectés en déchetterie et redonnés à l'association.

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 23	Développer les circuits de vente d'occasion, troc, donnerie
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<p>Développer les donneries sur les marchés</p> <p>Mettre en place des boites à trocs au sein des associations, entreprises du territoire</p> <p>Organiser des évènements tels que : vide dressing, bourse aux jouets, zone de gratuité...</p>
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Animations proposées dans le cadre du programme saisonnier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 vide dressing ont été organisés, dont un à destination des jeunes de 16 à 25 ans, en partenariat avec la mission locale
PARTENAIRES	
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Le dernier vide dressing a bien fonctionné et nous allons renouveler cette animation l'année prochaine
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Nous avons dû annuler un Vide dressing, à destination des lycéens, organisé en partenariat avec le forum des jeunes, car il n'y avait pas d'inscrits.</p> <p>Nous avons décidé d'arrêter les donneries sur les marchés car cela demandait beaucoup de manutention. Par ailleurs nous allons étendre les trocs dressing au troc tout « bibelots, livres, vaisselle... »</p>
INDICATEURS	4 boites à troc installées, 52 participants au vide dressing

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 24	Développer un réseau d'acteurs du réemploi
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Animer le réseau d'acteurs du réemploi Organiser des réunions, visites de sites, soirées d'échange sur différents thèmes Créer des synergies entre les acteurs du réemploi du territoire
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	1 réseau local d'acteurs du réemploi s'est formé : le réseau 3R.
PARTENAIRES	Les lococotiers, la matériauthèque Les chutes de la Dore, la ressourcerie de Saint Amant Roche Savine, l'association Réparons ensemble
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	En 2023 nous n'avons pas fait de réunion du réseau 3R, pour des raisons d'entente entre différentes associations de ce réseau ... Cependant nous travaillons en direct avec chacune d'entre elles.
INDICATEURS	

Réemploi	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
ACTION 25	Promouvoir le réemploi des matériaux
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	<p>Sensibiliser les usagers des déchetteries au réemploi de matériaux</p> <p>Remplir les caissons matériauthèque</p> <p>Faire des permanences pour ouvrir ces caissons afin que les gens puissent venir y récupérer des matériaux</p> <p>Accompagner le projet de création d'une matériauthèque</p>
DESRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Des permanences en déchetterie ont été effectuées par un agent ALF, durant la période estivale pour sensibiliser les usagers au réemploi, que ce soient des matériaux ou des objets, mobiliers etc, avec la présence du caisson ressourcerie.</p> <p>Une convention a été signée avec l'association Les chutes de la Dore en juillet 2022 qui stipule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mise à disposition d'un agent à raison de 4h ETP/semaine jusqu'en décembre 2023 - Le financement d'un panneau et d'autocollants pour mettre sur les caissons matériauthèque - Une mise à disposition d'un véhicule jusqu'à fin juillet 2023 - Une mise à disposition des déchets et des caissons matériauthèque présents dans les 7 déchetteries du territoire <p>La matériauthèque a participé à l'évènement RESPIRE, pour promouvoir ses activités et le réemploi de matériaux sur le territoire</p>
PARTENAIRES	Matériauthèque Les chutes de la Dore
CALENDRIER	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
INDICATEURS	<p>30 tonnes collectées par Les chutes de la Dore et 20 tonnes revendues.</p> <p>99h mise à disposition de l'agent</p> <p>611km parcourus avec le camion ALF pour les collectes de matériaux</p> <p>7 journées de sensibilisation par un agent ALF en déchetterie</p>